

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXII — ANNÉE 1985

3^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 1985

Le compte-rendu de la séance	
du 3 juillet 1985	189
du 7 août 1985	191
du 3 septembre 1985	194
Una lampe de Lascaux façonnée en calcaire (Brigitte et Gilles Deluc)	197
Les calamités d'une épidémie à Domme au XVII ^e siècle et ses suites (Pierre de La Chapelle)	203
Saint-Martin de Bergerac (1070-1672). Histoire d'un prieuré bénédictin (Jean-Claude Ignace et Yan Laborie)	212
Wigrin de Taillefer: utopie et urbanisme à Périgueux au début du XIX ^e siècle (Claude Lacombe)	255
Les débuts de la radiologie à Périgueux en secteur privé (D ^r Michel Duverger)	266

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SÉANCE DU 3 JUILLET 1985

Présents : 45. — Excusés : 5.

NÉCROLOGIE. — Mme Marie-Antoinette Bireau, 1, avenue Clémenceau, 24400 Mussidan. La Société adresse ses félicitations au doyen Lajugie, pour l'honneur qui lui a été rendu, à Mme de Bastard pour son mariage avec le Général Durosoy, à Louis Mouillac pour son succès au baccalauréat.

Nous apprenons que Mlle Girardy va soutenir en juillet à l'Université de Bordeaux III son mémoire de maîtrise sur les *Cultes et sanctuaires dans la cité des Pétrucos*. Elle dirigera cet été des fouilles rue Font-Laurière et à la Visitation.

Mme Sadouillet-Perrin présente la thèse de doctorat en géologie du quaternaire Anthropologie et Préhistoire, du docteur Gilles Delluc, soutenue le 5 juin à l'Institut de Paléontologie humaine de Paris, et qui a reçu la mention *Très honorable avec les félicitations du jury*. Elle le félicite au nom de l'assemblée.

ACQUISITIONS D'OUVRAGES. — *Le Guide des châteaux de France* traitant du Périgord (Paris, Hérné, 1985, 137 p.) est une reprise de l'ouvrage de Jacques Gardelès et Jean Secret publié chez Berger-Levrault.

La guerre des ombres, par Jean Delperrié de Bayac (Collection Marabout histoire), évoque le groupe de maquis Hercule et l'incendie de Rouffignac.

Ecrits sur Beaupérthuy, par Rosario Beaupérthuy de Benedetti (Hervas, 1985, 244 p.), évoque son médecin tropicaliste d'origine périgourdine qui découvrit aux Antilles et en Guyane le vecteur de la fièvre jaune.

L'architecture des dolmens entre Languedoc et centre-ouest de la France, par Yves Chevalier (Born, 1984). — Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux (on y trouve des articles consacrés à John Bost, fondateur de l'institution de La Force). — Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse (1984). — *Revue historique et archéologique du Libournais* (N° 196, 2^e trimestre 1985). — Périgord Magazine. Spécial gastronomie (n° spécial 1985). — Périgord. L'Almanach de vos vacances, 1985.

REVUE DES PÉRIODIQUES. — A propos de l'hommage rendu en juin dernier à Suzanne Lacorre, on trouve des articles dans l'*Agriculteur de la Dordogne* du 7 juin, *Sud-Ouest* du 14 juin.

L'*Agriculteur de la Dordogne* du 14 juin rend compte de la journée-débat organisée à Excideuil par l'Association des Ruralistes français autour du thème « L'utilisation des monuments industriels par les collectivités locales ».

Les journaux consacrent également des articles aux deux inaugurations qui ont marqué le 22 juin, celle du Musée des Arts et Traditions populaires de Domme, et celle de l'exposition du château de Puyguilhem (*Courrier français* du 22 juin et *Journal de la Dordogne* n° 33 du 21-27 juin).

Le quotidien *Sud-Ouest* a publié un article sur le chanoine Raymond de Magondeau, cousin de Jean-Paul Sartre, 20 juin 1985).

DONS. — Le contre-amiral Jacquinet de Presle offre à la société une photographie de la maquette de la galère capitaine de Barberousse.

M. Salviat fait don de quatre photos dont une représentant le Conseil municipal de Périgueux en 1912.

M. Jean d'Artensec donne des journaux et M. et Mme Delluc offrent une affiche et le « petit journal » de l'exposition de Puyguilhem.

COMMUNICATIONS. — M. Bélingard fait un compte rendu de la dernière excursion de la Société le dimanche 23 juin. La matinée a été consacrée à une visite de Couze et de ses moulins pour la sauvegarde desquels une association a été créée récemment sous la présidence de M. Chassaing. Les promeneurs ont ensuite visité le château de Lanquais où ils ont pris leur repas. Le circuit s'est continué l'après-midi par l'église et les ruines du prieuré de Sainte-Croix-de-Beaumont, une maison à empilage sur la commune de Sainte-Sabine, les restes du château de Cugnac, et le dolmen du Blanc. Il est proposé pour l'excursion du mois de septembre une sortie à Villars pour visiter l'exposition de Puyguilhem et l'abbaye de Boschaud.

M. Esclafier de la Rode rappelle que contrairement à la légende, Isabeau de Limeuil n'est pas à l'origine de la construction du château de Lanquais mais son cousin, le maréchal de Bouillon.

Le père Pommarède évoque le sort de l'église des Ursulines sise 33 rue Wilson dont la démolition est prévue dans le cadre du projet municipal d'aménagement de la rue. Il rappelle l'installation des Ursulines à Périgueux en 1641, la pose de la première pierre de cet édifice en 1697 et appelle l'attention sur l'intérêt de la façade en suggérant d'en récupérer des éléments architecturaux sur place ; un vœu est adopté à l'unanimité, moins une voix. Il nous a parlé également d'un travail de dépouillement auquel il s'est livré sur vingt années du *Bulletin départemental de la Dordogne* (1806-1827), où il a relevé une foule de références sur les aspects économiques, industriels, culturels et monumentaux de la vie de département. Un exemplaire de ces notes est disponible aux Archives départementales.

Répondant au vœu précédent, notre collègue M. Jacques Lagrange, maire-adjoint de Périgueux, précise qu'il n'est pas dans les intentions de la municipalité de faire disparaître toute trace du passage des Ursulines du couvent de la rue Wilson. Voici une dizaine d'années qu'avec notre regretté président Jean Secret, M. Lagrange a retenu le principe de conservation de nombreux témoignages du passé historique et archéologique de l'édifice abandonné depuis des lustres, dans une construction à venir et qui reste à dessiner.

M. Secondat nous fait partager ses impressions à la lecture du livre de Francis Lacoste sur Eugène Le Roy, s'attachant notamment à infirmer l'allégation que Le Roy était l'ennemi de son père.

Mme Parat présente le musée de Domme inauguré le 22 juin, dont sept salles sont actuellement aménagées, grâce au don d'une maison fait à la municipalité en 1982 ; y ont été installées les collections de Mme Parat ainsi que des objets évoquant l'histoire de Domme.

Mme Delluc nous entretient de l'exposition de Puyguilhem intitulée « Origine et évolution de l'Homme » qui, sous l'impulsion du Pr De Lumley, a beaucoup voyagé en France et en Europe. Elle précise que dès la rentrée seront organisées des visites et conférences destinées aux scolaires et aux enseignants.

ADMISSIONS — M. Didier Barrère, demeurant à Paussac-Saint-Vivien, 24310 Brantôme, présenté par MM. Lacombe et Lemazava.

M. Marcel Chesnel, 40, rue Friant, 75014 Paris, présenté par MM. Jean-Jacques et Régis Vacher.

M. Bertrand Debord, 5, rue Françoise d'Amboise, 56000 Vannes, présenté par MM. Bélingard et Delluc.

Mme Annie Mallemouche, demeurant à La Chauderie, 24380 Saint-Mayme-de-Péreyrol, présentée par MM. Alix et Lacombe.

M. Michel Necherbroeck, demeurant à Lisle, 24350 Tocane-Saint-Apre, présenté par MM. Lacombe et Lemazava.

M. Francis Rebière, 15, rue Foch, 24700 Montpon-Ménéstérol, présenté par l'Abbé Jardel et M. Bernard Merlaud.

M. Alain de la Ville, demeurant à La Meyfrénié, 24330 Verteillac, présenté par MM. Audrerie et Du Chazaud.

M. et Mme Voltz, 79, rue d'Antibes, 06400 Cannes, présentés par MM. Audrerie et Bélingard.

M. Didier William, demeurant à Lisle, 24350 Tocane-Saint-Apre, présenté par MM. Lacombe et Lemazava,

Le Président de séance
Gilles DELLUC.

Le Secrétaire adjoint,
Pascale MAROUSEAU.

SÉANCE DU MERCREDI 7 AOUT 1985

Présidence du D^r Delluc, Président

Présents : 38. Excusés : 2.

Partant des divers centenaires ou cinquantenaires célébrés cette année, le président rappelle le souvenir de deux de nos éminents prédécesseurs : le vicomte de Gourgues et M. Géraud Lavergne. Il rend compte de l'inauguration du musée « La guerre au moyen-âge » qui vient d'avoir lieu dans le château de Castelnaud restauré, souligne l'intérêt de l'exposition actuelle au Musée du Périgord qui réunit bon nombre d'œuvres des sociétaires des Beaux-Arts de la Dordogne disparus, et invite nos collègues à profiter d'autres expositions ouvertes cet été qui lui ont paru également intéressantes. Celle du barrage de Saint-Capraise pour sa technicité, celle de la ville de Couze, organisée par MM. Chassaing et Mouillac, celle du Syndicat d'Initiative de Thiviers, à laquelle MM. Lacombe et Chevillot ont prêté leur concours, enfin celle qui, sous le titre « Il y a 40 ans, la Résistance », est actuellement visible à Périgueux, au Palais des Fêtes.

En remettant aux archives de la Société le compte rendu de réunions qui se sont tenues à la préfecture de la Dordogne à propos de la publicité par enseignes, notamment au bord des routes, le D^r Delluc précise que M. Audrerie et lui-même y ont représenté notre Société.

BIBLIOGRAPHIE. — M. Christian Suard nous a fait parvenir deux photocopies d'articles parus dans la revue « Fiction » et qui concernent notre compatriote Francis Carsac, auteur de romans d'anticipation, plus connu sous son vrai nom de François Bordes et ses travaux scientifiques de préhistorien. Il y a joint un extrait de la brochure « Fleuve Noir Informations » évoquant un autre écrivain populaire du Périgord, Yves Derméze (pseudonyme Paul Béra).

Envoyée par M. et Mme Bonnaud, une coupure du « Provençal » est consacrée à la Fondation John Bost.

En nous adressant le journal « Sud-Ouest » du 6 mai 1985, M. Roger Clergerie, auteur de l'article consacré par ce quotidien à la mémoire d'Yvon Delbos, tient à nous faire part de son désaccord quant à un autre article publié dans la « Dordogne Libre » sur le même sujet et dont il a été fait mention dans le procès-verbal de notre réunion du 15 mai dernier. Il joint à cet envoi trois numéros de la Revue des Anciens Elèves du lycée Bertran de Born pour trois articles consacrés à des Périgourdiens : Yvon Delbos, Félix Gadaud et Alphée Maziéras. Il est l'auteur des deux premiers.

Le président présente une publication intitulée « Lascaux » et commente cha-

heureusement le Bulletin des Amis de Sarlat et du Périgord Noir qu'il vient de recevoir.

ENTRÉE D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — La photocopie d'un article paru dans la Revue universelle des Faits et des Idées : « *Héraldique, histoire et Société* », par Claude Najean de Bévère. Don de l'auteur.

La reproduction d'une partie du *testament d'Eugène Le Roy*. Don de M. Leymarie.

Eléments de pré et protohistoire européenne, brochure publiée avec le concours du CNRS à laquelle a collaboré M. Chevillot. Offert de sa part par M. Lacombe.

Une monographie de la commune de Bayac, d'après celle qu'avaient réalisée des instituteurs en 1912, avec un complément de 1985.

« Brantôme à jamais », par Mariane Duché (ces deux derniers ouvrages n'étant que présentés).

Deux tirés à part d'une étude signée Jean Guichard sur la grotte de Commarque, et d'une autre de Brigitte et Gilles Delluc offerts par les auteurs.

Une plaquette « Périgieux », publiée dans la collection des éditions Ouest-France sous la signature de M. Guy Mandon, offert par l'auteur.

Une plaquette « Comment restaurer son patrimoine », avec l'exemple du vieux Bordeaux.

Le Président remercie les donateurs.

COMMUNICATIONS. — Mlle Girardy fait une communication fort intéressante, projection de diapositives à l'appui, sur les fouilles qu'elle pratique à l'angle des rues Font-Laurière et Siegfried. Mettant au jour des murs qui datent du 1^{er} au III^e siècles, ces fouilles permettent d'affiner nos connaissances sur la topographie de Vésone.

M. J. Lagrange annonce la célébration du centenaire de la naissance d'André Maurois le 3 septembre prochain par la ville de Périgueux. Au programme un discours par notre distingué collègue M. Dumoncel, une exposition des souvenirs de l'écrivain au Palais des Fêtes. Il présente ensuite la requête d'un étudiant qui cherche des documents relatifs à MM. Saumande et de la Clergerie. Enfin, revenant sur la construction aux Eyzies d'un vaste complexe autour du Musée dont la réalisation soulève des controverses, il soumet à l'approbation de l'assistance l'idée d'un vœu insistant sur la sauvegarde du site. Pour conclure la discussion animée qui s'instaure alors, ce vœu (dont le texte est à rédiger), est approuvé à l'unanimité moins une voix.

M. Audrerie annonce une conférence de notre éminent collègue M. Guichard au CPIE de Sireuil sur « Les Eyzies, capitale de la préhistoire de 1863 à nos jours », qui va avoir lieu le 16 août.

Mme Marie-Thérèse Verdier présente l'étude qu'elle vient de réaliser sur Blanche Franc de Ferrière, épouse de Pierre Loti. Née sur la commune de Pomport, elle a été inhumée sur celle de Lamonzie-Saint-Martin, dans un cimetière familial privé. Ce travail sera soumis au comité de lecture.

Le président Delluc, en offrant à notre Société un exemplaire de la thèse qu'il vient de soutenir sur *l'Art pariétal préhistorique de l'époque archaïque en Aquitaine*, résume ainsi son travail : il concerne 11 grottes et 20 abris de Dordogne et de Gironde, étudiés depuis une dizaine d'années par Gilles et Brigitte Delluc. Ces sites ont fourni des peintures, gravures et sculptures sur parois ou sur blocs rocheux. Ces œuvres sont habituellement traitées en gravure vigoureuse, plus rarement peintes ou sculptées. Les abris aurignaciens, vieux de 30.000 ans, ont fourni des blocs ornés datés par la stratigraphie. Les petites grottes gravéliennes sont parfois datées par des dépôts archéologiques ; ailleurs, elles sont sans contexte chrono-

gique, mais les œuvres sont de style archaïque. A la fin de cette période, le style annonce déjà Lascaux.

M. Claude Lacombe présente l'étude du trésor monétaire donné à notre Société par feu M. Blanchou en 1936. Il vient de la réaliser avec le concours de M. Duplessy, conservateur des médailles à la Bibliothèque Nationale. Le trésor, en monnaie de billon, comprenait 4.600 pièces. Il en reste aujourd'hui 3.476. Cet excellent travail sera publié dans notre Bulletin.

M. Lacombe termine son intervention par le compte rendu des 107^e et 108^e réunions de la commission de recherche (juin et juillet). On y relève notamment le compte rendu de M. Chevillot sur les journées d'études de l'âge du fer en Aquitaine ; la présentation d'une thèse d'André Coffyn sur « Le Bronze final » ; l'annonce de journées d'études à Périgueux en 1986 sur le thème des camps et enceintes fortifiées en Aquitaine ; la prochaine parution d'ouvrages sur l'architecture vernaculaire et l'architecture médiévale ; une note relative au mobilier recueilli dans la grotte de Péchialet ; enfin la présentation d'un pot à graisse provenant de la faïencerie de Thiviers, les éléments découverts dans la grotte de Beaussac présentés par M. Barltaud et la présentation par Mlle Girardy de son nouveau chantier de fouilles.

Sont présentés pour être soumis au comité de lecture les articles suivants :

« Un météore dans le ciel périgourdin », études par le Dr Duverger, consacrées au Dr Etienne-Eugène Vidal, qui fut dit à tort notre compatriote, alors qu'il n'a fait que passer à Périgueux.

« La tour de Chavagnac », par M. Larivière, qui étudie cette tour sise dans les environs de Terrasson.

ADMISSIONS. — M. et Mme Edouard Bélimé, Beausoleil par Champcevinel, présentés par MM. Bernard Marsat et Alain Blondel ;

Dr Marie-Paule Bonfond, 8, rue de la Nation Périgueux, présentée par les Drs Delluc et Mullon ;

Mme Madeleine Boirac, 4, bd Bertrand de Born, Périgueux, présentée par Mmes Corneille et Laporte ;

Mme Christiane Chevallier, « La Cheneraie », Lentignac 24510 Sainte-Alvère, présentée par Mmes Marianne Chevallier et Roussel-Larroque ;

M. Robert Delfour, 24, rue Camille-Desmoulins, Périgueux, présentée par Mmes Sadouillet-Perrin et Rousset ;

Mlle Sophie Delluc, 31, boulevard de Vésone, Périgueux, présentée par Le Dr et Mme Gilles Delluc ;

Mme Françoise Fournier, Empeynie 24600 Ribérac, présentée par MM. Clauzure et Marchesseau ;

M. Pierre Gay, 60, rue La Boétie, Périgueux, présentée par Mlles Faure et Grand ;

M. Jacques Lacaud, avenue des Platanes 24430, Razac-sur-l'Isle, présentée par Mme Pasquet et M. Clauzure ;

Mme Odette Le Vergé, « Les Chalambres », Annesse-et-Beaulieu 24430 Razac-sur-l'Isle, présentée par Mlles Grand et Faure ;

Mme Rolande Soulier, Beynac-et-Cazenac 24220 St-Cyprien, présentée par Mlle Brout et le Père Pommarède.

Le Président,
G. DELLUC.

La Secrétaire par intérim,
A. SADOUILLET-PERRIN.

SÉANCE DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1985

Présidence du D^r Delluc, Président

Présents : 53. — Excusés : 4.

Avant d'ouvrir la séance, le président offre au nom de l'assemblée un cadeau à Mme Pascale Marousseau, directrice des Archives départementales et secrétaire-général adjoint de notre compagnie, qui vient de prendre époux.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité, le président annonce la promotion dont le secrétaire général, Guy Penaud, vient de faire l'objet dans le corps des commissaires de police et son prochain départ.

ENTRÉES DE DOCUMENTS ET D'OUVRAGES. — Bulletin signalétique et analytique des périodiques d'Aquitaine, n° 6, année 1979, publié par le Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire Institutionnelle et Régionale (Université de Bordeaux I).

« Les origines de la famille du Pouget de Nadaillac en Périgord et Quercy », de Jean Lartigaut, extrait de l'Anoblissement en France, XV^e-XVIII^e s., Théories et réalités, Bordeaux, 1985 (don de l'auteur).

Le Féminisme de Marcel Prévost à l'aube du XX^e siècle, par Arlette Higounet-Nadal, extrait de la Revue de l'Agenais, n° 1, janvier-mars 1985 (don de l'auteur).

Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (Bulletin municipal d'Informations 1985), don de M. Jacques Reix.

« Tout Lascaux », petit journal rédigé par Brigitte et Gilles Delluc et édité par l'Office Départemental du Tourisme de la Dordogne et M. Leymarie (don des auteurs).

« Périgord magazine », 1985 (don du D^r Delluc).

Catalogue de l'exposition « Centenaire de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne », organisée cet automne au Musée du Périgord (don de M. Soubeyran).

Plaquette « Le Musée du Périgord III Antiquité et Gaule romaine » de Michel Soubeyran, édité par Pierre Fanlac (don de l'auteur).

« Du crétacé supérieur au nord de Périgueux », par Victor Belot, extrait du « Monde et Minéraux », n° 68, juillet-août 1985 (don de M. Soubeyran).

M. le président remercie les généreux donateurs.

REVUE DES PÉRIODIQUES ET DES PUBLICATIONS. — Limeuil sur Dordogne-Vézère, par Ch. Colin, édité par le Syndicat d'Initiative de Limeuil (réédition 1985), est présenté par Gilles Delluc.

Le secrétaire général a relevé dans « Le Monde » du 11 juillet 1985 une article de Jacques Laurent « Jacques Laurent est-il français ? » dans lequel cet auteur à succès, en narrant ses démêles avec le juge d'instance du sixième arrondissement de Paris au sujet de sa nationalité, nous apprend que le jour de ses 21 ans il se trouvait à Périgueux où il suivait les cours du groupement spécial de candidats élèves officiers de réserve.

COMMUNICATIONS. — M. le président rappelle le succès du festival Louis Delluc, le colloque qui s'est tenu dans la grotte du « Jugement Dernier » de Brantôme, la journée du livre de Beauregard-et-Bassac, la visite faite aux fouilles dirigées par Mlle Girardy, la conférence de notre collègue M. Dumoncel sur André Maurois, la subvention de 15 000 F qui vient de nous être octroyée par le ministère de la Culture ainsi que des manifestations suivantes à venir :

— Le 10 septembre, une nouvelle conférence au C.P.I.E de Sireuil sur le « Symbolisme du corps humain » ;

— Le même jour, le vernissage d'une exposition à Saint-Yrieix, « Hommes et techniques de la métallurgie » ;

— Le 15 septembre, l'excursion qui doit nous mener vers le château de Puyguilhem, la grotte de Villars et l'abbaye de Boschaud ;

— Le 21 septembre, la première réunion de la toute nouvelle commission « Généalogie, héraldique et biographie ».

Il rappelle que cette année nous fêtons le soixantième anniversaire de la disparition de notre bienfaiteur Léo Testut.

Il remet une photographie d'un article relevé dans le Dictionnaire du XX^e siècle de Pierre Larousse sur Tounens, ou Orélie-Antoine 1^{er}, roi d'Araucanie et de Patagonie, ainsi que deux cartes postales représentant « la roseraie de Château-l'Evêque ».

Gilles Delluc présente à l'assemblée les premiers relevés effectués à Lascaux en 1940 par Maurice Thaon, ainsi que deux manuscrits du même personnage et rappelle qu'on vient d'inaugurer, près du ruisseau d'Escoutal, route de Lalinde, à un kilomètre de Cadouin, au nord de la route, un monument rappelant qu'à cet endroit a été abattu, en octobre 1943, le premier soldat allemand, par un nommé Mathé.

Enfin il fait part d'une lettre de M. Serge Tardy de Montagnac dont le nom patronymique (Montasgnac pour Montagnac) a été mal imprimé dans notre bulletin, Tome CXII, année 1985, 2^e livraison.

Mlle Girardy est revenue sur les fouilles qu'elle a pratiquées jusqu'au 2 septembre à l'angle des rues Font-Laurière et Siegfried, en nous présentant un lot de diapositives.

M. Aublant nous présente une tuile découverte en 1964, lors de la révision de la toiture d'une maison, rue des Mobiles à Ribérac, qui porte l'inscription : « C'est moi l'assassin de la ferme de Crottet ». Il a noté qu'il existait dans le département de l'Ain deux localités du nom de Crottet mais qu'il n'était guère pensable de pouvoir retrouver la tuilerie d'où elle provient et encore moins de savoir si un criminel a voulu se soulager de son secret.

M. Esclafer de la Rode est revenu sur le projet de construction du nouveau Musée des Eyzies. Le président a rappelé qu'il a présenté en diapositives les 10 projets et qu'il se proposait d'effectuer une nouvelle projection.

Alors que l'on célèbre à Périgueux le centenaire d'André Maurois, M. Esclafer nous précise que le duc de Ségovie lui avait offert une édition originale (en anglais) du Chateaubriand de Maurois. Il possède également dans ses collections un ouvrage de Rudyard Kipling, dédié le 22 juillet 1926 lors de son passage à Périgueux, à l'Hôtel de France.

Il rappelle enfin la prochaine réunion de la commission G.H.B., dont le succès a dépassé toute les espérances, plus de cinquante personnes ayant répondu favorablement à l'appel lancé dans nos « Petites Nouvelles ».

Mme Alberte Sadouillet-Perrin nous entretient d'une curieuse nécropole, située près d'Argentine, au sud de Larochebeaucourt. Ce travail sera soumis au comité de lecture.

M. Salviat a noté quelques « petites histoires » de Périgueux, dont la plus longue séance du conseil municipal de Périgueux (4 septembre 1870) au cours de laquelle le docteur Guilbert, maire de la ville, fut nommé préfet et la plus courte (23 mai 1865) lorsque le nom de Victor Hugo, dont on venait d'apprendre la mort, fut donné à la route d'Angoulême.

M. Louis Mouillac a présenté une très intéressante communication, projection de diapositives à l'appui, sur les outils professionnels représentés sur les pierres tombales. Avec la plus belle tombe de Saint-Léon-d'Issigeac, il a relevé celles, en

particulier, de Cadouin, Sarlat, Saint-Front (près de Lalinde) et du Musée du Périgord (provenant de Coulaures). Il a enfin lancé un appel pour que lui soient signalées des tombes de ce type.

M. Soubeyran a évoqué le Musée d'Arts et Traditions populaires de Domme dans l'ancienne Maison Garrigou par la municipalité grâce à la générosité de M. et Mme Parat. Il nous fait aussi part de l'ouverture d'un très intéressant musée privé entre Reignac et la Roque-Saint-Christophe, par M. et Mme Quinsac.

Le président projete ensuite une série de diapositives sur le château de Puy-guilhem que doit visiter prochainement la société.

Enfin M. Lacombe nous présente le compte rendu de la 109^e réunion de la commission de recherches (août 1985) au cours de laquelle il a présenté le catalogue d'une exposition de MM. Claude Lemaître et Roger Verdier : « Terres vernissées et grès de France du XIV^e au XX^e siècles » et il a fait quelques commentaires sur un pot de graisse qu'il est en train d'étudier. Mme Delgoulet a présenté au cours de cette même réunion quelques diapositives du « village médiéval » construit, pour les besoins de la cause pour la série télévisée « L'an mil », à Aucizan.

ADMISSIONS. — M. Louis Stimus, Maître de recherche au C.N.R.S., Résidence Geronia, Bât A entrée B, Chemin Bontemps, 33400 Talence, présenté par M. et Mme Mouillac.

Mme Anne Marie Rauscent, Monfaucon, Le Cluzeau, 24130 La Force, présenté par M. G. Estrade et M. J.M. Bélingard.

M. Claude Pouxviel, 32, rue Bellevue, 24000 Périgueux, présenté par MM. Audreie et Guy du Chazaud.

Mme Béatrice Naudain, professeur, 115, rue Mondenard, 33000 Bordeaux, présentée par MM. Naudain et Bélingard.

M. Robert Mouney, 8, rue du Gal Leclerc, Bellô-en-France, 95270 Luzarches, présenté par le docteur Delluc et M. Bélingard.

M. Henri Pierre Millescamps, 7, rue Saint-Front, 24000 Périgueux, présenté par M. Esclafer et M. Suard.

M. Jean Lachaud, Impasse Général Delestraint, 24100 Bergerac, présenté par MM. Ignace et Mouillac.

M. Bernard Cercles, 12, rue du Plantier, 24000 Périgueux, présenté par l'abbé Beaupuy et l'abbé Pommarède.

Mme Nelly Buisson, Le Bois de la Croix, Saint-Martin-de-Fressingéas, 24800 Thiviers, présentée par MM. Bélingard et Thierry de Beaumont.

M. Gilbert Beyney, Bussac, 24350 Tocane, présenté par MM. Vigier et Bélingard.

Le Président :
Gilles DELLUC

Le Secrétaire général :
Guy PENAUD

Une lampe de Lascaux façonnée en calcaire

Depuis la publication de notre mémoire sur les lampes des artistes de la grotte de Lascaux en 1979, une lampe en calcaire, à cupule ovulaire, façonnée par piquetage, a été retrouvée. Elle est d'un type intermédiaire entre le célèbre « brûloir » en grès rouge poli et les lampes en calcaire non façonnées, utilisées, il y a 17.000 ans, dans cette exceptionnelle grotte ornée magdalénienne.

Dans un précédent mémoire (Delluc, 1979), nous avons inventorié les diverses lampes découvertes dans la grotte de Lascaux. On comptait une très belle lampe façonnée, en grès rouge, ornée de deux signes emboîtés, fort célèbre, et le minuscule vestige d'une autre (ce dernier aujourd'hui disparu). En outre, la grotte de Lascaux avait fourni, lors de l'exécution des tranchées d'aménagement ou lors de l'unique fouille au fond du puits, quelque 130 lampes non façonnées témoignant d'une fréquentation assidue du sanctuaire. Une grande partie d'entre elles a aujourd'hui disparu.

C'étaient des pierres calcaires plates ou à peine creuses, habituellement rougies par le feu et noircies par le charbon. L'expérimentation devait nous montrer qu'elles fonctionnaient « en circuit ouvert », comme des chandeliers. Un petit foyer de brindilles juxtaposé à un morceau de suif faisait fondre ce dernier ; la graisse ainsi produite alimentait le petit foyer dont les charbons de bois imbibés faisaient office de mèches. Le surplus de graisse fondue s'écoulait hors de la pierre. L'éclairage fourni par une de ces lampes (qui pouvait compter plusieurs mèches) est très comparable à celui d'une bougie.

La lampe façonnée en grès rouge de Lascaux (cette roche provenant du bassin de Brive, à quelques dizaines de kilomètres de là), en forme de

grosse cuillère, fonctionnait différemment, en « circuit fermé », comme un calé : la mèche faisait fondre le suif ; les charbons baignaient dans la graisse fondue stockée dans le cuilleron.

Dans les archives de l'abbé Glory, nous avons retrouvé une photographie et un dessin qui nous avait beaucoup intrigué (*ibid.*, p. 128, fig 100). Ils montraient une lampe manifestement en calcaire, mais qui avait été creusée en son centre d'une cupule ovale, très régulière, paraissant créée ou aménagée par l'homme. Cette lampe probable nous paraissait constituer une forme intermédiaire, puisqu'il s'agissait d'un bloc de calcaire (comme pour les lampes non façonnées) dont la cupule centrale paraissait artificielle comme celle de la lampe façonnée en grès rouge. La photographie montrait également une seconde pierre à cupule centrale moins régulière. Malheureusement nous n'avons pas pu retrouver ces objets. Nous n'en avons d'ailleurs pas tenu compte lorsque nous avons présenté une synthèse résumée des connaissances sur Lascaux en 1984 (Delluc, 1984, p. 60-61). Dans sa thèse, S. de Beaune-Romera réutilisait les éléments de notre étude y compris les indications concernant ces objets disparus (Beaune-Romera, 1983, tome II, p. 98-109 et fig. 111-129). Elle note qu'il s'agit peut-être des lampes en calcaire mentionnées par A. Glory : l'abbé Glory avait en effet fait état de deux lampes paléolithiques en calcaire, « type godet », inédites (Glory, 1961, p. 97, note 1) (Beaune-Romera, 1983, tome II, p. 101).

Lors de la préparation de l'exposition consacrée à l'*Art et les Civilisations des Chasseurs de la Préhistoire*, au Musée de l'Homme en 1984, sous la direction du Pr. H. de Lumley, nous avons eu la chance de pouvoir examiner et exposer cet objet retrouvé par D. Vialou dans les collections de A. Glory.

C'est un bloc de calcaire (coniacien local, très probablement), assez plat, de contour polygonal, d'assiette à peu près horizontale. Il mesure 24 cm sur 17 cm et 5 à 6,5 cm d'épaisseur. La cupule ovale mesure 10 cm sur 7,5 cm et 1,7 à 1,8 cm de profondeur. Sa contenance est donc d'environ 150 ml. La cupule a la forme très régulière d'une portion d'ovoïde. Elle a été créée ou façonnée par un piquetage aux impacts bien visibles. Un des flancs de cette cupule est rougi par le feu. Cette rubéfaction de notre calcaire sous l'action de la chaleur est due aux propriétés des oxydes de fer dont la couleur varie selon leur état d'hydratation (l'oligiste ou hématite Fe₂O₃ anhydre étant rouge). Le bord opposé de la cupule (et une partie de la surface du bloc) est d'un noir charbonneux.

Nous fournissons de cet objet une photographie d'ensemble et de détail, montrant le piquetage, le dessin de A. Glory et un schéma de lecture.

L'intérêt de ce récipient est grand. Il s'agit assurément d'une lampe et non d'un simple godet à usage indéterminé, comme en témoignent les incontestables stigmates de combustion (rubéfaction et noircissement). La pierre est calcaire, matériau qui a fourni habituellement à Lascaux les lam-

pes *non* façonnées. La cupule a été obtenue par piquetage et sa forme géométrique est parfaite (de telles cupules se rencontrent déjà il y a 30.000 ans sur certains blocs aurignaciens : abri Cellier blocs n° 2 et 3 (Delluc, 1978, p. 339-348). Enfin cette lampe de Lascaux, façonnée, en calcaire, est datée, comme tous les objets de Lascaux, de 17.000 ans environ par la couche archéologique dont elle provient et dont l'âge est aujourd'hui parfaitement connu (par les datages au C14 des charbons, l'étude des pollens et des bois et par l'analyse de l'outillage lithique et osseux remontant au tout début du Magdalénien) .

Brigitte et Gilles DELLUC ².

BIBLIOGRAPHIE

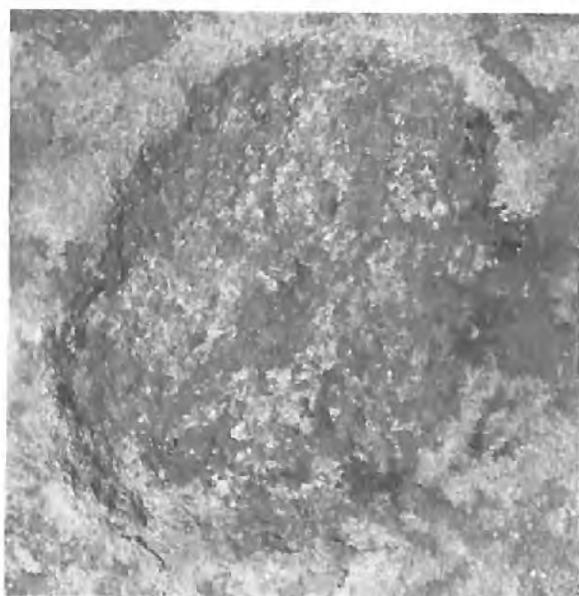
- BEAUNE-ROMERA, S. de (1983), *Les lampes du Paléolithique français, Définition, typologie et fonctionnement*. Thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris I, 3 vol.
- DELLUC, B et G. (1978) Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies (Dordogne), *Gallia-Préhistoire*, 21, p. 213-438, 96 fig.
- DELLUC, B et G. (1979) L'éclairage, *in* : *Lascaux inconnu*, XII^e suppl. à *Gallia-Préhistoire*, p. 121-142, 15 fig.
- DELLUC, B. et G. (1984) *Lascaux Art et Archéologie*, Les Editions du Périgord noir, Périgueux, 93 p., ill.
- GLORY, A. (1961) Le brûloir de Lascaux, *Bulletin. Soc. d'Etudes et de Recherches préhistoriques*, Les Eyzies, n° 10, p. 92-97.

1 Lors de la préparation de l'ouvrage qu'elle a dirigé et publié au C.N.R.S. (*Lascaux inconnu*, 1979), Ari. Leroi-Gourhan a réuni pour étude un très grand nombre d'objets provenant de Lascaux, conservés dans des collections privées ou publiques. Certains, comme cette lampe, ont pu échapper à sa minutieuse enquête et leur publication enrichira encore nos connaissances sur cette grotte exceptionnelle et désormais bien connue sur le plan scientifique.

2 L.A. 184 du C.N.R.S. (Musée de l'Homme, Paris) et Musée National de Préhistoire des Eyzies.



1



2

Fig. 1. 1. La lampe en calcaire à cupule façonnée. Les traces de charbon sont bien visibles. — 2. Détail de la cupule ovale façonnée par piquetage (clichés B. et G. Delluc).

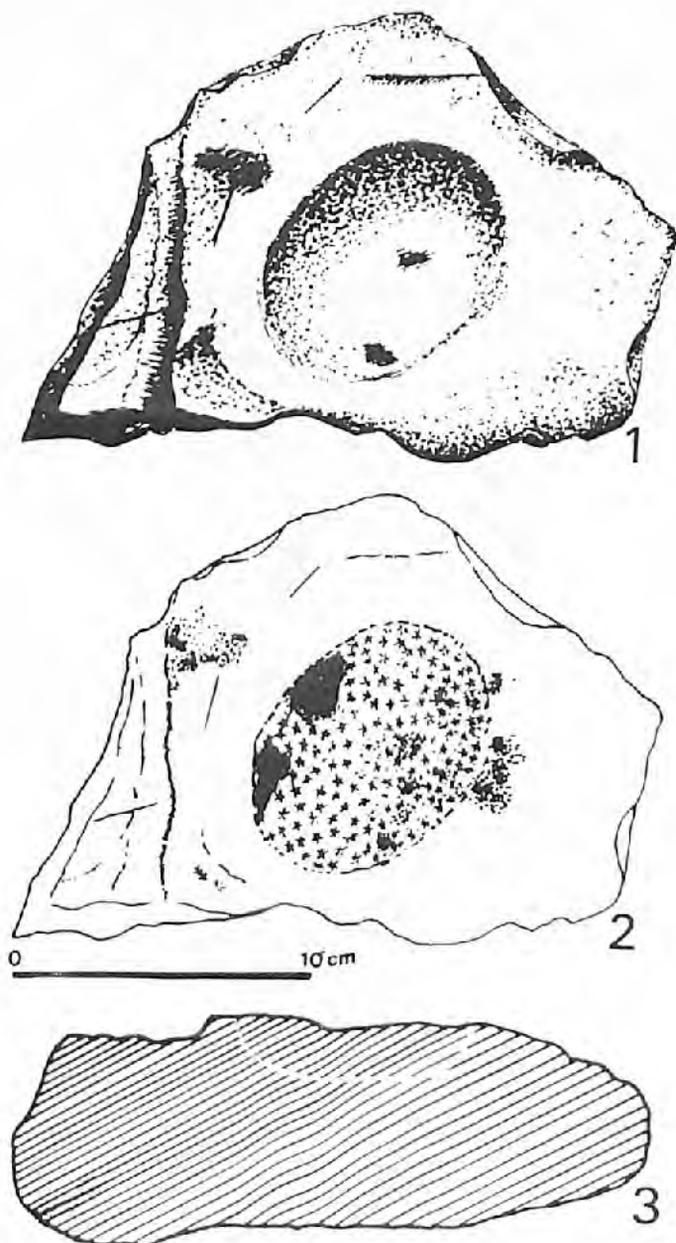


Fig. 2. La lampe façonnée en calcaire. 1. Dessin de A. gony. 2. Aspects techniques (pentes, impacts de coups de pic, traits tubifaction, ponctiles, renforcements d'arborescence). 3. Section de la lampe et de la cupule ovale.



Fig. 3. Un récipient de Lascaux dessiné par A. Glory et non retrouvé : lampe possible à cupule ovataire paraissant façonnée.

Les calamités d'une épidémie à Domme au XVII^e siècle et ses suites

A la fin du XVI^e siècle, la communauté des « Manants et habitants de Domme » disposait d'un petit patrimoine ou, plus exactement, de revenus fonciers, cens, lods et rentes qui donnaient un peu d'aisance à la gestion communale.

C'est ainsi que par acte du 10 avril 1585 passé devant M^e Grèzes, notaire royal du Mont de Domme, Léonard de Cueille¹, escuyer, seigneur de La Vergniolle, Salles et Playset, habitant du bourg de Daglan, « de son bon gré, pour luy et les siens, a reconnu et confessé tenir en fief perpétuel (et ses prédécesseurs avoir cy-devant tenu² de Messire Anthoine de Bars, notaire royal, agissant au nom et comme syndic des manants et habitants de la présente ville (de Domme), une pièce de terre avec un bois de chataigniers acquis de Léonard Lacombe et noble Louise de Cueille, assise au village de Vergniolle »³.

En vérité, parler de « bon gré » est une formule de courtoisie, cette

1. La fantaisie des copistes rend l'orthographe des noms bien flottante ; suivant les actes M. de Cueille est appelé Cuville ou Greilhes.

2. Titres antécédents : le 14 mars 1489, arrentement concédé par MM. les consuls et syndic de la ville de Domme en faveur d'Etienne, Nicolas et Martial Vergnolle, frères et Pierre Vergnolle, leur cousin, d'un certain tènement en la paroisse du Mont de Domme... Le 10 août 1572, arrentement concédé par MM. les syndic et consuls en faveur d'Antoine Delfaut, potier, habitant de la ville de Domme, d'un tènement près du village de la Haute Vergnolle...

3. Le document qui porte cette reconnaissance est un extrait fait par M^e Lafargue, notaire royal du Mont de Domme, en juillet 1640. Une note au dos précise : « L'expédition de cette reconnaissance est en forme, signée par le notaire recevant. Elle est chez M. Taillefer dans un volume in folio couvert de bazane ».

reconnaissance était loin d'être spontanée, la communauté avait dû faire quelque procédure pour en bénéficier, en obtenant que ledit sieur de Cueille soit condamné par sentence du sénéchal du Périgord à payer pour ce bien « les cens et rentes avec l'accapte et toute fondalité de deux quartiers de seigle, mesure de Domme et de deux poulailles ». C'était là, bien menue prébende pour une ville comme Domme, mais de ce contrat naquit un long procès qui ne prit fin que dans les dernières années du XVIII^e siècle.

En réalité la communauté dommoise disposait de bien d'autres ressources, ce qui, par le malheur des temps, l'aidait à se hisser peu à peu hors de la misère où l'avait entraînée les guerres civiles du XVI^e siècle. Géré par des hommes compétents et dévoués à l'intérêt public le patrimoine municipal, même modeste, pouvait permettre au plus pauvre des manants de Domme de se sentir un peu seigneur.

Quelle que soit la sagesse des hommes elle ne peut rien pour empêcher les grandes calamités qui se déchaînent sur un pays ou une province ; les prudents syndics, juges et consuls de Domme n'eurent bientôt plus assez de paix dans l'âme pour penser à l'avenir de leur ville lorsque s'abattit sur elle, autour des années 1630 ce mal épouvantable « qui répand la terreur » et que certains appellent la peste mais qui mérite parfois d'autres noms.

La « Continuation des Chroniques de Tarde »⁴ nous a montré comment cette épidémie porta le désarroi dans une petite communauté de religieuses de Notre-Dame, ordre fondé par Jeanne de Lestonnac. La supérieure et six sœurs étaient arrivées à Domme à la fin du mois de février 1630 : « Elles y furent accueillies de mille disgrâces qui vinrent, l'une après l'autre, donner des nouvelles attaques à leur constance dans cette ville à demi ruinée par les guerres civiles. Il leur fallut essayer dans l'espace de dix huit mois de séjour l'inhospitalité avec des paroles de mépris ; la famine qui estoit bien plus rude dans ce petit lieu qu'elle n'estoit alors dans toute la Guienne, car elles furent réduites à manger du pain de chataignes, la peste, dont moureut le beau-frère de la mère de Briançon, leur insigne bienfaiteur dans cet établissement, la maladie du pourpre, dont la directrice mesme de l'entreprise feust atteinte... »

Dans une étude consacrée à Antoine de Grézel le docteur Michel Duverger a eu l'occasion de manifester quelques doutes sur la nature du mal qui frappa le Périgord autour de 1630, incertain qu'il s'agisse vraiment de la « peste » comme l'a prétendu M. de Gérard : « le notaire Cleyrac aurait indiqué qu'il y eut à Domme cette année là (1629) de la dysenterie en août avec plus de 400 décès, et en décembre survint le « mal de pourpre ». Il ne restait plus qu'à extrapoler : le mal de pourpre, c'est la peste... C'est aller un peu vite à mon avis »⁵.

4. VALETTE (J.) *La continuation de la chronique de Tarde (1623-1709)* Bergerac, 1957, p. 3.
5. DUVERGER (D' Michel) Antoine de Grézel, B.S.H.A.P. Tome CIX (1982), p. 153.

Même si cette épidémie n'était pas la peste, elle fit de Domme une ville maudite. Le document sur lequel s'appuie la présente étude ne parle pas de « peste » mais dit seulement : « la présente ville ayant été affligée d'une maladie contagieuse, comme il est notoire... »⁶. Le nombre des victimes n'est pas connu, ce que l'on peut penser, d'après les textes, c'est que vers la fin d'octobre 1631 une vent de convalescence souffla sur la ville et que l'on put songer aux mesures à prendre pour éviter le retour d'une semblable calamité.

Les consuls, syndics et principaux de la commune qui avaient survécu à l'épidémie s'assemblèrent dans le parquet de la ville. L'angoisse tenaillait encore les Dommois, aussi les intérêts particuliers s'évanouirent-ils devant le salut de tous. Les délibérations firent apparaître l'opinion générale qu'aucun effort, aucun sacrifice ne seraient assez grands pour barrer le retour du fléau. Tous les citoyens, d'un même élan, jurèrent d'ouvrir leurs bourses sans limites pour que plus jamais ne soit entendu dans les rues de Domme le roulement quotidien du tombereau ramassant les morts. En bref l'on convint qu'il fallait, à tout prix, débarrasser la ville de tous miasmes et traînées pestilentielles.

L'assemblée de la Jurade comptait plusieurs maîtres chirurgiens mais aucun ne se sentait capable de réaliser cette œuvre de salubrité. Cependant, ils connaissaient un de leurs confrères, M^e Pierre Cajard, qui se faisait fort de désinfecter maisons, édifices publics, places et rues. C'était un homme qui avait fait ses preuves mais il prenait très cher.

« Au diable l'avarice », pensèrent les Dommois et ils résolurent de consulter l'homme de l'art.

Il demanda 2.300 livres pour faire le travail ; c'était une somme considérable dont ni la ville, ni aucun de ses habitants ne disposait. Pourtant on ne chicana pas trop, semble-t-il, sur les prétentions de l'hygiéniste. M^e Cajard ne pouvait, sans doute, agir à moins de frais, il lui fallait du matériel, des drogues très coûteuses et une abondante main-d'œuvre. En outre il entendait recevoir l'intégralité de la somme entre les mains avant de commencer sa désinfection.

Le syndic et les consuls étaient au pied du mur, personne n'aurait admis qu'ils renoncent à assurer à leurs concitoyens une protection aussi nécessaire. Ils entreprirent alors de chercher comment financer cette lourde charge.

On apprit qu'il y avait à Gourdon un homme disposant de puissantes ressources qui s'appelait Antoine Calmon. On eut recours à lui.

Il voulut bien consentir un prêt à la ville mais à la condition qu'il y eut des répondants présentant une solvabilité notoire.

6. Ce document est un manuscrit du XVIII^e siècle composé de huit pages sur vélin qui est une copie par extraits des délibérations de la jurade de Domme en juin 1636, relatives aux suites de l'épidémie (Arch. pri. veix).

Les deux personnes les plus fortunées de Domme furent appelées à donner leur caution à l'emprunt : il s'agissait de noble Jean de Solminihac, seigneur de Marty, qui possédait quelques domaines sur les bords de la Dordogne et de Jean du Roc, bourgeois de Domme.

Les tractations furent, sans doute, difficiles ; les esprits étaient partagés entre la peur d'une épidémie nouvelle et la conservation des patrimoines, entre la bourse et la vie. D'après certains participants aux discussions, Calmon, pour apaiser les récalcitrants, laissa entendre qu'en réalité il s'intéressait davantage à toucher le revenu de la somme prêtée qu'à reprendre possession de son capital, on crut même que cette rente prendrait un caractère quasi perpétuel et que l'on n'entendrait parler de remboursement que dans un temps très reculé.

« Voyez, purent dire les Dommois aux deux propriétaires dont on sollicitait le dévouement, vous ne courez pas grand risque. Nous avons quelques revenus de nos fiefs, comme vous le savez, qui nous laissent de quoi payer les intérêts, et, dans très longtemps, les années passant, il serait bien étonnant que nous ne trouvions pas de quoi rembourser le capital s'il advenait qu'on le réclamât ».

Le 2 novembre 1631, noble Jean de Solminihac et honorable Jean du Roc se rendirent devant Delmon, notaire royal, et engagèrent leur crédit vis à vis du prêteur Calmon, non sans avoir pris la précaution d'obtenir pour eux-mêmes une promesse de solidarité de la communauté des manants et habitants de Domme.

Aussitôt les 2.300 livres furent remises à la disposition de la Jurade qui « bailha » la ville à M^e Cajard afin qu'il puisse procéder au « désinfectement ».

Nous ignorons dans quelles conditions se fit cette grande purification de Domme mais il paraît que les habitants en furent satisfaits puisque, pendant quatre ans, lorsque venaient les échéances des intérêts dus au sieur Calmon, ils ne firent aucune difficulté à les lui régler rubis sur l'ongle.

Tout aurait pu continuer longtemps ainsi pour la plus grande satisfaction de tous les Dommois, malheureusement, la cinquième année le sieur Calmon changea de position et demanda le remboursement du capital prêté soit deux mille trois cents livres pour le principal et cent cinquante livres pour les intérêts pour un an et quatre mois.

Les gens de la Jurade se grattèrent la tête ne sachant comment faire. Leur embarras se traduisit par une incapacité à répondre qui provoqua l'impatience puis l'irritation du créancier. Comme il ne voyait pas poindre le plus petit remboursement « ledit Calmon désirant se faire payer de ladite somme principale, à ces fins fait exécuter Jean du Rocq, bourgeois, pour ladite somme, avec noble Jean de Solminihac, seigneur de Marty. En conséquence de laquelle saisie ledit Rocq était sur le point de faire saisir le revenu de ladite ville »⁷.

7. Délibération du 15 juin 1635.

Dans le petit monde de Domme ce fut la consternation, la Jurade était en émoi, « n'ayant pas moyen de satisfaire aux paiements des « deniers » que réclamait Calmon.

On se tourna à nouveau vers Jean de Solminihac qui, seul, semblait avoir les épaules assez larges pour dénouer le problème. Sur quoy, la Jurade étant assemblée, « il aurait été délibéré et résolu de faire vente audit seigneur de Marty (Solminihac) de onze charges, six cartons⁸ de bled de rente avec la suite de ladite rente appartenant à ladite communauté de ladite ville pour les frais et somme de deux mille quatre cent cinquante livres à la charge toutefois que lesdits (Solminihac)⁹ et du Roc soient tenus de payer ladite somme audit Calmon et d'en rapporter bonne et valable quittance à ladite communauté. Le tout, toutefois, de pouvoir rachapter lesdites rentes, toutes et quante fois que bon semblera à ladite communauté, en rendant et restituant audit sieur de Marty ladite somme de deux mille quatre cent cinquante livres et que lesdits sieurs consuls et syndics de ladite ville en proposeraient contrat audit sieur de Marty sous les pactes et conditions cy-dessus contenus et tout autrement comme plus à plaisir, contenu en ladite délibération de la Jurade.

» Pour ce est-il que aujourd'hui quinziesme juin mil six cent trente six, à Domme en Périgord et dans le parquet de ladite ville, après-midi, reigning Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, devant moy, notaire royal et témoins sous écrits ont été personnellement constitués Maître Léonard Foliolau, praticien, Guillaume Bouet, Léonard Besse et Jean Rocque, marchands, consuls, juges ordinaires et syndict de ladite ville lesquels de leur bon gré, pure, franche et agréable volonté ont vendu, cédé, quitté et transporté comme par les présentes quittent et transportent sous faculté de rachapt perpétuel audit sieur Marty, présent et acceptant, onze charges, six cartons de bleds dus à la communauté et à elle appartenant de rente foncière et directe avec tout droit de lods et autres devoirs seigneuriaux dépendants des dites rentes avec la suite d'icelles : argent, poules, cire que sera pris sur le ténement de la Gorce, Peyra, Miradouire, La Fage, Lafon, Blanque, arrentements de cinquante ténements des Brugals de Reilles, arrentement dudit village bouriage de feu Léonard de Greilhe et ce moyennant le prix et somme de deux mille quatre cent cinquante livres ».

En contrepartie ledit sieur de Marty sera tenu de payer au sieur Calmon : « six cent livres à la fête de Noël prochain venant et semblable somme par an à même jour, sauf la dernière année que ledit sieur de Marty payera la somme de cinquante livres qui sont au dessus du dernier pache de ladite somme de six cent livres, soy réservant pour le payement de ladite somme pour éviter les frais qui s'en pourraient suivre ».

L'agitation des esprits sur cette affaire était telle que le nombre des

8. La charge, mesure de Domme, était l'équivalent de 266,64 litres, le carton ou quarton de 33,33 litres.

9. Le copiste a mis par erreur Calmon au lieu de Solminihac.

Dommois qui participèrent à son règlement a été des plus importants. Il s'est élevé à plus de soixante personnes nominativement désignées dans les différents actes et délibération des 15 et 17 juin 1636. Les consuls et syndics craignaient sans doute que, le temps passant, on oublie quelle avait été la pressante urgence d'obtenir cette somme qui, rappellent-ils « a été employée pour le bien et utilité de ladite communauté » et ils ont cherché à faire partager leur responsabilité par le plus grand nombre de gens.

On relève sur la liste des signatures données à diverses occasions dans « la maison et consistoire de Domme » : Arnaud Albie, Jean Artus, marchand, Guillaume Aymard, praticien, Léonard Besse, marchand consul, Jacques Boucher, Guillaume Bouet (parfois Bouyer), marchand consul et juge ordinaire, Jean Bouet, marchand, autre Bouet, Jean Bouscasse, maître chirurgien, Aymar Bouyer, autre Bouyer, Jean Bouygues, marchand, Elie Brondel, praticien, Antoine Capoule, François Chariol, Jean de Cleyrac, notaire royal, Guillaume Cleyrac, Antoine Cleyrac, fils de Guillaume, plumier, Jean Delbos, marchand, autre Delbos, Léonard Delsant, praticien ¹⁰, Artus Delsant, Delsant, Léonard Fololiau ¹¹, praticien, consul, autre Fololiau, Forclaud, du Four, Gemilhac, Greilhac Jean, François Grèzes, praticien, Guillaume Grèzes, Marc Grèzes, notaire royal, Guailiac, Lacombe, M^e Léonard Lacombe, notaire royal, Jean Lacroix, Etienne Lafargue, notaire royal, Guillaume Lafargue, M^e Jean Lafargue, notaire royal, de la Garde, autre Lagardé, Laroque Jacques, marchand, Jean La Roque, marchand consul, syndic, Machine, Jean Mainhe, marchand, Jean Malaville, Guillaume Malaville, Pierre Manières, praticien, autre Manières, Annet Nouvel, Gaspard Peyrebrune, Donat Plumazilhe, marchand, Quadrac, Pierre Rouffignac, maître chirurgien et quelques autres.

L'année 1640 fut une année tournante pour Jean de Solminihac. A l'occasion des quatre Noël précédents il avait pratiquement remboursé par tranche de six cent livres l'essentiel de la dette, il ne lui restait plus que le règlement des cinquante dernières livres sur lesquelles devaient se compter les frais. Le moment était venu de donner une solide assise juridique aux droits de fief que la ville lui avait cédé en contrepartie de son intervention pour le salut commun.

Une autre raison le poussait à mettre ses affaires bien en ordre ; n'ayant pas d'enfant il avait reporté toute son affection sur son neveu, Jean de Chaunac de Lanzac, fils de sa sœur Souveraine de Solminihac et il entendait lui laisser tous ses biens.

Le mariage de ce neveu avec la demoiselle Anne de Labrouhe devant avoir lieu au mois d'août 1640, il était convenable que les futurs époux pussent savoir en quoi consisterait leur future fortune.

10. Les Delsant ou Dussant, sieurs de Glissac. Léonard sera juge royal de Domme Vieille (note de L.F. Gibert).

11. Léonard Fololiau sera notaire en 1655, son fils Pierre en 1696 (note de L.F. Gibert).

Aussi Jean de Solminihac pria-t-il M^e Lafargue de lui faire délivrer toutes les pièces et titres justifiant de ses droits dans l'acquisition des rentes féodales qui lui avaient été cédées par la ville, notamment un extrait de la reconnaissance de rente faite le 10 avril 1585 par Léonard de Cueille à la communauté des manants et habitants de Domme, ainsi que les pièces témoignant du transfert de ces droits. M^e Lafargue, le 3 juillet 1640 alla trouver le syndic et lui demanda « d'exhiber » les registres de la ville renfermant cet acte. Il en fit aussitôt un extrait certifiant « n'y avoir rien adjouté ny diminué »¹².

Tout désormais était en règle, Solminihac pouvait jouir de revenus chèrement et légitimement acquis par dévouement pour ses concitoyens.

Six ans plus tard, considérant l'incertitude de l'heure de la mort, Solminihac fit un testament¹³ laissant tous ses biens à son neveu Jean de Chaunac, seigneur de Cernet ; parmi ces biens figuraient les rentes des terres de la Vergnole, domaine qui au cours des ans versa à ses descendants les rentes attachées à leurs droits de fief.

**
*

Plus de cent ans passèrent pendant lesquels la famille de Chaunac, paisiblement assise sur la colline de Monbette, face à Domme, participa aux événements heureux et malheureux qui marquèrent la grande et la petite Histoire.

En 1777 le seigneur de Monbette mourut à l'âge de 55 ans ; il se nommait Jean de Lanzaac de Chaunac et avait été lieutenant au régiment de Bigorre. Sa carrière militaire avait été brève car son frère aîné ayant été tué à la bataille de Raucoux en 1745, ses parents avaient obtenu qu'il revienne auprès d'eux laissant à ses nombreux cadets le soin de s'illustrer dans les armées du roi. Sa vie de gentilhomme campagnard ne s'était pas caractérisée, semble-t-il, par un grand soin de ses affaires car sa mort laissa sa jeune veuve, Marie Galiotte d'Aymerique dans un grand embarras financier.

Voici comment elle décrivit, dans une lettre au ministre de la Guerre en 1789 la situation dans laquelle elle s'était trouvée : « Je suis veuve depuis douze ans de M. de Chaunac de Lanzaac, ancien officier au régiment de Bigorre. Il m'a laissé sur les bras six enfants en bas âge et fort peu de fortune. Je ne me suis point laissée abattre (sic) par mon malheur et j'ai cherché à remplir avec zèle et courage, vis à vis de mes enfants, la double tâche que m'a imposé ma malheureuse position ; j'ai nourri dans leurs âmes des sentiments nobles et généreux et je leur ai procuré l'instruction et l'éducation analogue à leur naissance et au désir qu'ils ont toujours eu de se vouer

12. Une lettre de Laboulgrie témoins à Sarlat du 24 avril 1779, de la veuve qui est acte en plusieurs points, par la communauté de Domme, c'est le dernier qui est signé par Galiotte, notaire royal.

13. Testament du 1^{er} janvier 1646 (notaire royal).

au service de Sa Majesté, j'ai rempli mon objet à ma satisfaction...»

Comme il lui fallait élever une nombreuse famille elle fit le compte des ressources dont elle disposait à la mort de son mari et il lui fallu bien constater qu'elle se trouvait fort à l'étroit dans son domestique.

Beaux-frères et amis, touchés de sa détresse, lui conseillèrent de remettre en branle un féodiste qui avait été chargé par son mari de faire revivre des revenus qui, soit par négligence, soit par générosité, soit par dédain des contingences matérielles n'avaient pas été perçus depuis de longues années. Ce féodiste découragé sans doute par l'indécision de son client n'avait pas fait grand chose depuis 1774. Ces féodistes étaient des hommes très versés dans le droit féodal qui se faisaient fort de faire revivre rentes, cens et lods attachés à des fiefs qui, par incurie, étaient tombés en désuétude. Pour gage de leur réussite ils gardaient à leurs profits, tous frais déduits, la moitié des créances récupérées¹⁴ ce qui les rendaient particulièrement âpres à la poursuite des débiteurs oublieux de leurs devoirs.

Ce féodiste, conscient de la détermination de Madame de Chaunac se mit en chasse et ne tarda pas à découvrir que, parmi les revenus provenant de la succession de M. de Solminihac, au siècle précédent, certains étaient tout à fait à l'abandon et avaient cessé d'être perçus depuis 29 ans... C'était en particulier le cas de rentes attachées à des terres sises au village de La Vergnole appartenant à un certain Etienne Lacombe, prêtre, docteur en théologie, ancien curé de Saint Pardoux, qui s'était retiré à Domme¹⁵.

Sur le refus de celui-ci de s'exécuter un procès fut entamé par Madame de Chaunac au nom de ses enfants : « L'an mille sept cent soixante et dix neuf, le 26^e de février nous, Jean Bouygue, sergent royal pourvu par le Roy au siège sénéchaussée de la ville de Sarlat, habitant la ville de Domme, qu'à la requête de dame Marie Galiotte d'Aymerique, veuve de messire Jean de Lanzac de Chaunac... agissant comme curatrice de ses enfants, avoir donné assignation à Etienne Lacombe, prêtre, habitant de la ville de Domme, à comparoir dans le délai de l'ordonnance par devant Mr le Sénéchal de Périgord... pour s'y voir condamner de représenter les titres de propriété en vertu desquels il jouit d'une vigne et bois de châtaigner situés dans la paroisse de Domme aux appartenances du village de la Vergniolle, confrontant... etc..., contenant dix quatonnées ou environ, se voir pareillement condamné de reconnaître lesdits biens en faveur de la dame requé-

14 - « pour les peines et soins que prendra ledit sieur La bouygue je lui cède la moitié de tous les arriérages de rente, lods, ventes acapies et autres droits et devoirs seigneuriaux qui me sont dus. » (contrat du 2 août 1773 entre Jean de Chaunac, seigneur de Monbette, et Labouygue, Arch. privées)

15 Etienne Lacombe était également chapelain de Rouffignac, l'une des chapellenies de Domme. C'est peut-être à ce titre qu'il prétendit jouir de diverses rentes notamment sur la plaine de Bor (B.S.H.A.P. tome XXXIX (1912), p. 290 (note de L.F. Gibert) il était déjà chapelain en 1757 (B.M.S. Cénac) Louis de Chaunac, dit le chevalier de Monbette, habitant de Domme, avait été chargé par sa belle-sœur, Madame de Chaunac de faire des démarches auprès d'Etienne Lacombe. Ce fut un insuccès et il écrivit au sujet de ce dernier : « c'est un original contre qui j'ay bien raison d'être piqué de n'avoir manqué si grossièrement de parole. » (lettre du 14 mai 1779) (Arch. privées)

rante au devoir de rente annuelle, perpétuelle, foncière et directe de seigle : deux quartons, mesure de Domme, poules : deux, ensemble les arrérages pour vingt neuf années... suivant la reconnaissance faite par Léonard de Cueille en faveur d'Antoine de Bars le dix avril 1585 (syndic des manants et habitants de la ville de Domme ».

Ce procès interminable fut fertile en mémoires, répliques, productions de pièce, significations de titres, interventions de la communauté de Domme qui vola au secours de la famille de Chaunac. On ressortit les registres des XVI^e et XVII^e siècles et toute l'affaire de la « peste » revint au grand jour.

Le 18 septembre 1787 une premier délibéré fut favorable à la thèse de Madame de Chaunac sous la réserve qu'elle donne justification d'un certain titre.

Là-dessus le sieur Lacombe mourut. Il fallut que Jean Bouygue, sergent royal, reprenne la procédure contre ses héritiers : la demoiselle Anne Lacombe et le sieur Jean Baptiste Raynal.

C'est ce qu'il fit le 29 octobre 1788.

Puis, moins d'un an plus tard, une certaine nuit du 4 août, le vicomte de Noailles, dans un élan généreux, eut l'idée saugrenue de porter sur l'autel de la patrie tous les droits féodaux afin qu'ils fussent abolis. C'était la fin d'un monde.

Là où la loi décide, il n'y a plus matière à procès.

Madame de Chaunac rêva, peut-être, que Jean de Solminihac aurait été mieux inspiré de ne pas venir au secours de ses concitoyens de Domme puisque ce qu'ils lui avaient donné en paiement s'était envolé en fumées magnanimes, quant au féodiste, fort triste, il rangea ses plumes, fit son deuil de la moitié des arrérages de rentes dont il pensait jouir un jour et chercha un autre métier.

Pierre de LA CHAPELLE.

5, rue Guy de Maupassant, 75016 Paris.

Saint-Martin de Bergerac (1070 - 1672)

Histoire d'un prieuré bénédictin

TROISIEME PARTIE

LES BATIMENTS PRIORAUX ET L'ACTIVITE ARTISTIQUE A BERGERAC A LA FIN DU XV^e SIECLE

On éprouve toujours des difficultés à parler de ce qui n'existe plus. Bergerac se situe au cœur d'une région qui a subi, plus que d'autres, de multiples destructions. Guerres et conflits religieux se sont succédé pour faire disparaître tout vestige matériel de ce qu'avait été le prieuré bénédictin de Saint-Martin.

Le rappel de quelques grandes dates qui ont marqué l'histoire du prieuré ne sera pas inutile ici. A la fin de la guerre de Cent Ans, Saint-Martin est en ruine. Une bulle du pape Eugène IV le décrit ainsi ⁽¹⁾ :

« Monasterium S. Martini... propter gerrrarum turbine aliosque sinistros eventus desolatum et ruinosum et in fructibus diminutum, ita ut prior cum quatuor religiosiis vivere non possit. »

Il faut donc reconstruire. Ce qui est entrepris, à la fin du XV^e siècle, par les soins du prieur Guillaume Aytz (voir plus loin) : ces constructions ou plutôt reconstructions portent sur l'ensemble des bâtiments prioraux, implantés dans le quartier du Mercadil, autour de l'église Sainte-Catherine.

1. DENIFLE (P.), *La désolation des Eglises*, t. I, cit. BSHAP (1915) p. 70 n° 3.

En 1558, tout est à recommencer. Le visiteur, Jean de la Roche, délégué de l'abbé de Saint-Florent, trouve l'église du prieuré (Sainte-Catherine) et son annexe (la chapelle du Sépulcre) sans aucune couverture : seuls les murs tiennent encore debout. La maison priorale et la grange dimeresse sont également en piteux état. Le visiteur les juge cependant « en assez bonne réparation », bien qu'elles aient besoin de couverture par endroits et menacent ruine, si des réparations urgentes n'y sont pas entreprises. Au dire de son procureur, Pierre de Chambon, le prieur commanditaire, Jean de Monluc, avait entrepris des démarches dans ce sens auprès d'artisans, pour la réfection des murs et le marchandage des charpentes ⁽²⁾.

Le prieur a-t-il eu le temps de mener à bien cette entreprise ? C'est peu probable. De nouvelles destructions, qui provoquèrent l'abandon de la vie monastique, s'avèrent cette fois définitives. A la fin du siècle, la maison priorale et l'église Sainte-Catherine servaient de carrières commodes aux habitants de la ville ⁽³⁾. Rien ne sera par la suite reconstruit.

En l'absence de tout vestige archéologique ou presque ⁽⁴⁾, nous sommes donc réduits à interroger les documents écrits, qui permettent, en partie seulement, de pallier cette absence de vestige matériel. Par bonheur, les sources écrites ne manquent pas : la Collection Périgord nous a conservé plusieurs contrats de constructions ou reconstructions des bâtiments prioraux ⁽⁵⁾.

L'ensemble de ces documents sont regroupés dans une période très courte (1491-1499), qui dénote un dynamisme économique certain, au temps de l'administration du prieur Guillaume Aytz. C'est donc pour cette période seulement que nous pouvons prétendre donner un aperçu de ce que pouvaient être les bâtiments prioraux et d'une façon plus générale, de l'activité artistique, à Bergerac, à la fin du Moyen-Age.

LES CONSTRUCTIONS DE GUILLAUME AYTZ : 1491-1499

La fin du XV^e siècle marque, pour Bergerac, comme pour bien d'autres villes de la région, une période d'intense activité ⁽⁶⁾. On a beaucoup plus réparé, remanié, reconstruit, que construit d'ailleurs. Entre 1491 et 1499, le prieur Guillaume Aytz lance un vaste programme, qui porte sur l'ensemble des bâtiments prioraux : église Sainte-Catherine (voûte), chapelle du Sépulcre avec son groupe de sculptures (constructions), cloître, maison priorale et grange dimeresse (reconstruction et adjonctions) voir le tableau ci-dessous). L'étude de ces contrats de construction permet d'avancer quel-

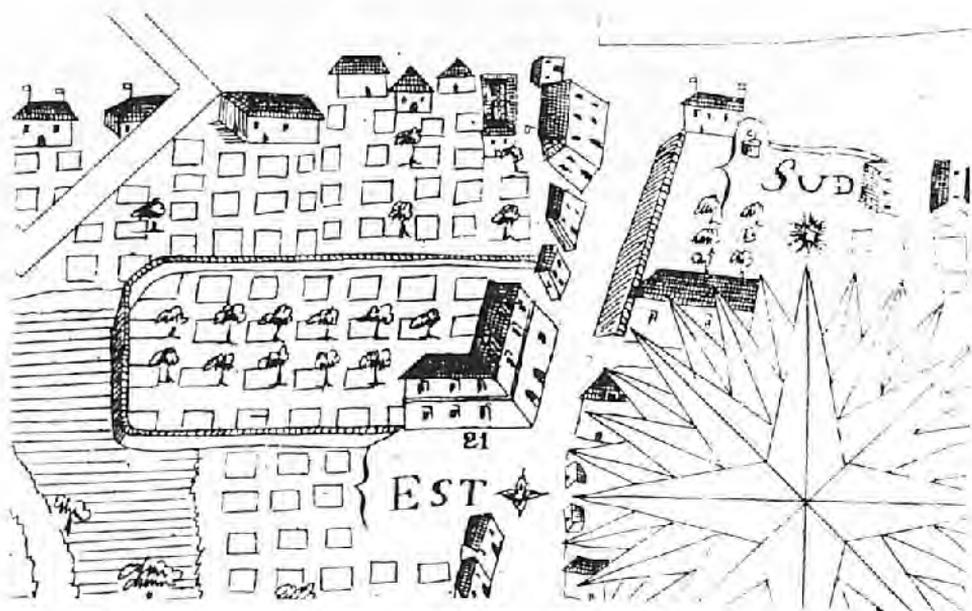
² Arch. départ. du Lot-et-Garonne (1491-1499).

³ *op. cit.*, t. IV, p. 269-300.

⁴ Quelques traces lors de la reconstruction de l'église Notre-Dame au lieu.

⁵ *Lesques de 1491*, conti. de la *Coll. Périg.*, t. 40, f. 148-150, 154-156 et 158-159.

⁶ ROCHER (P.), *L'achèvement de l'église à Bordeaux et en Bordelais*, 1453-1450. Bordeaux (1975). (à l'exemple de l'église de 1379).



La maison priorale, au Mercadil, d'après une vue cavalière de la ville de Bergerac, dressée au XVII^e ou XVIII^e siècle.

Auteur inconnu. Musée d'histoire de la ville de Bergerac.

ques remarques sur l'importance des sommes engagées par le commanditaire, ainsi que sur l'origine et le travail des artisans.

L'importance des sommes engagées :

Le total des dépenses engagées par le prieur G. Aytz, se présente de la façon suivante :

— 351 francs bordelais (200 francs pour la maison priorale et 100 francs pour la grange).

— 350 livres tournois (50 livres pour la chapelle du Sépulcre et 300 livres pour les sculptures qui devaient l'orner).

A ces dépenses en argent, il faut ajouter celles en nature :

— 3 pipes de vin et une charge de seigle,

mais surtout la fourniture des matériaux de construction (bois, pierres, chaux, sable), ainsi que nombre de services (charroi des matériaux, hommes de peine), le plus souvent à la charge du prieur.

La dépense la plus considérable est constituée par le salaire (300 livres), versé aux maîtres-imagiers, Domenge et Constant, pour le travail qui leur fut commandé. Ce prix ne comportait que la façon, puisque le prieur s'engageait « à fournir tous les matériaux à ses dépens ». Il est vrai que l'œuvre sortait de l'ordinaire (voir plus loin) : le travail devait durer

LES CONSTRUCTIONS DE GUILLAUME AYTZ : 1491-1499

Sainte-Catherine	Chapelle du Sépulcre	Maison priorale	Grange dimeresse
<p>- 2 contrats passés devant le notaire Frontut - <i>Objet : couverture de Ste-Catherine</i></p> <p>1) 5 juin 1491 Clément del Montan (paroisse de Gînestet) s'engage à fournir avant un an divers matériaux pour le prix de 20 fr. bord. une pipe de vin une charge de seigle (Col. Périg.t.48 fol. 148)</p> <p>2) 10 juin 1491 Pierre del Corderc et Jean de (?) doivent fournir divers matériaux pour le prix del 1 fr. bord. Le prieur fournit le bois et le charroi jusqu'à la grange. (ColPérig.t.48 fol. 148)</p>	<p>- 2 contrats passés devant le notaire Frontut - <i>Objet : construction et aménagement de la chapelle du Sépulcre</i></p> <p>1) 10 octobre 1494 Les sculpteurs, Maître Domenge et son gendre, Constant, de Brive, s'engagent à finir avant trois ans les statues (Mise au Tombeau, Ascension...) qui devaient orner cette chapelle, pour le prix de 300 livres tourn. (Coll. Périg.t.48 fol. 150)</p> <p>2) 25 avril 1495 Les maçons, Jean Bonamie (de Queyssac) et Clément Fougères (de St-Martin)... construction de la chapelle du Sépulcre avec ses aménagements pour recevoir les sculptures de maître Domenge. pour le prix de 50 livres tourn. (Coll.Périg.t.48 fol. 149-150)</p>	<p>- 2 contrats</p> <p>1) 29 juin 1491 (N° Frontut)</p> <p>Les maçons, Pierre Feytou et son fils (de St-Martin)... construction d'un cloître contre Ste-Catherine (soubassement en pierre) pour le prix de 20 fr. bord. Le prieur fournira pierre, sable, chaux... et les gens de service. (CollPérig.t. 48 fol. 148)</p> <p>2) 8 juin 1499 (N° Dupuy) Les charpentiers Clément et Jean del Montan (de Gînestet) et Guillaume Moysset (de Beau-pouyet)... construction de la maison priorale avec ses galeries, à finir avant deux ans. pour le prix de 200 fr. bord. une pipe de vin (Coll.Périg.t.48 fol. 154-156)</p>	<p>- 1 contrat</p> <p>- 22 octobre 1499 (N° Dupuy)</p> <p>Guynotus Bolot (de Maurens)... construction de la grange dimeresse avant un an... pour le prix de 100 fr. bord. une pipe de vin (Coll. Périg. t.48fol. 156-158)</p>

trois ans. A titre de comparaison, on peut rapprocher cette somme du prix d'une œuvre semblable, à peu près contemporaine, dans la ville de Bordeaux : la chapelle, accolée au flanc de l'église Saint-Siméon, et très richement décorée, avait coûté 260 livres ⁷.

Ce programme de reconstruction n'a été rendu possible que parce que Saint-Martin avait retrouvé une certaine prospérité. Toute la deuxième moitié du XV^e siècle est occupée, en grande partie, à la reconstitution du temporel du prieuré, mis à rude épreuve, pendant la période troublée de la guerre de Cent ans. Il est symptomatique de constater que les quelques fragments de terrier, qui nous sont parvenus sous forme de copies, portent sur des acensements ou réacensements, qui datent de cette période. (Voir le chapitre du temporel). Cette activité architecturale est à replacer dans un cadre plus général : celui de la reprise économique et du nouvel essor urbain, qui touche le Périgord tout entier. La fin du XV^e et le début du XVI^e siècles sont occupés, à Bergerac, à la restauration des maisons, des rues, des fortifications et surtout à la reconstruction du pont, sur la Dordogne, ouvrage capital, pour la prospérité de la ville ⁸.

ORIGINE ET TRAVAIL DES ARTISANS

Outre les renseignements sur les prix, les contrats de construction nous font connaître les noms et l'origine des artisans, qui ont travaillé à Bergerac, ainsi que quelques aspects de la création artistique. On notera le recrutement très local de ces artisans. Tous, hormis le sculpteur Domenge, exerçaient leur métier, dans des bourgades, proches de Bergerac. Deux d'entre eux appartenaient même à la paroisse Saint-Martin et les cinq autres à des paroisses environnantes (Ginestet, Queyssac et Maurens) ou proches (Beaupouyet, près de Montpon).

La seule œuvre de véritable importance, l'ensemble des statues (Mise au tombeau, Pietà, Ascension) destiné à orner la chapelle du Sépulcre, est confié à des maîtres-imagiers, venus du Limousin (Brive). En plus de leur travail propre, les artistes, maître Domenge et son gendre, Constant, se voyaient confier un travail pédagogique de formation, auprès des artisans locaux, chargés de construire la chapelle du Sépulcre ; ils devaient fournir également certains outils nécessaires à cette construction, comme « tours et compas ». Vers la même époque, les consuls de Bergerac faisaient appel à un « maître-fustier » de Moissac pour reconstruire le pont, sur la Dordogne ⁹. Ces deux ouvrages, le pont et les sculptures de la chapelle du Sépulcre, dépassaient, semble-t-il, par leur ampleur les capacités techniques et artistiques de nos artisans locaux.

7 - *Ibid.* p. 52.

8 - *Histoire du Périgord*, Privât 1933, p. 161.

9 - Contrat passé en 1508. DURAND (Ch.), « Notes sur l'histoire de Bergerac », dans *BSHAP* 1, 2 (1875), p. 90.



Les constructions de G. AYTZ, 1494 - 1499

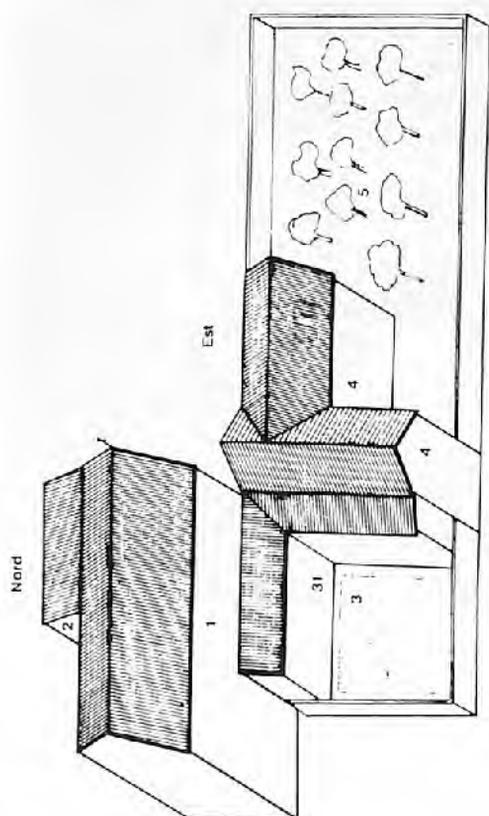
- Maurens : Paroisse d'origine des artisans.

Origines géographiques des artisans qui ont travaillé aux constructions de G. Aytz.

La plupart des travaux sont confiés à forfait. La durée du travail peut varier, mais en règle générale, les délais d'exécution sont courts : trois ans maximum pour les statues du Sépulcre, deux ans pour la maison priorale, mais parfois moins d'une année. On notera aussi la précision des contrats, en ce qui concerne l'exécution des travaux, dimensions, épaisseur des murs, références fréquentes à des modèles à imiter (*en la façon de...*) ce qui pourrait laisser planer un doute sur la liberté de création des artistes. Le charpentier, qui construit les galeries de la maison priorale sera tenu « de far de grossas fustas rasonables, novas, totas paradas et autant belas coma *las galerius de Chanssalada et Beausejour* »¹⁰.

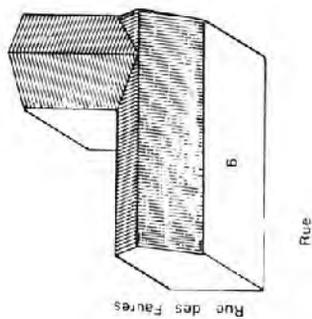
Maître Domenge lui-même, artiste confirmé, devra se plier aux exigences de son commanditaire, qui fixe le nombre des statues, leurs dimensions

¹⁰ Coll. *Perap*, t. 48, p. 195 v (contrat du 6 juin 1499)



Côté ville
Sud

Ouest



Restitution d'après les textes des bâtiments bénédictins au Mercadil à la fin du XV^e siècle.

1. — Eglise Sainte-Catherine.

2. — Chapelle du Sépulcre.

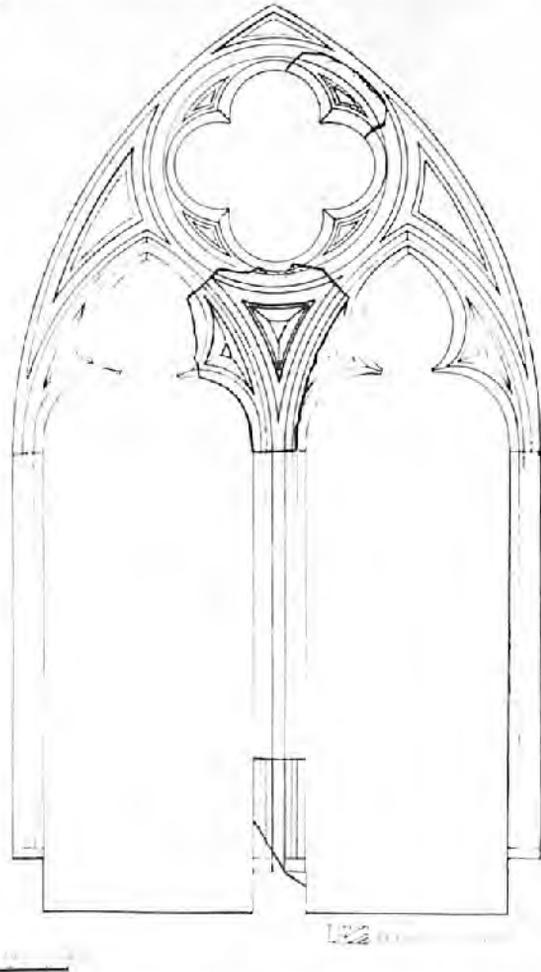
3. — Cloître 31. Galerie de la maison priorale.

4. — Maison priorale.

5. — Jardin avec verger.

6. — Grange dimeresse.

L'orientation de Sainte-Catherine était différente de celle de l'église Notre-Dame actuelle, dont les vastes constructions ont recouvert en partie l'ancien édifice¹⁵. C'est ce qui ressort du contrat de construction de la chapelle du Sépulcre (voir plus loin) : les deux murs latéraux de Sainte-Catherine étaient flanqués au nord par la chapelle du Sépulcre et au sud par le cloître. Le chevet de l'église était peut-être occidenté. Lors des travaux de fondation de l'église Notre-Dame, les structures de Sainte-Catherine furent rencontrées par les terrassiers et quelques vestiges ont été déposés au Musée de Bergerac.



Restitution d'un remplage de fenêtre à partir des fragments découverts dans les fouilles de l'église du Mercadil Musée de Bergerac.

15. Quelques vestiges au Musée de la Ville (Inventaire des collections, 1951, n° 469-470)



Fragment de sculpture provenant de l'église Sainte-Catherine. Découvert en 1854, collection privée.

Des sépultures médiévales furent également mises au jour dans la périphérie de l'ancien édifice. Dans l'une d'elles, on nota la présence d'un vase accompagnant le défunt ⁽¹⁶⁾, coutume classique au Moyen-Age ⁽¹⁷⁾. Cette céramique, conservée au Musée de la Ville sous le n° 466, est un mortier à décor anthropomorphe, très caractéristique du XIV^e siècle. Il s'agit d'une pièce provenant des ateliers bergeracois, dont l'un s'était établi dans ce quartier du Mercadil à environ 300 mètres au nord de l'église et du prieuré Saint-Martin ⁽¹⁸⁾. Cette pièce, par sa présence, permet de situer l'inhumation qu'elle accompagnait dans le courant du XIV^e siècle. Cela constitue un indice de plus en faveur d'une implantation antérieure au XV^e siècle des religieux et de l'église Sainte-Catherine au Mercadil. Car l'existence de sépultures, dans ce quartier, autour de l'église, ne s'explique que par leur présence. A la manière des couvents mendiants, Jacobins, Carmes, Cordeliers, le prieuré bénédictin se dota d'un espace funéraire propre. Ce cimetière n'aura jamais l'ampleur de celui des Jacobins ou des Cordeliers ⁽¹⁹⁾.

Parmi les éléments découverts autres que les sépultures, des fragments de fenêtres contribuent à dater l'implantation de l'église dont ils provien-

16. N° 466 Inventaire des collections du Musée de Bergerac, 1951.

17. LABORIE (Y.) « Découverte de trois sépultures médiévales aux abords de l'église d'Urval », *BSHAP*, t. CXI, p. 44-48.

18. LABORIE (Y.) *Bergerac, archéologie et Histoire urbaine*, 1980.

19. Il était certainement uniquement utilisé par les habitants du Mercadil. Le grand cimetière paroissial de Saint-Martin était toujours en fonction en plus des cimetières des couvents Mendiants.

nent. La membrure de ces baies est formée par un meneau central autour duquel s'organisent des arceaux en ogive que surmonte une rose terminale. Cet ordonnancement de la membrure est dans ces grandes lignes classiques des ouvertures du XIII^e et XIV^e siècles. Des baies de même type sont visibles sur des édifices du XIV^e siècle encore en élévations dans la vieille ville - rue des Fontaines, rue des Conférences - et fréquemment découvert dans les couches de destruction d'édifices antérieurs au XV^e siècle - Fonbalquaine, Saint-Jacques est -. Les ouvertures de l'église du Mercadil étaient en pierre de Couze. Cette pierre semble du reste être le matériau préférenciel des maîtres d'ouvrages à Bergerac au XIV^e siècle pour les ouvertures ainsi que pour les façades.

A partir du XV^e siècle, par contre, on utilisa beaucoup plus des calcaires blancs, peut-être plus faciles à travailler mais qui présentent l'inconvénient d'être excessivement fragiles. Exemple, les baies de Saint-Jacques, de style flamboyant, datant de sa reconstruction après la guerre franco-anglaise. A en juger par la bonne qualité des remplages, l'église Sainte-Catherine devait être un bâtiment à l'architecture soignée. Nous savons également que cet édifice était voûté.

En 1491, le prieur Guillaume Aytz doit faire refaire la couverture endommagée de l'église. A cette fin, il commande la livraison de divers matériaux pour la construction des cintres, indispensables à l'érection d'une voûte⁽²⁰⁾. Par contre, l'organisation intérieure de l'édifice ne nous est pas connue : nef unique avec ou sans transept, comme beaucoup d'églises, construites à la même époque ? La présence de 5 moines n'exigeait pas la construction d'un chœur très vaste. La cléricisation de la vie monastique a entraîné la multiplication des autels privés, dans les églises monastiques. Les contrats d'affermé des droits de verrouil nous font connaître le vocable de quelques-uns d'entre eux : Saint-Martin, Saint-Cloud, Sainte-Catherine...⁽²¹⁾.

La chapelle du Sépulcre.

La chapelle du Sépulcre nous est un peu mieux connue grâce à un prix-fait de construction du 15 avril 1495⁽²²⁾. Elle occupait le flanc nord de l'église Sainte-Catherine. Cette espèce de « bourgeonnement (des églises) par adjonctions successives (de chapelles) » est un des traits caractéristiques de l'architecture religieuse de cette période⁽²³⁾.

Les dimensions de la chapelle étaient relativement importantes pour un édifice de ce genre : un rectangle de 35 pieds sur 15 (soit environ 12 m sur 5). L'édifice était voûté (*capellam voutandam*) : trois contreforts extérieurs devaient renforcer le mur septentrional pour soutenir cette voûte

20) *Coll. Périgord*, t. 48, f^o 148 (quittance du 10 juin 1491)

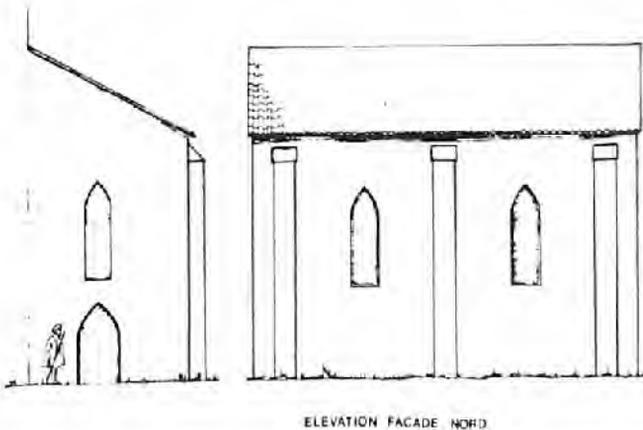
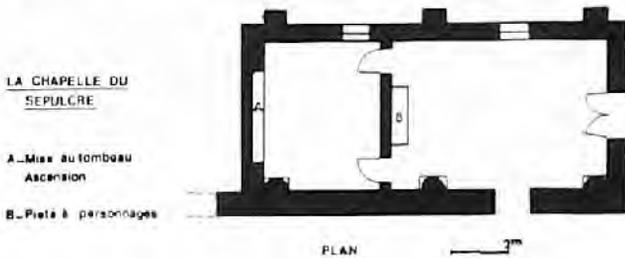
21) *Ibid.*, t. 33, f^o 96, r^o et v^o (contrat du 9 avril 1491)

22) *Ibid.*, t. 48, f^o 149-150

23) ROUDIÉ (P.), *op. cit.* p. 131

(*tres pilas ab exitu...*), ainsi que trois piliers (*pilaria*) de briques ou de pierres, contre le mur médian qui séparait la chapelle du Sépulcre de l'église Sainte-Catherine. Ces piliers délimitaient donc un espace intérieur à deux travées. Trois fenêtres, destinées à recevoir des vitraux (*fenestram vitream*), laissaient pénétrer la lumière : deux étaient percées dans le mur septentrional (une par travée), la troisième, dans le mur oriental, qui servait de façade. Deux portes permettaient de communiquer, l'une placée à l'est, avec l'extérieur, et l'autre, directement, avec l'intérieur de l'église Sainte-Catherine.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur, il était particulièrement soigné. Au chevet (« *in capite ipsius capelle* »), deux « armoires voûtées superposées, étaient destinées à recevoir le joyau de cette chapelle », « les images sculptées » de maître Domenge (voir *infra*), (*Mise au Tombeau, Ascension*). Ce chevet était situé, semble-t-il, à l'ouest puisque le Sépulcre devait être du côté du couchant (« *exinde sepulcrum deversus* (préposition) *occidentem* »). Un mur intérieur, percé de deux portes, séparait cet ensemble du reste de l'édifice (« *unum parietem ante sepulcrum in latitudine capelle cum duabus portis* »). Un autel, consacré à Notre-Dame de Pitié,



Restitution d'après les textes de la chapelle du Sépulcre, située contre l'église de Ste-Catherine, au Mercadi.

avec un autre ensemble de sculptures (Pietà à personnages), était placé contre ce mur intérieur. Les maçons, Jean Bonamie et Clément Fougères, étaient encore tenus d'aménager deux petites « armoires », probablement des crédences, destinées à recevoir « les ornements et ustensiles d'église ». C'est peut-être aussi à l'ornementation de cette chapelle qu'appartenait le cul-de-lampe orné d'une bête (une louve ?) tenant son petit dans sa gueule, découverte également lors des travaux d'édification de Notre-Dame. (Coll. privée). La facture de cette sculpture qui rappelle celle des culs-de-lampe à l'ornementation animalière du château de Puyguillem, s'accorde avec l'époque de construction de la chapelle.

Le cloître ou galeries de la maison priorale :

Le cloître occupait le flanc sud de Sainte-Catherine. Une quittance du 29 juin 1491 porte sur la construction de ce cloître ⁽²⁴⁾. Les maçons, Pierre Feyto, père et fils, de la paroisse de Saint-Martin, s'engagent à bâtir un cloître « contre l'église de Sainte-Catherine en la fasson du cloître de Saint-Martin pour le pris et some de vint fr. bord, tant seulement pour la fasson ». Le prieur était tenu de fournir de son côté, en plus des matériaux de construction (pierres, chaux, sable), les gens pour faire le service. La modicité de cette somme (20 fr. bord.), même pour la seule façon, laisse à penser que le contrat ne portait que sur la construction de la partie en maçonnerie du cloître. Les galeries du cloître étaient probablement en bois, comme le montre par ailleurs, un contrat postérieur, portant sur l'agrandissement de la maison priorale ⁽²⁵⁾ : « ... prior edificare facere vellet domun et galarias in domo seu claustro sancte Catherine. »

La maison prieurale :

Le bâtiment nous est connu en partie grâce à un contrat du 8 juin 1499, par lequel le prieur G. Aytz confiait la construction ou plutôt l'agrandissement de l'édifice à trois artisans de la région. La durée du chantier (deux ans) et la valeur des salaires versés aux artisans (200 francs bordelais) donnent une idée de l'importance des travaux à effectuer : probablement une aile, ajoutée au corps principal du logis prieural, comme il ressort à la lecture d'un passage du contrat.

La maison prieurale appartenait à l'architecture à charpente, courante dans les villes à cette époque, et particulièrement à Bergerac. La maison comportait deux étages : au rez-de-chaussée, huit forts poteaux (huelz gros piliers) soutenaient l'étage à pans de bois. La couverture était faite de tuiles creuses. La façade principale du bâtiment était particulièrement soignée :

24. Coll. Perg., t. 48, f° 140.

25. Ibid., t. 48, f° 154-155.

un mur pignon, percé de fenêtres à croisées, donnait sur la place du Mercadil.

La disposition intérieure de l'édifice présentait une certaine complexité avec des cloisons, des couloirs et des escaliers. Au rez-de-chaussée, une pièce à feu, occupée par la grande cheminée d'un four, servait certainement de cuisine, tandis qu'une autre pièce était à l'usage des serviteurs des moines. A l'étage, deux chambres, destinées aux moines, et une grande salle (« la granda sala »), que le prieur devait utiliser comme salle de réception.

La grange dîmeresse :

C'est la dernière construction pour laquelle nous possédons quelques renseignements (contrat du 22 octobre 1499)⁽²⁶⁾. Il s'agit, semble-t-il, d'une reconstruction complète du bâtiment. Le prieur s'engage à faire « ostar toda la muralha devers la carreya et davalal la teule ques en lad. granga ». La réutilisation des matériaux de démolition, dans les constructions nouvelles, est fréquente à cette époque. L'artisan, G. Bolot, quand à lui, devra faire de solides fondations, tout autour du nouveau bâtiment.

Cette grange était située au contact de trois grandes rues, « cum tribus magnis carreyris », légèrement à l'ouest du groupe (église Sainte-Catherine - maison priorale), à l'intersection de la rue des Faures et de la rue qui longeait les murailles de la ville. Comme la maison priorale, la grange était un bâtiment à pan de bois, qui comportait deux ailes (« grangia cum ala sua »). Les deux façades principales étaient couronnées par un pignon : l'un regardait vers Sainte-Catherine, l'autre vers la rue des Faures. Dans chaque pignon était ouverte une fenêtre à croisée. Du côté de la ville, quatre lucarnes laissaient pénétrer la lumière. Enfin deux grandes portes, armées de leurs ferrures, assez grandes pour laisser passer une charrette, chargée de foin. L'aménagement intérieur est également décrit avec un minimum de précision. La grange était divisée en son milieu : une partie comportait, semble-t-il, un grenier, « plancada de gros solivels » ; l'autre servait peut-être de chai, comme il ressort du procès-verbal de la visite de 1558. Le visiteur mentionne à deux reprises la grange « où se recueillent les vins dud. prieuré » et plus loin, « où l'on faisait le vin »⁽²⁷⁾. Le travail devait durer huit mois environ et le prieur s'engageait à verser, à l'artisan, un salaire de 100 francs bordelais, plus une pipe de vin.

Ces contrats ne concernent que les bâtiments qui ont été construits ou reconstruits entre 1491 et 1499. Il existait d'autres constructions. Le procès-verbal d'adjudication des terres, places, jardins, aboutissant aux fortifications de la ville, au moment de leur démolition (1630), fait état « des places où estoient basties tant l'eglize de Sainte-Catherine et autres

26. Ibid. t. 4B, t.° 156, v.° 158.

27. Arch. départ. du Maine-et-Loire (H. 1954).

ses annexes, que d'autres places où estoit bastie la maison où logeaient ordinairement les prieurs ses devanciers, et autres maisons, places, jardins, vergiers, granges, celliers, halles, places et marchés appartenant en propriété audict prieur, le *tout seïs et scitué au Mercadil, fauxbourg de la présent ville, et joignant les murs d'icelle entre la porte Loguadoire et celle de Bourbarraud*, plus emplement confrontés par les tiltres... » Les places, sur lesquelles s'élevaient autrefois « les églizes de Sainte-Catherine et du Saint-Sépulcre, et quelques maisons en deppendantes », couvraient une superficie de « troys pougnerées et un quart de terre »⁽²⁸⁾.

Donc l'ensemble des bâtiments prioraux forme un tout complet (avec église, cloître, maison priorale, grange, halle, celliers), et correspond assez bien au plan d'un petit prieuré bénédictin.

LES SCULPTURES DE LA CHAPELLE DU SÉPULCRE

Nous ne connaissons malheureusement que par des documents écrits le groupe de sculptures qui ornaient la chapelle du Sépulcre. Cet ensemble, tout à fait exceptionnel, que nous pouvons un peu imaginer à partir des contrats de construction, nous fait d'autant plus regretter sa disparition.

La reconstitution du groupe :

Le groupe comportait plus d'une trentaine de statues, réparties en trois ensembles distincts : une Mise au Tombeau, une Ascension, et une Pietà à personnages. En plus du contrat de commande de ces sculptures²⁹ nous est parvenu un autre contrat, qui porte sur la construction et l'aménagement de la chapelle du Sépulcre, destinée à recevoir ces statues (voir supra). Grâce à ces deux textes, nous pouvons reconstituer à peu près la disposition et l'ordonnance générales de cet ensemble. Les deux groupes de la Mise au Tombeau et de l'Ascension occupaient deux « armoires vouées » en forme d'enfeu, superposées et placées au chevet de la chapelle (*in capite*). La Pietà à personnages devait servir de rétable à l'autel de Notre-Dame de Pitié, situé contre le mur médian, placé devant le Sépulcre (*ante Sepulcrum*).

Avant d'analyser chacun de ces groupes, deux questions se posent : une principale, cet ensemble a-t-il été réellement construit ? Et s'il l'a été, l'a-t-il été tel que le contrat le prévoyait ? A la seconde question, nous ne pouvons pas répondre, aucune description de l'œuvre réalisée ne nous étant parvenue. A la première question, nous pouvons répondre par contre par l'affirmative. Dans un contrat d'affermage des « droits de verrouil » (du 5 mai 1509)⁽³⁰⁾, le prieur G. Aytz mentionne la chapelle du Sépulcre.

28. *Jurades*, t. VI, p. 110-112.

29. *Coll. Périg.* t. 48, f. 159 rect BIRAN (E. Joissain *BSMAP* 1080, p. 463-468).

30. *Ibid.* t. 33, f. 97 et 98.

Enfin une cinquantaine d'années plus tard, le délégué de l'abbé de Saint-Florent, en visite à Bergerac, trouve à côté de Sainte-Catherine, « une chapelle du tout (entièrement) découverte » (le Sépulcre) et dans cette chapelle il a pu voir « certaines Ymages sur trois aultiers »³¹.

La mise au Tombeau :

C'était l'ensemble le plus important et celui pour lequel nous possédons le plus de points de comparaison³². Il s'agissait d'une véritable Mise au Tombeau, comme à Biron ou à la chapelle de l'Annonciade à Bordeaux : dans un lot de pierres, commandées par le prieur, on trouve une pierre pour le tombeau³³.

Nous retrouvons les sept personnages habituels, qui entourent le Christ, dans ce type d'œuvre : Notre-Dame, les trois Maries, saint Jean et les deux Juifs (Nicodème et Joseph d'Arimatee). A Bergerac, le groupe comptait deux autres personnages principaux : le prieur, représenté à genoux au pied du tombeau et au-dessus, un saint « de son choix », dans une attitude de présentation. Attitude fréquente que celle du donateur, qui aimait se faire représenter (voir Biron) et en plus ici présenté par un saint (vieille tradition iconographique que celle du donateur présenté par un saint de son choix). Soit un total de dix personnages principaux (avec le Christ) contre 7 ou 8 habituellement dans ce genre d'œuvre.

Il faut ajouter des figures secondaires qui entraient dans la décoration de l'ensemble. Quatre « gens d'armes », au-dessous du tombeau représentent les gardiens du Sépulcre (le plus souvent au nombre de trois). Leur petite taille (deux pieds et demi), contre 4 à 6 pieds pour les personnages principaux, peut laisser supposer qu'ils étaient sculptés dans la pierre du tombeau³⁴. Enfin, il y avait encore sept anges, qui devaient être répartis dans la partie haute de l'enfeu, comme on pouvait le voir à Biron par exemple, où ils étaient au nombre de cinq.

Les armes du prieur (le commanditaire) ainsi que celles du roi (des fleurs de lys ?) entraient encore dans la décoration de l'ensemble. La présence des fleurs de lys est peut-être un moyen de rappeler que Bergerac était ville royale, mais elle permet peut-être aussi d'attirer l'attention sur une des formes du mécénat des rois de France (les largesses aux églises)³⁵ et leur rôle dans la reconstruction qui a suivi, la fin de la guerre de Cent Ans.

31. Visite de 1558, Arch. départ. du Maine-et-Loire (H. 1954).

32. Aucune Mise au tombeau complète n'a été conservée en Périgord. L'ensemble de Biron a quitté le département pour les USA. Quelques vestiges de Mises au tombeau disparues. La tête de juif, très expressive, conservée au Musée du Périgord, vient peut-être de la chapelle des Barnabé, dans l'église Saint-Front. Dans la galerie nord du cloître de Cadouin subsiste une Vierge de douleur soutenue par saint Jean. Etude d'ensemble de FORSYTH (M. W. H.), *The entombment of Christ, French sculptures of the fifteenth and sixteenth centuries*, Harvard University press, Cambridge 1970.

33. *Coll. Périgord*, t. 48, f° 151-152.

34. ROUDIE (P.), « Les Mises au tombeau de Bordeaux » dans *Rev. hist. de Bordeaux et du département de la Gironde*, (1953), p. 309-310.

35. BOUSQUET (M.), « La sculpture rouergate à la fin du style gothique », dans *Revue rouergate* (oct. déc. 1963), p. 395.

L'Ascension :

Ce groupe occupait l'armoire supérieure, qui surmontait la Mise au Tombeau. On y trouve les personnages habituels, « ainsi qu'ils appartiennent à la dite histoire » : la Vierge avec les douze apôtres, ainsi que quatre petits anges et Dieu le Père. S'agissait-il pour Dieu le Père d'un buste bénissant, comme celui qui orne la Déploration de la Vierge, dans l'église Saint-Michel de Bordeaux ³⁶ ?

Ce groupe tranchait avec les deux autres (Mise au tombeau et Pietà) par la petite taille de ses personnages. Les apôtres ne devaient mesurer que deux pieds et demi (80 cm), alors que la taille moyenne des personnages des deux autres groupes variait entre 4 et 6 pieds (= grandeur nature). Cette iconographie de l'Ascension n'est pas très répandue en Périgord. Le Musée de Périgueux en a conservé un exemple, avec une iconographie cependant très différente ³⁷.

La Pietà :

Est-ce une œuvre, rescapée d'une première destruction de l'église Sainte-Catherine ³⁸ ? Les clauses du contrat ne mentionnent pas de manière explicite l'exécution de la Pietà, mais simplement celle de son environnement : « sur l'autel de Notre-Dame de Pitié, deux anges pour tous sierges et la Croix de bois, comme Notre-Seigneur fut mis au Mont du Calvayre, et les quatre prophètes de quatre pieds de long ; Saint-Cloud, Saint-Anthoine, Sainte-Catherine, Saint-Martin ». « Un mémoire touchant au prix fait et structures du Sépulcre laisserait supposer pourtant que l'exécution de ND. de Pitié entraînait dans la commande. Dans cette commande entraient deux pierres distinctes, l'une pour Notre-Dame (du Sépulcre) et l'autre pour Notre-Dame de Pitié : pour Notre-Dame de Pitié, une pierre de trois pieds de long et 3 de large » ³⁹. Il s'agissait donc d'une Pietà à personnages et même à grand nombre de personnages, qui devait servir de rétable à l'autel de Notre-Dame de Pitié (voir Biron) ⁴⁰. Neuf figures venaient s'ajouter à la Pietà proprement dite : 4 prophètes (sans doute Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel), ainsi que 5 saints, particulièrement vénérés dans la ville de Bergerac (voir le chapitre II).

La valeur de l'œuvre et la personnalité de l'artiste

Il faut souligner le caractère tout à fait exceptionnel de ce groupe de sculptures que l'on peut rapprocher, au moins par son importance numéri-

36. ROUDIE (P.), « Les Mises au tombeau », p. 311.

37. SECRET (J.), *L'Art en Périgord*, p. 116.

38. PEROL (J.F.), « Deux sculpteurs : Maître Domenge, noble, et Anthoine Constant, son gendre, habitants de Brive-la-Gaillarde », dans *Bull. de la Soc. scient. hist. archéol. de la Corrèze*, Brive, t. 96 (1974), p. 82, n° 17.

39. *Coll. Périg.*, t. 48, 1° 151-152.

40. Comparer avec Biron (Pietà à 4 personnages) qui servait de rétable à l'autel ND. de Pitié TETART-VITTEU (F.), « Le châtelet de Biron », dans *Congrès archéol. de France*, (session 1979), éd. 1982, p. 225.

que, de l'ensemble de Biron (Piété à 4 personnages, Mise au Tombeau à 8 personnages et les sculptures des deux tombeaux). Toutes les statues étaient peintes, comme c'était la coutume du temps : « Et feront les dicts Sépulcre, images peintes et fines peintures d'or, d'azur et autres fines peintures, comme s'appartient aux draperies des dits maîtres ».

On peut imaginer facilement que cette œuvre impressionnante avait atteint le but pour lequel elle avait été exécutée, à savoir porter les chrétiens de Bergerac à plus de piété envers le Christ souffrant. Une main anonyme a ajouté au bas d'une copie du contrat de commande, conservé aux Archives municipales cette annotation caractéristique ⁽⁴¹⁾ :

« Le prieur fit construire cette chapelle pour porter les fidèles à la piété, mais selon Cicéron les esprits faibles donnent aisément dans la superstition. »

Les artistes sont souvent plus insaisissables que leurs commanditaires. Quand leurs œuvres subsistent, comme à Biron, nous ne connaissons pas leur nom ; quand on connaît leur nom, comme à Bergerac, leur œuvre a disparu. Le prieur G. Aytz, s'il a fait appel, pour cette réalisation importante, à des artistes, étrangers au Périgord, n'a pas eu cependant à aller chercher trop loin : c'est une famille de sculpteurs limousins, maître Domenge et son gendre Constant, installés à Brive depuis un certain temps, qui furent chargés de l'exécution du travail. Ces « maîtres-imagiers », selon l'expression du temps, étaient à la fois des architectes (ils s'engageaient à former les maçons qui devaient construire la chapelle du Sépulcre), des sculpteurs et des peintres.

Mais qui était réellement maître Domenge, d'où venait-il (le nom de Domenge semble un patronyme étranger au Limousin), quelles influences avait-il subies ? Nous aimerions en savoir plus sur la personnalité de cet artiste. Malheureusement les Archives de Corrèze (Tulle, Brive) sont muettes sur ce sujet ⁽⁴²⁾. Maître Domenge venait-il de Bourgogne ⁽⁴³⁾ ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude, tant il est vrai que la Bourgogne représente la voie facile, lorsqu'il s'agit de trouver des sources d'influences dans la sculpture de cette période.

Tous les points de repère, qui pourraient nous permettre une approche de l'œuvre de maître Domenge, ont disparu. Nous ne connaissons aucune autre œuvre de cet artiste. Pourtant le prieur G. Aytz fit appel à un homme d'âge mûr (il travaille avec son gendre), qui devait connaître une certaine notoriété. De même la qualité de l'œuvre, réalisée à Bergerac par les artistes limousins, ne leur aurait-elle pas attiré d'autres commandes dans la région ? On trouve la trace d'un « Anthoni Constant, ymaginaire », qui

41 Arch. munic. de Bergerac (Fonds Laugères, C. 4, n° 15)

42 Nous remercions M. E. d'Alembert, conservateur des Arch. munic. de Brive, pour ses précieux renseignements.

43 PEROL (J.F.), art. cit. p. 79-83

travaillait à la décoration de la porte Taillefer, à Périgueux, en 1506⁽⁴⁴⁾. Ne serait-il pas le gendre de maître Domenge ?

De plus, le modèle, proposé à l'imitation des maîtres, le Sépulcre de Poitiers, (« et de le rendre si beau du mieux comme le Sépulcre de Poitiers »), a lui aussi disparu. La « Mise au Tombeau », conservée actuellement dans l'église Notre-Dame La Grande, n'a été exécutée qu'en 1555 : elle n'est donc pas le modèle et de toute façon elle est trop tardive pour servir de point de comparaison avec la « Mise au Tombeau » de Bergerac⁽⁴⁵⁾. L'œuvre disparue, antérieure à 1494, se trouvait dans l'église du couvent des frères Mineurs de l'Observance. Elle nous est connue par une description, qu'en a donnée le voyageur allemand Jérôme Muñzer⁽⁴⁶⁾ :

« ubi vidimus sepulcrum domini sculptum cum tribus Mariis et b. Virgine et s. Iohanne et Josep et supra illud 7 angelos et corpus domini adeo iuquam ex arte ut ex ymagine affectus tristicie et angustie omnis iudicare posses ; videbantur ymagine vive. Nunquam vidi adeo artificiosum sculptile, quod affectus ita exprimeret ».

Cette œuvre se caractérisait donc à la fois par l'habileté de l'artiste et « le vérisme expressionniste » de l'image, dont se repaît la piété des fidèles en ce Moyen-Age finissant. Maître Domenge a-t-il été choisi parce que son art se rapprochait de ces tendances ? A-t-il suivi le modèle proposé ? Nous n'en savons malheureusement rien. On notera cependant avec intérêt cette influence poitevine. Il existe d'autres traces des relations entre Bergerac et Poitiers. Vers la même époque, des étudiants poitevins se proposent pour tenir des écoles dans la ville de Bergerac⁽⁴⁷⁾.

L'existence, dans le Sud Périgord (Cadouin, Biron, Bergerac), de trois ateliers de sculptures à peu près contemporains (fin XV^e et début XVI^e siècle), témoigne de l'intense activité artistique de cette période. Les deux premiers ateliers sont connus par leurs œuvres. La première équipe est celle qui, autour de 1500, a orné les cloîtres de Cadouin et de Cahors et à laquelle on doit attribuer également la Mise au Tombeau de Carrennac⁽⁴⁸⁾. La seconde équipe, sous la conduite de celui que l'on a appelé « le maître de Biron » (peut-être le sculpteur rouergat Pierre Viguiet)⁽⁴⁹⁾, a beaucoup travaillé dans le Midi : on lui doit entre autres, les sculptures de Biron, la Pietà à personnages de Carcenac-Salmiech (en Aveyron), la Mise au Tombeau de la chapelle de l'Annonciade, à Bordeaux.

44 Arch. munic. de Périgueux CC. 79 : cote SECRET (J), le tabeau imité d'Aubus dans la Dérivogue et sa région. *Fédération historique du Sud-Ouest. Actes du IX^e Congrès tenu à Bergerac en 1958* p. 166 et 171.

45 Nous remercions M. F. Villard, directeur des Services d'Archives de la Ville, qui nous a donné ces renseignements.

46 « Le voyage de Hieronimus Mercurius à l'étranger en France » (17 septembre 1499-14 avril 1499) dans la revue « *Humanisme et Renaissance* » (1939) p. 101.

47 *Juicades*, t. 2, p. 29 : « Des maîtres en art de Poitiers sont dans la ville et demandent à tenir les écoles » (24 avril 1488).

48 Roudif (P) « Le maître de Biron et les frustes de Montal » dans *Bull. Monuments* t. 139, IV (1903) p. 231 et GARDÈLLES (J), « L'abbaye de Cadouin » dans *Congrès archéol. de France* session 1903 p. 124-126.

49 DE BEVOTTE (M.), *La « Notre-Dame de Glasse » du Musée des Augustins de Toulouse et le successeur de son art*. Rodez, Garçon, 1907.



Sculpture découverte à l'emplacement de l'église Sainte-Catherine, lors des travaux de fondations de l'église Notre-Dame en 1854. Musée de Bergerac.

Il faut ajouter à ces deux ateliers, celui de maître Domenge, à Bergerac. C'est l'œuvre du sculpteur limousin qui est la plus ancienne. Le contrat de commande porte la date du 10 octobre 1494, et une durée de trois ans. Même si le travail n'a pas commencé immédiatement, (l'aménagement de la chapelle du Sépulcre n'a pas débuté avant le 25 avril 1495), l'ensemble des sculptures devait être terminé aux alentours de 1498 et au plus tard avant la fin du XV^e siècle. La date mérite d'être soulignée. Nous serions en présence, si elle n'avait disparu, d'une œuvre, à peu près contemporaine de la « Déploration de la Vierge » de l'église Saint-Michel de Bordeaux, mais antérieure d'une vingtaine d'années à la « Mise au Tombeau » de Biron⁽⁵⁰⁾. C'est donc avec la disparition du groupe de sculptures de maître Domenge, un jalon important de l'histoire artistique de notre région qui nous échappe, à une époque, précisément, d'évolution rapide des styles.

A côté des figures de mécènes connus, les Gontaud (Pons et Armand) à Biron, le moine Pierre du Gaing, à Cadouin, celle du prieur de Saint-Martin, Guillaume Aytz, mérite aussi sa place.

Un hypothétique vestige de l'œuvre de Maître Domenge

Il est possible qu'un élément de ces ensembles sculpturaux nous soit parvenu. Parmi les quelques fragments archéologiques recueillis dans les substructions de l'église prieurale, à l'occasion des travaux de fondations de l'église Notre-Dame, on remarque la présence d'une belle tête en pierre⁽⁵¹⁾. Elle est sculptée dans un calcaire lacustre, très blanc et friable, à grain fin, originaire probablement des formations tertiaires du Sud Bergeracois. Cette tête sculptée en ronde bosse à revers semi-plat a été réalisée très légèrement plus forte que nature - hauteur maximale du visage 21 cm -.

Elle offre un visage d'homme d'âge mûr, portant une ample chevelure. Les cheveux plus ondulés que bouclés encadrent la face. Le front reste libre et dégagé, les oreilles sont cachées par les cheveux, la nuque est également en partie recouverte. Les joues et le menton sont couverts par une barbe ondulée assez courte. Une moustache souligne la lèvre supérieure et le sillon commissural. Le nez devait être droit, les ailes ampâtées. La racine du nez est marquée par deux plis en accent circonflexe. Une faible inclinaison de la tête vers la gauche, la prononciation du sillon nasolabial et palpébral inférieur ainsi que la position très fermée des paupières donnent à ce visage une attitude à la fois vigoureuse et empreinte de compassion. Hors contexte archéologique cette pièce, par sa facture pourrait être prise à première vue pour une sculpture gallo-romaine (Jupiter) mais l'hypothèse ne dure guère lors d'un examen attentif. L'état de profonde dégradation, martelage, puis séjour dans un sol humide, contribuent aussi à renforcer cette

50. ROUDIE (P.) *L'activité artistique à Bordeaux*, p. 393-395.

51. CHARET (J.) *Inventaire des col.* Musées de Bergerac, 1951, p. 470.

impression d'antiquité. Le traitement des yeux, de la bouche, l'inclinaison de la tête ainsi que le départ d'un vêtement sur la clavicule rejettent, avec le lieu et la nature du contexte de trouvaille, toute origine gallo-romaine.

Il faut donc s'orienter vers les périodes de la Renaissance. Là vu son « classicisme » on serait volontiers amené à placer cette pièce à la fin de l'époque. Mais à Bergerac, dans le quartier du Mercadil, postérieurement à 1540 aucune construction n'est connue pour avoir été susceptible de recevoir des sculptures de cette qualité. La deuxième moitié du XVI^e siècle fut marquée par la dégradation des œuvres sculpturales et la destruction des édifices religieux plus que par des réalisations.

L'une des premières manifestations annonciatrices de cette vague iconoclaste fut la décollation de la statue de Notre-Dame du Grand Pont de Dordogne, placée sur la pile Sainte-Catherine, en juillet 1544. Les ornements de l'église pricurale et les images de la chapelle du sépulcre durent connaître, peu de temps après, le même sort.

En 1558, comme en témoigne le visiteur Jean de la Roche, délégué de l'abbé de Saint-Florent, l'église et la chapelle sont en piteux état. A la fin du siècle, il n'en subsiste que des ruines. Par la suite vers 1562, les protestants édifièrent un temple sur l'emplacement de l'église disparue. Donc en fonction de ces données événementielles, aucune sculpture ornant la chapelle ou l'église du Mercadil ne put être exécutée postérieurement au milieu du XVI^e siècle. Cela permet de situer dans une fourchette chronologique d'une cinquantaine d'années le vestige qui nous préoccupe (1495-1558).

Alors s'agit-il d'un fragment de l'ensemble sculptural de la chapelle du sépulcre ou de réalisations ultérieures dont les archives n'ont pas conservé la trace ?

Il est toujours possible d'envisager que l'œuvre d'embellissement entreprise par Guillaume Aytz à la fin du XV^e siècle ait été poursuivie jusqu'au début des guerres de Religion et que la tête découverte appartienne à une deuxième génération de sculptures. Mais il serait bien étonnant que des statues de cette taille et de cette qualité fussent réalisées sans qu'un témoignage ou un contrat ne rappelle l'événement. Par contre les dimensions de cette tête s'accordent parfaitement avec les tailles des personnages décrits dans le contrat de commande de la mise au tombeau. Le visage peut très bien être celui d'un saint : par exemple celui qui présente le prieur agenouillé au pied du tombeau. Rattacher cette pièce à la Mise au Tombeau de 1499 est donc assez réaliste mais malheureusement il n'est pas possible de dépasser le stade de l'hypothèse. Cela est très regrettable car dans le cas où cette tête serait bien l'une d'un des personnages du sépulcre, elle constituerait l'unique témoignage de l'œuvre du sculpteur Domenge, jusqu'alors totalement inconnu. L'œuvre du sculpteur échapperait au style en vigueur dans notre région en cette fin du Moyen-Âge. Maître Domenge aurait renoué beaucoup plus tôt avec un traité plastique, presque classique de

l'anatomie se détachant de l'utilisation des modules géométriques médiévaux pour construire ses œuvres. Aucun rapprochement ne peut être établi entre la tête de Bergerac et les productions des artistes de Biron et de Cadouin, eux très influencés par l'école bourguignonne.

De toute manière quel que soit le sculpteur qui la réalisa, cette tête constitue un intéressant document pour l'histoire de l'art périgordin de la fin du Moyen-Age. Par son atypisme elle soulève le problème de l'éventualité d'une petite école de sculpture régionale (périgordine, poitevine, limousine) indépendante des grands courants stylistiques qui dominèrent l'activité artistique du Périgord au XV/XVI^e siècles. Le débat restera ouvert tant que l'on aura pas découvert dans la région, en milieu bien daté, d'autres éléments comparables. La qualité de cette pièce méritait que l'on signale son existence surtout dans une région où les musées ne regorgent pas de sculptures post-médiévales.

QUATRIEME PARTIE

LES BIENS ET LES REVENUS DE SAINT-MARTIN

LES BIENS ET LES REVENUS DE SAINT-MARTIN

Comme pour tout prieuré bénédictin, la richesse matérielle des moines de Saint-Martin provenait à la fois de la perception de rentes de type seigneurial (le temporel) et de revenus ecclésiastiques (dîmes et casuel).

La reconstitution exacte de l'état de ce temporel et de ces revenus se heurte malheureusement à deux obstacles. En premier lieu, la disparition du prieuré, avant la Révolution, nous prive des estimations, souvent précises, établies lors de la vente des Biens Nationaux. Le prieur de Saint-Martin n'apparaît pas, non plus, dans la série des aveux et le dénombrement, faits à l'occasion de l'échange entre le roi et le seigneur de La Force de son domaine de Bergerac, en 1772. Mais l'obstacle majeur tient à la disparition des livres terriers, probablement lors du « brulement » des titres féodaux, en 1793 ⁽¹⁾. A cette date, en effet, et malgré de nombreuses vicissitudes, ces livres se trouvaient encore dans la bibliothèque de la cure de Bergerac, comme le montre un inventaire du 16 juin 1792 ⁽²⁾ :

« dans la salle ou chambre à rez-de-chaussée à la gauche en entrant avons trouvé dans un placard adossé au mur... les titres terriers concernant les rentes du prieuré de Saint-Martin de Bergerac, Saint-Nicolas de Pelegris, de la Communauté des prêtres et autres qui suivent ... »

Suivait une liste de onze livres terriers, avec leur cote et le nombre de feuillets, dont trois au moins avaient appartenu à l'ancien prieuré Saint-Martin :

- un vieux terrier en parchemin coté A.
- un terrier vieux en papier coté C.
- un extrait du Livre des Lièves coté E.

En l'absence de tout chartrier, il est donc impossible d'étudier à fond le temporel et les revenus de Saint-Martin, et encore moins d'esquisser leur évolution respective dans le temps. Dans ces conditions, nous sommes réduits à utiliser les quelques documents, qui nous sont parvenus sous forme de copies, le plus souvent tardives, documents épars, qui risquent de donner une vue fragmentaire et partielle de la situation.

1. Le 20 brumaire an II (10 nov. 1793) le procureur de la commune, Boissière, ordonne que tous les titres constitutifs et recognitifs des droits supprimés par le décret du 27 juillet 1791, « seront à l'instant brûlés sur la place d'armes, sur un bûcher levé à cet effet, ce qui a été à l'instant exécuté aux cris d'allégresse », *Jurades*, t. XIV, p. 420-421.

2. Arch. départ. de Dord. Q. 546, n° 7.

LE TEMPOREL DU PRIEUR

Les possessions urbaines et péri-urbaines

Les moines de Saint-Martin se trouvaient à la tête d'un patrimoine immobilier (édifices religieux, maisons, bâtiments liés aux activités économiques et aux échanges) et foncier (jardins et vergers), qui enserrait la ville, particulièrement au nord et à l'ouest.

Un ensemble important au Mercadil

Poussés par les événements à abandonner leur lieu d'implantation d'origine, sur le Caudeau, et attirés par le phénomène urbain, les moines de Saint-Martin étaient solidement installés au Mercadil, dès la fin du XIV^e siècle (voir I^{re} et III^e parties).

Un procès-verbal, dressé lors de la démolition des remparts de la ville, avec adjudication des terres et des places, aboutissant à ces fortifications, donne une description sommaire de cet ensemble prieural, sis au Mercadil³⁾ :

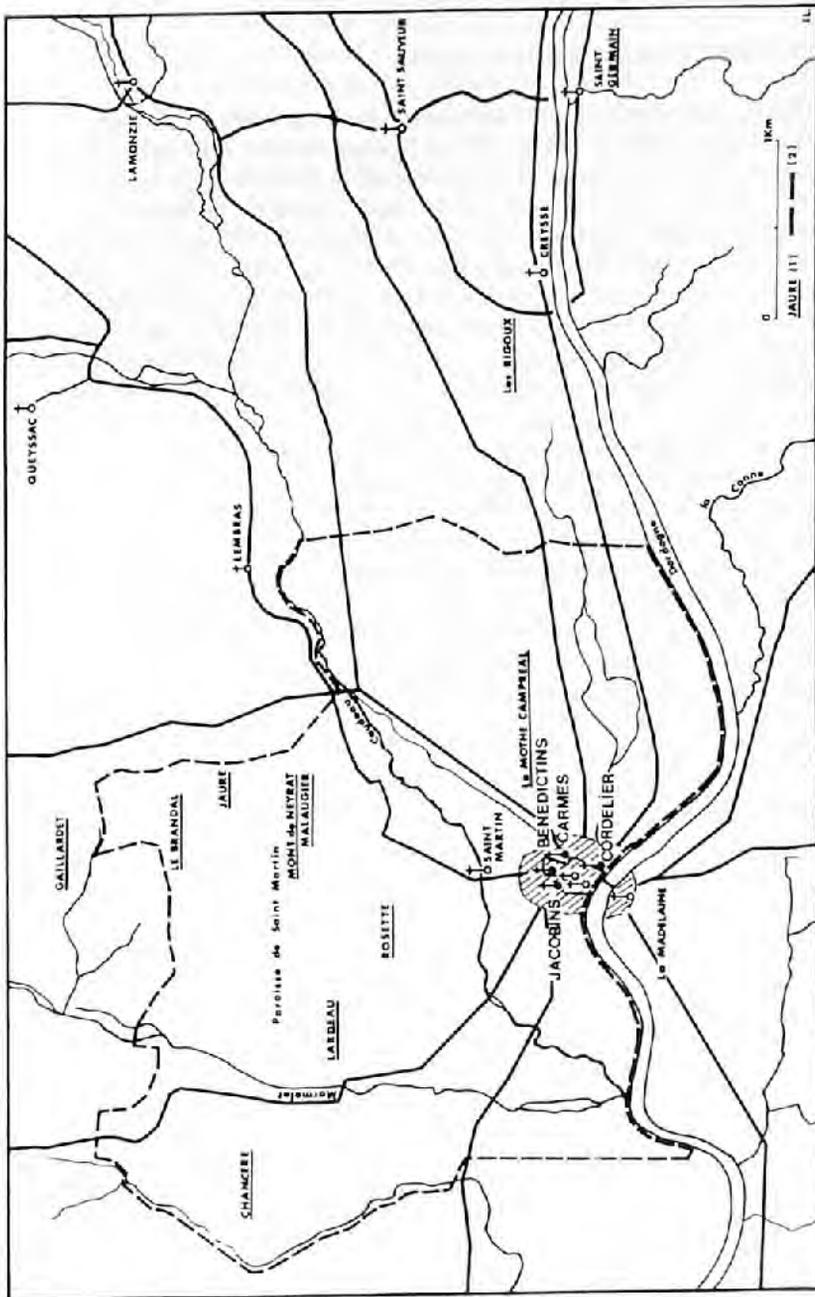
- une place où étaient bâties autrefois Sainte-Catherine et son annexe (la chapelle du Sépulcre).
- la maison priorale « où logeaient ordinairement ses devanciers ».
- les dépendances (grange dîmeresse, cellier).
- des places, des jardins et des vergers.

Le tout est estimé, espace non bâti, puisque les bâtiments prioraux ont été détruits au XVI^e siècle, à trois pognérées un quart. Ce qui donnerait une superficie assez modeste de l'ordre de 3 600 m² (4). Mais on peut penser que l'estimation du XVII^e siècle est en dessous de la réalité et n'englobe pas la totalité des possessions de la fin du XV^e siècle. La valeur marchande de cet ensemble foncier s'élevait à la somme de 243 livres 43 sols, qui devait être affectée à mi-part à la reconstruction des églises Saint-Jacques et Saint-Martin, détruites pendant la période des troubles religieux. Le prieur, Martial Dufau, revendiquait en outre un ensemble de « cens, rantes, droitz et devoirs seigneuriaux à lui deubtz sur les maisons et héritages scis au dict Mercadil ». Cette revendication porte, semble-t-il, sur la totalité ou une grande partie des maisons et héritages du Mercadil et tend à présenter le prieur, comme le principal seigneur foncier de ce quartier, qui apparaît, dans le fond, plus que Saint-Martin, comme le véritable bourg monastique. Le même procès-verbal reconnaît encore au prieur :

- 4 jardins et un pré, situés au Portal Saint-Jean (à l'ouest de la ville)
- un jardin, porte Malbec (à l'est).

3. Jurades, I VII, p. 110-112.

4. DELAY, *Tables de comparaison entre les anciennes mesures du département de la Dordogne et celles du nouveau système métrique*, 1809.



Situation ou temporel: rural des bénédictins de Bergerac du XV^e siècle.

(1) Tènements sur lesquels les Bénédictins percevaient cens et rente.

(2) Limite de la paroisse de Saint-Martin.

Le réseau de chemins porté sur la carte correspond aux principales voies de grandes communications qui desservent la ville de Bergerac au XV^e siècle.

UN AUTRE SECTEUR IMPORTANT A L'OUEST DE LA VILLE :

Le secteur de la Citadelle : maisons, jardins

Un mémoire, conservé aux Archives départementales de la Dordogne ⁽⁵⁾, nous fait connaître une partie des possessions, qui relevaient de la seigneurie foncière du prieur de Saint-Martin, à l'Ouest de la ville. Ce document, rédigé vers le milieu du XVII^e siècle, contient des extraits des anciens livres terriers du prieuré. Au point de vue chronologique, tous les actes transcrits, s'inscrivent dans une fourchette assez étroite, la deuxième moitié du XV^e siècle, sous les priorats de M. Brunet et Guillaume Aytz. La nature de ces actes (reconnaisances) ne permet pas d'affirmer que nous avons affaire à de nouveaux acensements ou réacensements. On peut penser plutôt à une remise en ordre, dans une période de reconstruction, qui suit les troubles de la guerre de Cent Ans. Ce que semble bien confirmer l'examen du nom des tenanciers : au total, une quinzaine, répartis sur trois tènements (Prébostal, Portal Saint-Jean et Queyla). Pour le plus grand nombre, ce sont des marchands ou bourgeois, bien installés dans la ville, et qui, pour certains d'entre eux, ont déjà accédé à la plus haute charge municipale, comme les Raynes, Eymon ou Marteilhe.

Le prieur concède des maisons, des places et des jardins. Toutes les maisons (huit) se situent dans les deux tènements de Prébostal (sept) et du Queyla (une). Les termes, utilisés dans le terrier, pour désigner ces biens, sont *hostal* ou *domus*. Mais on rencontre deux fois le mot « *hospitium* », qui s'applique d'ordinaire à une maison forte. Dans les premières Jurades manuscrites, les termes « *domus seu hospitium* » désignent la maison de ville. Dans le tènement du Portal Saint-Jean, situé plus à l'ouest, étaient concentrés les biens fonciers (4 jardins, une vigne et une terre indéterminée). Il est intéressant de noter l'existence, aux portes de la ville, de cette première ceinture agricole et vivrière, dans laquelle les possessions du prieuré étaient bien représentées.

Moulins et maîtrise des eaux du Caudeau

L'importance des rivières dans l'économie médiévale est à l'origine de nombreux conflits pour en posséder la maîtrise. A Bergerac, ces conflits porteront sur le partage des eaux du Caudeau, dont l'un des bras aménagé coulait vers la ville, alimentant les fontaines, actionnant les moulins, arrosant près et jardins et servant même au transport (port de Saffroc).

La transaction de 1336, qui règle le partage des eaux du Caudeau, marque l'aboutissement d'une longue controverse, dont il faut chercher l'origine dans l'aménagement du canal de dérivation, qui de Pombonne

5. « Mémoire concernant la rente due au prieur de Saint-Martin de Bergerac par les RR PP. Jésuites près de la ville de Bergerac... tènements de Prébostal et du Portal Saint-Jean... » Arch. dép. de la Dord. B 55 6.

amenait une portion des eaux de ce ruisseau vers la ville. On comprend donc que ce précieux document ait été soigneusement recopié et conservé aux Archives municipales de Bergerac ⁶. Les parties en présence, d'un côté le prieur de Saint-Martin et autres copropriétaires de la portion des eaux, qui coulent du pont appelé « Pontbonne vers le prieuré Saint-Martin, par le lieu appelé les Vergnes », et de l'autre, les copropriétaires (communauté urbaine, propriétaires de moulins) de la portion des eaux, qui coulent vers la ville, aboutissent aux conclusions suivantes :

— Une écluse de pierre ou de bois sera construite à Pombonne, à l'endroit où le cours du ruisseau se partage, aux frais des propriétaires de la portion des eaux, qui coulent vers la ville.

— Le volume des eaux sera partagé en cinq parts : trois parts couleront vers la ville et les deux autres vers le prieuré. En outre, du samedi soir (coucher du soleil) au dimanche matin (aube), toute l'eau du ruisseau coulera vers la ville.

L'application de cet accord soulèvera de nombreuses contestations ultérieures. En juillet 1456, c'est le prieur, H. de La Mothe, qui se plaint : le moulin, qu'il a fait construire, ne peut moudre autant qu'il le devrait, parce que l'eau, qui lui revient, n'arrive pas ⁷. Une vingtaine d'années plus tard, c'est au tour des meuniers de la ville de se plaindre, parce que les propriétaires des moulins, qui sont hors de la ville et les serviteurs du prieur de Saint-Martin, ont « rompu » l'eau du Caudeau, si bien que les moulins de la ville ne peuvent plus moudre ⁸. Ces contestations nous révèlent également l'importance des moulins. Les moines en possédaient plusieurs sur le Caudeau, qu'ils exploitaient directement grâce à leurs serviteurs, mais en affermaient d'autres. Ces moulins broyaient les grains céréaliers de la paroisse, mais aussi le tan, employé par les tanneurs. Dans un mémoire responsif du XVIII^e siècle, relatif encore au partage des eaux du Caudeau, il est question précisément « du village des Cadets, où il y avait anciennement des *tanneries* », mentionnées dans « les titres les plus anciens du prieuré de Saint-Martin » ⁹.

Halles et problème des foires.

Foires et marchés jouaient non seulement un rôle essentiel dans le ravitaillement des villes, mais procuraient aussi d'appréciables revenus à ceux qui les contrôlaient. Le prieur de Saint-Martin était installé, au nord de la ville, dans un quartier, dont le nom même, le *Mercadil*, suggère la fonction commerciale. On y trouvait précisément les halles, où se tenaient les mar-

6. Cet acte nous est parvenu sous la forme d'une copie vidimée, faite le 17 mai 1373, par Jean André, notaire royal. (traduction dans *Jurades*, t. I, p. 1-11)

7. *Jurades*, t. I, p. 263.

8. *Ibid.*, t. II, p. 40.

9. *Mémoire responsif contre le sieur Jean Gimet*, Bordeaux, 1787.

chés : halles et marchés, sur lesquels le prieur possédait un certain nombre de droits.

En 1481 éclate un conflit entre la ville et le prieur de Saint-Martin sur le problème des marchés (*mercat*) et des foires (*fieyras*)¹⁰. La ville défend la liberté de vendre et d'acheter (*vendre et comprar liberal*) au nom de coutumes et privilèges anciens. Quant au prieur, il revendique l'établissement d'une foire au Mercadil ; ce qui, au dire des Jurats, équivaldrait ni plus ni moins à la ruine de la ville (« *la destruction de la vila* »). L'importance de l'enjeu explique l'arrivée sur les lieux de représentants de la cour du Parlement de Bordeaux. Au terme de longues et âpres discussions, les plaignants aboutissent à l'accord suivant :

— La ville garde ses deux foires (Rameaux et Saint-Martin d'hiver), qui se tiendront en quatre lieux désignés. Quant au prieur, s'il désire avoir une foire au Mercadil, il l'obtiendra « *à ses dépens et sans préjudice à la ville et à ses privilèges* ».

— *En ce qui concerne les marchés, seuls les marchands « estrangers » seront tenus de porter « merchandias plegadas » à la halle du Mercadil, le jour du marché seulement. Quant aux marchands de la ville, ils ne seront pas obligés de s'y rendre. Dans le cas contraire, ils paieront aux officiers du roi et de la ville, une « quitansa », qui servira à l'entretien de la halle.*

— Enfin la porte des « *Pelegri* », qui permettait l'accès au Mercadil, restera fermée pour le présent « *per lo bruc que es dels Angles* ».

Les conclusions de cette composition marquaient certainement un recul de l'influence du prieur de Saint-Martin, dans ce domaine particulier, même si celui-ci n'a jamais possédé le monopole des foires et des marchés, comme on a pu l'écrire un peu hâtivement. Il n'en reste pas moins que, malgré une position marginale à l'origine, sur les rives du Caudeau, les moines de Saint-Martin ont su s'adapter au passage d'une économie rurale à une économie marchande, pour s'intégrer à la vie économique de la Cité, comme le montrent leurs possessions urbaines et péri-urbaines, la maîtrise partagée des sources d'énergie (eaux du Caudeau), le contrôle de certaines activités industrielles (moulins) ou marchandes (halles et marchés).

Les biens ruraux :

Prieuré rural par ses origines et son implantation primitive, Saint-Martin se trouve également à la tête d'un patrimoine foncier. La disparition des livres terriers nous prive de toute possibilité d'en mesurer l'importance exacte. Nous sommes réduits à glaner des indications partielles, dans une documentation fort dispersée et hétérogène.

Les Archives municipales de Bergerac (Fonds Faugères)¹¹ ont conservé un cahier d'une douzaine de feuillets, consacré, pour l'essentiel, aux

10. *Jurades*, t. I, p. 311-315.

11. Arch. mun. de Bergerac (Fonds Faugères C 4, n° 73).

ventes de cens et de rentes, ayant appartenu à notre prieuré. Les biens d'église, considérés comme biens de main-morte, étaient en principe inaliénables. Mais sous la pression des événements et notamment des luttes religieuses de la deuxième moitié du XVI^e siècle, on en vint à envisager la vente d'une partie de ces biens, pour subvenir aux besoins croissants de la monarchie. C'est l'origine des six grandes aliénations, qui se sont succédé de 1563 à 1587¹². Les trois séries de ventes (1563, 1583, 1587 et 1598), contenues dans ce cahier, paraissent coïncider avec la 1^{re}, la 5^e et la 6^e aliénations.

Ces ventes portaient essentiellement sur des droits seigneuriaux (cens et rentes) et concernaient :

- le tènement de Saint-Germain.
- les villages et tènement de Chancerre.
- le moulin du Lardeau.
- les village et tènement des Rigoux, paroisse de Creysse.
- les village et tènement du « peuch de Beneichie » « autrement le Brandal ».
- le tènement de Peirebrune.
- le tènement de la Fon des Bains.

On y trouve également la vente de deux prés :

— l'un, situé à La Chancerre, sur le ruisseau du Lardeau, appelé pré du prieur.

— l'autre, appelé de La Courège.

La confrontation entre les données de notre source (copie tardive) et les états récapitulatifs des aliénations, conservés aux Archives départementales de la Dordogne¹³, pose un problème. Dans ces états, le prieuré Saint-Martin n'apparaît qu'une fois et pour une seule vente, lors de la 1^{re} aliénation. Comment expliquer ce décalage ? D'un côté, les états ne rendent compte que des ventes effectives et en outre ils sont incomplets (1^{re} et 5^e aliénations seulement pour le diocèse de Périgueux). De l'autre, le cahier (Fonds Faugères) mentionne les taxations. Or il existe une différence très nette entre taxation et vente réelle. Les procédures étaient lentes : le clergé avait tout intérêt à laisser traîner les choses et les commissaires, chargés de réaliser les opérations, furent souvent obligés de procéder à des saisies. Ce fut le cas, à Saint-Martin, lors de la 1^{re} aliénation : vente d'un pré sur saisie.

Derrière ces aliénations pouvaient se cacher également des ventes déguisées, au moment où le prieuré tombait aux mains de seigneurs laïcs. En 1605, le prieur, Jean Charzac, aurait vendu à M^e Jean Dupuy, conseiller et contrôleur pour le roi de l'élection du Périgord, « tous les droits seigneuriaux dus au prieuré dans la ville de Bergerac et dans les paroisses de

12. Le problème des aliénations a été étudié, pour le diocèse de Sarlat, par VALETTE (J.), *Les aliénations des biens des bénéficiaires du diocèse de Sarlat*, dans *BSHAP*, t. 82 (1955), p. 87-94 ; et pour le diocèse de Périgueux, par Becquart (N.), *Les aliénations du temporel ecclésiastique au diocèse de Périgueux*, dans *Annales du Midi*, p. 325-333.

13. Arch. départ. de Dord. B. 3556 (1^{re} aliénation) et B. 3557 (pour la 5^e).

Saint-Martin, Sainte-Foy-des-Vignes, Maurens, Creysse et autres, pour le prix de 2.100 livres ».

Son successeur, Martial Dufau, se pourvoira devant le Grand conseil et s'efforcera de récupérer les droits du prieuré. Il fut même contraint de racheter les livres terriers à Jean Dupuy, « de peur que ledit Dupuy les mette au feu, ruinant ainsi tout ce qu'il y avait de meilleur et de plus noble audit prieuré »¹⁴.

Il est possible de glaner quelques indications supplémentaires dans une documentation trop rare : plan cadastral, dressé à l'occasion de l'échange de 1772¹⁵, fonds de la Sénéchaussée de Bergerac¹⁶, série de procès entre les Seigneurs de La Force et le prieur de Saint-Martin¹⁷. D'autres ténements viennent ainsi agrandir le temporel des moines :

- ténement de La Bessaronie
- ténement de La Fenestrie
- ténement du Gaillardet (paroisse de Maurens)
- ténement de Malgourlat
- ténement de La Mothe-Campréal
- ténement du Mont de Neyrat
- ténement de Claustres
- la borie du Mas d'Augier (Malaugier).

En tenant compte des réserves que suscite l'état de nos sources, on peut tenter d'analyser la situation du temporel de Saint-Martin.

Et *d'abord son extension géographique* : malgré une concentration maximale dans la grande paroisse Saint-Martin, au nord de la Dordogne, le domaine monastique débordé les limites de cette paroisse, pour s'étendre dans les paroisses environnantes : Sainte-Foy des Vignes, Maurens, Creysse, Saint-Germain. La zone d'influence des moines de Saint-Martin gravite autour de deux pôles : la campagne, représentée par la grande paroisse du même nom, où se trouvent concentrés leurs biens ruraux, et la ville de Bergerac, avec leurs possessions urbaines et péri-urbaines.

Les types d'exploitation ne présentent pas d'originalité particulière. La réserve du prieuré est limitée à un jardin et un verger, autour de la maison priorale, pour l'alimentation des moines, peu nombreux, et de leurs serviteurs. Pour l'essentiel, le temporel a été concédé en fief, le plus souvent sous la forme de l'emphytéose : usage courant dans les concessions, faites par les monastères de la région, aux XIV^e et XV^e siècles. Le fief pouvait englober terres (ténements) et villages (Chancerre, Les Rigoux). Les tenures concédées étaient généralement de petite taille, parfois même de simples bories (comme la borie de Guillaume de Marsols au Mas d'Augier). En ville ou dans sa périphérie immédiate, les concessions portent sur des maisons, des places et des jardins.

14. *Coli. Perig.*, t. 33, f° 112, r° (requête du 13 août 1654).

15. Arch. nat. N. IV : Dordogne, carte du domaine de Bergerac (planche 26).

16. Arch. départ. de Dord. : B. 2072, 2073, 2109, 2108 et 2110.

17. Arch. mun. de Bergerac : sentence arbitrale de 1454 (Fonds Faugères C. 3, n° 27) et dossier sur les dîmes.

L'étude du temporel monastique nous donne une image de l'économie de la paroisse, à la fin du Moyen-Age, plus diversifiée, qu'elle ne le sera quelques siècles plus tard. Certes le prieuré était bien situé au cœur de la vinée nord et Charet avait suggéré l'idée que les moines de Saumur, venus d'un pays de vignobles célèbres, auraient pu contribuer à l'extension du vignoble bergeracois¹⁸. La vigne n'apparaît pourtant qu'une fois dans la liste des possessions du prieuré¹⁹. On peut conjecturer sans risque que ce n'était probablement pas la seule et que d'autres possessions nous échappent, encore que, la dîme du vin, qui était d'un gros rapport pour les moines, comme nous le verrons plus loin, pouvait les dispenser de développer une propriété viticole étendue. Beauroy a pu constater que, à la veille de la Révolution, la propriété viticole, en Bergeracois, était plus bourgeoise et aristocratique que religieuse²⁰.

L'importance du vignoble bergeracois ne doit pas occulter l'existence d'autres productions, comme les céréales (froment, seigle, avoine), partout présentes, mais particulièrement à la périphérie de la paroisse Saint-Martin ou dans les paroisses environnantes, sur les plateaux dominants à l'ouest (Chancerre), au nord (Le Brandal) et à l'est (Les Rigoux), mais aussi dans la plaine de la Dordogne (Saint-Germain). Les régions basses et humides étaient occupées par des terres labourables et des prés (le pré du prieur, dans la vallée du Lardeau). Des jardins, situés à l'ouest (Portal Saint-Jean) et à l'est (porte Malbec) formaient la première ceinture vivrière de la ville.

En sa qualité de seigneur foncier, le prieur de Saint-Martin percevait des *rentes de type seigneurial*. Nous possédons quelques indications sommaires et partielles sur leur rapport, mais pour une période tardive seulement. Au XVII^e siècle, les 15 tenanciers du secteur de la Citadelle (ténements de Prebostal et du Portal Saint-Jean) versaient la somme globale de 34 sols et 6 deniers²¹. Ces redevances en argent étaient modiques (elles varient dans ce cas de 9 sols pour une maison à 6 deniers pour une demi-place) et leur fixité (elles sont identiques à celles que les prieurs M. Brunet et G. Aytz prélevaient déjà au XV^e siècle sur ces mêmes fiefs) ne les rendait pas du meilleur rapport.

La charge globale, qui pesait sur les 7 ténements, qui apparaissent dans la liste des « aliénations du XVI^e siècle »²², s'élevait à 7 livres, 1 sol et 6 deniers, plus 43 pognères de froment, 4 pognères d'avoine, 16 pognères de seigle, 8 gélines et 4 journées de travail. Ces redevances ne devaient pas représenter des charges trop lourdes pour ceux qui les payaient, mais mises bout à bout, elles pouvaient procurer des revenus non négligeables à ceux qui les percevaient.

18. CHARRET (J.), *Le Bergeracois des origines à 1340*, p. 241.

19. Vigne de Guillaume Eymon, dans le ténement du Portal Saint-Jean.

20. BEAUROY (J.), *Vin et société à Bergerac*, p. 80.

21. Arch. départ. de Dord., 6 G. 6.

22. Arch. mun. de Bergerac, Fonds Faugères G. 4, n^o 73.

Tènements	Froment	Avoine	Seigle	Gélines	Journaux	Argent
Saint-Germain	12 pog.					40 sols
Chancerre	4 pog.	4 pog.	4 pog.		2	20 s.
Moulin du Lardeau	6 pog.					5 s. 6 d.
Les Rigoux	1 charge					
Le Brandal	12 pog.		12 pog.	7	2	2 l. 8 s.
Peirebrune	1 pog.					6 s.
La Fon des Bains				1		2 s.
TOTAL	43 pog.	4 pog.	16 pog.	8 pog.	4	7 l. 1 s. 6 d.

Outre le paiement de l'acapte à changement de seigneur ou de tenancier, les moines de Saint-Martin percevaient un autre droit de mutation, les *lods et ventes*, qui étaient d'un bien meilleur rapport que la rente féodale, au moins pour les XVII^e et XVIII^e siècles. En 1726, Jeanne Favard acquiert, pour la somme de 1.100 livres, une petite maison avec lopin de terre, qui relevait du fief de l'ancien prieuré²³. Les droits de mutation, perçus par le sieur de Froidefond, curé de Bergerac, pour le compte de la Mission de Périgueux, s'élevèrent à 91 livres et 13 sols : soit un douzième ou 8,27 % du prix de vente (pourcentage que l'on trouve déjà dans les coutumes des bastides. Ainsi le prieur de Saint-Martin apparaît bien, malgré le caractère lacunaire de nos sources, comme un rentier du sol.

LES REVENUS ECCLESIASTIQUES

La dîme :

L'importance de la dîme, dans les revenus ecclésiastiques, explique les nombreux conflits qui ont pu opposer les différents intéressés (décimateurs entre eux, décimateurs et paroissiens). En raison des inféodations successives, il en est résulté, dans bien des cas, des situations effroyablement compliquées : ce qui était le cas dans la paroisse Saint-Martin de Bergerac.

23. Arch. départ. de Dord., 6 G. 7 (dossier sur la maison Favard)

Les décimateurs de la paroisse :

Si le prieur de Saint-Martin est devenu progressivement le principal décimateur de la grande paroisse, située au nord de la Dordogne, ce ne fut pas sans résistance et contestation de la part des autres décimateurs. La charte de donation de Saint-Martin, aux moines de Saumur, mentionne seulement la quatrième partie de la *dîme des vins* : probablement l'unique portion de la dîme que possédait le donateur, Hélié Prévôt. En s'efforçant d'étendre leurs droits, dans ce domaine, les moines de Saumur entrèrent en conflit avec le chapitre cathédral de Périgueux, autre décimateur de la paroisse : conflit de longue durée, qui aboutit à la transaction de 1124, aux conditions suivantes²⁴ :

— Les moines conserveront l'église Saint-Martin contre 20 sous de cens annuel, payable à Noël.

— La dîme sera partagée en deux parts égales. Toute acquisition future des moines ou des chanoines sera également partagée par la moitié.

— Pour percevoir la dîme, les moines prélèveront quatre setiers sur les grains et un sixième sur les autres produits (vin, panic, millet... mais aussi sur la laine, le lin, ainsi que les porcs et les agneaux).

Après leur installation à Bergerac et l'organisation du prieuré, les moines réussirent-ils à accaparer la totalité de la dîme et éliminer les prétentions des chanoines de Périgueux ? C'est le sens qu'il faudrait donner à la sentence arbitrale de 1235²⁵. Cet acte important, connu par une copie du XVIII^e siècle, fut « miraculeusement » retrouvé au trésor des chartes de Saint-Florent de Saumur, à l'occasion d'un litige qui opposait le prieur de Saint-Martin, M. Dufau, au chapitre cathédral²⁶. Les conclusions de cette sentence étaient fort favorables aux intérêts des moines, puisqu'elles leur reconnaissaient le droit de prélever la totalité de la dîme « *toute la dîme demeurera au prieur* », mais en contre partie, elles leur imposaient le versement d'une double redevance, « tant pour le droit que le chapitre y prétendait que pour d'autres questions, celui-ci (le prieur) et ses successeurs devront payer 13 livres et demie de rente annuelle au chapitre et en outre 30 sols que le chapitre prenait sur les églises de Saint-Martin et de Saint-Jacques ». Cette charte est-elle un faux, comme le prétendent insidieusement les chanoines ? Ou bien est-ce le chapitre qui, profitant des guerres, « pour pêcher en eaux troubles », comme l'affirme le prieur, avait réussi, au XVII^e siècle, à récupérer une partie de ses droits, perdus au XIII^e siècle ? Pour le prieur, la réponse est claire : la somme de 13 livres 10 sols correspondait à l'abonnement de la part de dîme, qui revenait au chapitre et les 30 sols, à une redevance annuelle. On trouve la trace du versement de

24. MARCHEGAY (P.), *Chartes anciennes pour le Périgord*, n° XLVIII, p. 227-228.

25. *Coll. Périg.*, t. 77, f° 61-62 (d'après dom Huyghe).

26. *Ibid.*, t. 33, f° 109-110 (2 requêtes des 7 et 13 août 1654).

ces redevances, jusque dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, à l'occasion généralement de retard d'échéances.

La sentence arbitrale du 23 juillet 1491 révèle une situation plus complexe et l'existence d'au moins trois décimateurs²⁷ :

- le prieur de Saint-Martin, principal décimateur,
- le chapitre Saint-Etienne de Périgueux, qui perçoit la sixième partie de toutes les dîmes de blé et de vin.

- les seigneurs de La Force :

- * la neuvième partie de toutes les dîmes de blé et de vin

- * plus un préciput sur les grains battus dans l'aire.

Le prieur G. Aytz avait apporté « quelques nouveautés » qui sont à l'origine de cette composition. Il empêchait les deux autres parprenants de prélever normalement ce qui leur revenait « dans le Peuch et ténement appelé de Mondeneyrac (Mont de Neyrat) », ainsi que dans d'autres ténements (Claustres, Lardeau), « situés dans la paroisse et hors les Bourgs ou valats des bourgs de la ville de Bergerac ». De plus, le prieur envoyait ses fermiers quérir les dîmes de blé et de vin sur l'aire ou dans les champs, sans que les chanoines et les seigneurs de La Force ne puissent intervenir.

Les conclusions de cet acte ne concordent pas avec celles de la sentence de 1235. L'existence de ce troisième décimateur, en la personne du seigneur de La Force, résulte de l'inféodation d'une part des dîmes, appartenant au chapitre de Périgueux, comme il apparaît dans des reconnaissances anciennes²⁸ :

« avouons et reconnaissons avoir de l'église de Périgueux *en fief et d'ancienneté la quatrième partie de la dîme* dans toute la paroisse de Saint-Martin de Bergerac pour trois hémines de bled de rente », qui se transforme « en un sextier de froment et un sextier de seigle, porté au grenier des chanoines ». Situation mouvante, puisqu'au XV^e siècle, la part des seigneurs de La Force est tombée à la neuvième plus un préciput, que leur conteste le prieur. Cette sentence ne tient pas compte également des droits d'un quatrième décimateur, le roi de France, pour son domaine de Bergerac : droits consignés dans un bail des revenus de ce domaine, du 6 décembre 1385²⁹.

« pars decima bladii et vini Sti Martini Brageraci 20 lib. cum 3 de appello ».

Sur la part du prieur, qui était de toute façon, la plus importante, une portion revenait au recteur et vicaire perpétuel de la paroisse. Une transaction du 24 février 1504 donne quelques indications sur ce partage³⁰. Le recteur ne pourra plus lever la « prémice », qui était de 30 pognères de blé, froment, baillard, orge, fèves et avoine (levée dans les maisons et greniers

27 Dossier sur les dîmes de Saint-Martin (Arch. mun. de Bergerac n° 6)

28 *Ibid.*, n° 12

29 *Coll. Périg.* t. 48, p. 17

30 Arch. mun. de Bergerac (Fonds Faugères C. 4, n° 74)

de la paroisse). A la place, le recteur percevra la *cinquième* partie du froment, seigle, baillard, orge, fèves et avoine à ses frais, mais le prieur se réservait la totalité des dîmes de vin, pois, millet, chanvre, lin, agneaux, veaux et cochons. Au XVII^e siècle, la part du curé, vicaire perpétuel, était de la cinquième partie de la dîme des gros blés et de la cinquième partie des vins dans les vignes, plantées dans les terres qui étaient autrefois en blé et dans toutes les noales ³¹.

Quotité et mode de perception de la dîme

Le taux de prélèvement de la dîme et son mode de perception étaient le fruit de la coutume et pouvaient varier d'une paroisse à l'autre et, à l'intérieur d'une même paroisse, d'une période à l'autre. Ainsi la dîme du vin, qui était levée à la douzième charge « *doczena saumada* » au XIV^e siècle, était passée, au XV^e siècle, à la dixième charge ³². Mais en contre partie, les moines devaient se préoccuper d'en acheminer le produit jusqu'au prieuré. Le prieur fait alors savoir qu'il est prêt à consentir une réduction à la 11^e charge, si les paroissiens prennent à leur compte la livraison jusqu'à la grange dîmeresse. Une certain nombre de Jurats refusent toute modification de la coutume, d'autres proposent une réduction plus forte, à la 12^e charge. Au XVIII^e siècle, dans la même paroisse, la dîme du vin se levait à raison de « *13 comportes une à la vigne* » ³³.

En ce qui concerne les céréales, le taux de prélèvement passe du 11^e au 10^e sillon, au début du XVI^e siècle (sentence de 1504), mais le recteur abandonne la prémice, qu'il prélevait jusque-là. L'évolution semble être allée là aussi dans le sens d'un affaiblissement des taux, puisqu'au XVII^e siècle, la dîme des céréales se lève à raison de 13 sillons un ³⁴. Le mode de perception le plus simple et le plus intéressant pour le décimateur consistait dans la « levée » des produits décimaux sur le champ. C'est ce que s'efforçait de réaliser le prieur Guillaume Aytz, à la fin du XV^e siècle, au détriment des autres décimateurs (voir la sentence arbitrale de 1491).

Si la dîme des vins et des produits panifiables fournissait probablement la plus grosse part des revenus, vins et céréales n'étaient pas les seuls produits décimables. Il faut signaler encore les légumes (fèves, panic, pois), mais aussi les cultures industrielles et les produits d'élevage (agneaux, veaux, porcs). La dîme « *du carnelatge* » était vraisemblablement une contribution modérée, prélevée sur les porcelets, chevreaux et agneaux, nés dans les étables de la paroisse ³⁵. Mais il semble qu'elle pouvait porter également, dans la ville de Bergerac, sur des *droits commerciaux*. En 1381, le

31. Ibid. Fonds Faugères C. 3, n° 66 (Mémoire du 7 mai 1683).

32. *Jurades*, t. I, p. 16 et 336.

33. Arch. départ. de Dord., 6 G., 7 mai 1705.

34. On trouve des taux semblables à ceux relevés pour le XVII^e par MANDON (G.), *Le clergé paroissial au XVIII^e siècle*, Parigioux 1982.

35. LARTIGAULT (J.), *Trois notes sur le Sarladais au milieu du XV^e siècle*, dans BSHAP, t. CVI (1979), p. 329.

nouveau prieur, B. de Molcéon, tente de faire payer « *lo deyme de carnalatge* » (taxe payée par les bouchers de la ville sur chaque tête de bétail qu'ils abattaient) à ceux qui devaient des rentes au prieuré³⁶.

On aura noté la quantité et la variété des produits décimables, qui couvrent la presque totalité des activités agricoles de la paroisse, et assurent aux moines la plus large autonomie (produits nécessaires à l'alimentation, plantes textiles pour le linge et le vêtement), leur permettant même de dégager des surplus commercialisables. Les quelques lacunes (volaille, fruits et légumes) pouvaient être comblées facilement par la rente féodale et les produits de la réserve monastique (jardin et verger).

Le rapport des dîmes

Excepté quelques estimations partielles ou indirectes, nous possédons très peu d'indications sur le rapport exact des dîmes. Pour les années 1496 et 1497, et pour la dîme des vins seulement, un compte isolé, extrait du terrier du prieuré, donne les chiffres suivants³⁷ :

« Mémoire que l'an 1496 a esté grande abondance de vin à Bergerac et moi frère Guillaume Aytz, prieur de Bergerac, ai eu de ma part de dixme de vin 300 pipes de bon vin, reçu de la part des paroissiens » (et 260 pipes pour l'année suivante).

Même en tenant compte du caractère exceptionnel de ces deux années « de grande abondance », au point que le vin, le meilleur, se vendait 2 deniers la pinte et « en cela ne se pouvait vendre », ces chiffres représentent des quantités tout à fait considérables³⁸. Les moines de Saint-Martin tenaient un rôle non négligeable dans le commerce du vin, tant au niveau local qu'à l'exportation. Ils écoulaient leur vin soit en ouvrant taverne au prieuré même soit par l'entremise des taverniers publics de la ville³⁹. A plusieurs reprises des litiges opposeront jurats et moines, parce que ces derniers refusaient d'acquitter les pougèzes : taxes ordinaires, levées par la ville, sur la vente des vins au détail⁴⁰. Le prieuré participe également au courant d'exportation des vins de Bergerac. En 1316, ce sont 80 tonneaux de vin de Bergerac qui furent livrés au fils du roi de France, Charles, par l'entremise de l'abbé de Saint-Florent de Saumur⁴¹. En 1475, le receveur du roi prélève 20 pipes de vin, dans le grenier du prieuré, pour les expédier aux soldats, envoyés au secours du roi du Portugal⁴². La dîme des vins représente très certainement la part la plus importante des revenus du prieuré, dont la prospérité, à la fin du XV^e siècle (voir le chapitre des cons-

36 *Jurades*, t. I, p. 64-66.

37 *Call. Perig.* t. 4B, f^o 146, r^o.

38. En donnant à la pipe sa capacité maximale (450 litres), nous arriverions à 135 000 litres de vin environ (soit 150 tonneaux).

39 BEAUROY (J.), *op. cit.*, p. 191.

40 *Jurades*, t. I, p. 164 (févr. 1410) et t. II, p. 1 (août 1487).

41 DESSALES (J.), « Vins de Bergerac » dans *Annales de la Soc. d'Agr. de la Dordogne*, 1860, p. 59.

42 *Jurades*, t. I, p. 298-299.

tructions), s'intègre dans le courant de croissance que connaît, à la même période, le vignoble bergeracois. Si le prieur de Saint-Martin n'est pas un grand propriétaire viticole, sa qualité de gros décimateur de la paroisse lui permet de s'insérer dans le circuit commercial, celui du commerce des vins, qui fait la prospérité de la ville de Bergerac. On comprend, dans ces conditions, l'acharnement déployé par le prieur, pour contrôler la perception des dîmes, et particulièrement celle des vins.

Pour le XVII^e siècle, nous est parvenue une estimation plus globale, mais indirecte. Un arrêt de la cour du Parlement établit que les communautés de la ville et juridiction, prenant dîme dans cette même juridiction, contribueront de la dixième partie des revenus qu'ils prélèvent, pour être employée à la nourriture des pauvres⁴³ :

- le prieur de Saint-Martin est taxé à 120 livres.
- le curé de Campsegret est taxé à 60 livres.

Si l'on s'en tient au terme de l'arrêt du Parlement, le montant total des revenus s'élèverait donc à 1.200 livres. Si la somme peut paraître importante, elle n'est pas d'un autre monde que celle que perçoit le curé d'une petite paroisse, voisine du prieuré : Campsegret (600 livres). Il est vrai que le prieuré se trouvait, à ce moment, dans la phase la plus critique de son histoire⁴⁴.

Le casuel

Il existait peu de services gratuits dans les paroisses. L'inféodation générale de la dîme, avant la réforme grégorienne, a été une des causes de la non-gratuité des services paroissiaux. Les oblations étaient devenues, dès le XIV^e siècle au moins, de véritables taxes, que les fidèles, contre toute règle canonique, versaient pour la réception des sacrements. Les nombreux litigés, qui ont opposé les ayants droit (prieur de Saint-Martin et recteur de la paroisse) avec les paroissiens et les ayants droit entre eux, apportent quelques éclaircissements sur cette question. A la fin du XV^e siècle par exemple, les paroissiens de Saint-Martin et Saint-Jacques devaient payer⁴⁵ :

- 5 sous pour les *mariages* (les nobles payaient 7 sous).
- 7 sous pour les *sépultures*.
- 3 sous pour l'*Extrême-Onction*.

Ces redevances sont plus élevées que celles que prélevait, à la même époque, le recteur de Domme (46). Mais il est vrai qu'à Bergerac la fourniture du luminaire (13 chandelles) était à la charge du clergé et non des fidèles.

En raison de la juridiction (*droit de verrouil*) qu'il possédait sur les trois principales églises de la paroisse (Saint-Martin, Sainte-Catherine et

43. *Ibid.*, t. VI, p. 32-34.

44. Entre 1551 et 1619 le chapitre de Périgueux aurait même profité de la situation pour affermer la presque totalité des dîmes du prieuré (requête de M. Dufau, *Coll. Périg.*, t. 33, f^o 111, r^o).

45. *Coll. Périg.*, t. 33, f^o 99, r^o et v^o.

46. Mariages = 3 sous, Sépultures = 3 sous et Extrême-Onction = 13 deniers (LARTIGAUT (L.), art. cit. p. 329).

Saint-Jacques), le prieur de Saint-Martin percevait ces redevances en tout ou en partie. De là, pour les paroissiens, un risque de double perception. En 1382, B. de Molcéon, prieur de Saint-Martin, réclame trois sols de « *terratge* », sur chaque mort. La Jurade s'insurge contre cette prétention, parce que « quand un habitant de Bergerac meurt, il paye déjà au recteur de Saint-Jacques, 7 sols et 1 denier ». Donc les habitants de la ville ne devaient rien au prieur⁴⁷. La composition de 1504, en même temps qu'elle réglait le problème de la dîme, aboutissait, pour la paroisse Saint-Martin, à un partage du casuel, à mi-part entre le prieur et le recteur. L'intérêt des moines, pour le contrôle de ces redevances, se comprend d'autant mieux, qu'elles étaient d'un bon rapport. Nous avons conservé trois séries d'affermages des droits de verrouil pour les années 1491, 1509 et 1527⁴⁸. Les moines afferment exclusivement le casuel (sépultures, mariages, oblations, offrandes), levé sur les trois principales églises de la paroisse, déjà mentionnées, se réservant dîmes, rentes et cens, mais aussi (annexe du 25 avril 1515), les offrandes qui « venaient sur le Pont » : offrandes, déposées par les voyageurs et les pèlerins, dans le petit oratoire tutélaire, qui gardait le pont sur la Dordogne⁴⁹. L'affermage des droits de verrouil rapportait au prieur la substantielle somme annuelle de 100 livres en 1491, 140 livres en 1509 et 170 livres en 1527. A la même époque, la communauté de Bergerac affermait les pougèzes, principale source de revenus de la ville, pour le montant global de 240 livres⁵⁰. L'évolution assez rapide du prix du fermage (plus 70 % en 36 ans) doit être mise en relation avec la situation économique du prieuré. Les dépenses, engagées par le prieur G. Aytz à la fin du XV^e siècle (voir le ch. des constructions), ont pu entraîner une rupture d'équilibre dans les comptes de l'établissement et faire apparaître la nécessité de trouver de l'argent liquide⁵¹.

L'examen des différents revenus ecclésiastiques nous permet d'affirmer que, au moins pour la fin du Moyen-Age, Saint-Martin tirait le plus gros de ses ressources de sa fonction religieuse. C'est ce qui explique l'effort constant des moines du prieuré pour tenter de maintenir un certain contrôle sur les principales églises de la ville et de la paroisse.

Un bilan ?

Faute de chartier et en l'absence de tout document comptable, il est impossible de proposer une étude chiffrée des revenus de Saint-Martin. Pour donner une idée de leur importance, on peut recourir à la méthode comparative, en restituant le prieuré dans une double hiérarchie, celle des

47. *Jurades*, I, I, p. 71.

48. *Coll. Périg.*, I, 33, f^o 96-99 et 107-109.

49. Les *Jurades* mentionnent (t. I, p. 325) les pèlerins qui se rendent à Cadouin et Rocamadour.

50. *Jurades*, I, IV, p. 291.

51. On peut signaler également les revenus ecclésiastiques qui provenaient des messes perpétuelles (des obits), qui se multiplient aux XIV^e et XV^e s.

possessions de l'abbaye-mère (Saint-Florent de Saumur) et celle des établissements religieux périgourdins.

Dans les différents pouillés, en provenance de Saint-Florent, Saint-Martin est toujours taxé au plus fort cens⁵². Mais la valeur du cens est-elle nécessairement proportionnelle à l'importance de l'établissement imposé ? Rien n'est moins sûr. Plus significatives sont les données chiffrées du pouillé de 1658⁵³ :

* le prieur de Saint-Martin	3.000 livres de revenus
* le prieur de Montcaret	1.000 livres de revenus

Saint-Martin se classe au 5^e rang de tous les prieurés, appartenant à Saint-Florent (sur une centaine environ), et à une époque où les revenus du prieuré périgourdin avaient été sérieusement amputés par des crises successives. Tous ces documents concordent donc pour situer Saint-Martin, non seulement loin devant l'autre prieuré périgourdin de Saint-Florent (Montcaret), mais même au sommet dans la hiérarchie des établissements, possessionnés par la grande abbaye angevine.

La comparaison, entre Saint-Martin et les autres établissements religieux du diocèse (prieurés, prévôtés, abbayes), nous oblige par contre à relativiser l'importance de ce petit prieuré bénédictin, qui ne compta jamais plus de 5 moines. On se limitera aux sources classiques, qui permettent de mesurer le niveau des revenus des bénéficiaires : les comptes des décimes et les pouillés, qui fournissent, les premiers, le chapitre des dépenses fiscales, et les seconds, celui des revenus. Il faut déplorer cependant le caractère incomplet et tardif de ces sources⁵⁴. Dans les comptes généraux des décimes, pour l'année 1516⁵⁵, le prieur de Saint-Martin était taxé à 300 livres. Avec cette somme, Saint-Martin vient en bonne place, au 2^e rang de sa catégorie (prieuré), derrière le prieuré de Peyrat, et au niveau d'établissements beaucoup plus importants par le nombre des moines, comme les prévôtés de Paunat et Trémolat (entre 300 et 400 livres), ou les abbayes d'Aubeterre et de Chancelade, mais loin derrière le chapitre de Saint-Astier (650 livres) ou le chapitre cathédral (1.500 livres). Des sondages effectués dans les trois séries de décimes, conservées aux Archives Départementales, pour le XVII^e siècle, confirment cette impression⁵⁶. Pour l'année 1624, le prieur de Saint-Martin, avec 169 livres, se classe au 6^e rang, derrière les prieurs de Trémolat et du Peyrat par exemple, mais devant les abbés d'Aubeterre et de Chancelade.

L'examen du pouillé général de 1641⁵⁷ semble montrer que ce système de répartition de la charge fiscale laissait passer quelques injustices et le

52. Pouillé de 1270 et taxe de 1519 (MARCHÉGAY (P.), *Chartes anciennes*, n°LV), p. 234 et p. 234, n° 4.

53. Arch. départ. du Maine-et-Loire, H. 3036.

54. Voir sur ce problème, MANDON (G.), *op. cit.* p. 163 et suivantes.

55. BERNARET (abbé), *BSHAP*, t. I (1874), p. 341-389.

56. Arch. départ. de Dord. ? G. 21 (1620), 22 (1621), 23 (1624).

57. VILLEPELET (R.), *Notes et documents sur les diocèses de Périgueux et Sarlat aux XVII^e et XVIII^e s.*, dans *BSHAP* (1903), p. 139-155 et 192-213.

prieur de Saint-Martin pouvait s'estimer surimposé par rapport à d'autres établissements religieux, qui disposaient de revenus supérieurs. Saint-Martin apparaît dans ce pouillé avec des revenus moyens (2.000 livres). Nous sommes loin des comptes des grandes abbayes du sud de la Dordogne (Cadouin = 9.000 livres). Il est vrai que les revenus du prieur de Saint-Martin étaient sortis très amoindris des guerres de Religion. Est-ce à dire que l'administration ecclésiastique, toujours lente à enregistrer les changements, n'avait pas entériné cette situation nouvelle ? Dans cette hypothèse, la légère surimposition, enregistrée dans les comptes des décimes de 1624, pourrait témoigner d'une situation économique antérieure, plus florissante, qui ne correspondait plus tout à fait à la réalité.

CONCLUSION

En entreprenant cette monographie de Saint-Martin, nous avons voulu réparer une double injustice, celle de l'histoire, qui a fait disparaître tous les vestiges architecturaux de ce petit établissement bénédictin, et celle de la mémoire, qui en a effacé le souvenir. A la veille de la Révolution, ce souvenir s'était déjà bien estompé dans les mémoires locales. Dans une adresse au roi Louis XVI, pour obtenir confirmation des privilèges de leur ville, maire et consuls de Bergerac présentaient Saint-Martin de la façon suivante :

« Il y avait autrefois, dans la même ville (Bergerac) un prieuré de Bénédictins où est la paroisse Saint-Jacques qui n'existe plus ; il y avait une autre paroisse ou abbaye du même ordre près de la ville appelée Saint-Martin, mais tout cela a été détruit, c'est aujourd'hui une annexe de Saint-Jacques ; il y avait un autre prieuré, appelé Sainte-Catherine ». (*Jurades*, t. XIII, préface p. IX). Confusion donc sur les noms et le nombre (un, deux ou trois prieurés ?) et sur la nature de l'établissement (prieuré ou abbaye ?). Il est vrai que les édiles bergeracois avaient quelques excuses. Saint-Martin avait disparu en tant que bénéfice depuis plus d'un siècle, et cela faisait plus de deux siècles que les bâtiments avaient été détruits et les moines chassés du prieuré.

Absence de cadre architectural, dispersion de la mémoire (sources) du prieuré, ont pu contribuer à décourager les chercheurs. Ce que les guerres successives (guerre de Cent Ans, guerres de Religion) avaient épargné, fut sacrifié au nom de l'égalité révolutionnaire dans le vaste autodafé des titres féodaux (disparition des livres terriers en 1793). Notre premier travail a donc consisté à rassembler des résidus de sources, dispersées dans plusieurs dépôts d'archives : archives municipales de Bergerac, archives départementale de la Dordogne, mais surtout le fond de la Collection Périgord, à la Bibliothèque Nationale et les archives départementales du Maine-et-Loire, qui ont recueilli les archives de Saint-Florent de Saumur, dont dépendait Saint-Martin de Bergerac. L'insuffisance des sources spécifiques (chartiers, chroniques, visites...) nous a empêchés de pénétrer profondément dans le temporel du prieuré et plus encore la religiosité des moines, et nous a amenés par contre à envisager davantage l'établissement dans son contexte local (paroisse et ville de Bergerac) sur le plan historique, et à privilégier certaines périodes, plus riches en documents (XIV^e et XV^e siècles notamment). Nous avons conscience d'avoir laissé un certain nombre de zones d'ombre.

Aujourd'hui, à Bergerac, deux noms de rues nous rappellent le souvenir du prieuré bénédictin : Sainte-Catherine et Saint-Martin. La seconde marque, dans la topographie urbaine, l'axe qui unissait la ville naissante, autour du castrum, au lieu d'implantation primitif des moines, sur les bords du Caudeau. Dans une certaine mesure, on peut considérer Bergerac,

comme une ville double, encore que la ville monastique, en l'occurrence Saint-Martin, n'ait jamais dépassé l'état embryonnaire. La rue Sainte-Catherine nous rappelle la migration des moines, venus s'agréger, dans le courant du XIV^e siècle, à la ville en plein essor. Le prieuré, installé dans le quartier du Mercadil, connaîtra alors son apogée sous la longue administration d'un prieur avisé, Guillaume Aytz (fin du XV^e siècle). La maison priorale, l'église Sainte-Catherine, la chapelle du Sépulcre avec les belles sculptures de maître Domenge, que nous nous sommes efforcés de reconstituer en partie, devaient représenter un ensemble monumental tout à fait remarquable et, disons-le, assez exceptionnel en Dordogne.

Mais déjà les moines bénédictins n'étaient plus seuls dans la ville, ils devaient partager le soin des âmes avec les ordres religieux nouveaux (Jacobins, Cordeliers, Carmes), tout en s'efforçant de conserver le contrôle des principaux lieux de culte (droit de verrouil). Les guerres de Religion allaient apporter le coup de grâce à un établissement, déjà miné de l'intérieur par un certain nombre de maux (système de la commende notamment): destruction du cadre architectural et disparition des moines. Saint-Martin survivra cependant, en tant que simple bénéfice, jusqu'en 1672, date à laquelle il fusionna avec la communauté des prêtres de la Mission de Périgueux. Le long travail de l'oubli pouvait commencer son œuvre.

Jean-Claude IGNACE,
Yan LABORIE.

Wlgrin de Taillefer : utopie et urbanisme à Périgueux au début du XIX^e siècle

par Claude LACOMBE (*)

C'est en consultant aux Archives Départementales de la Dordogne un volume de 59 feuillets, format 387 × 255 mm, relié veau ¹, plus connu sous le nom de « *Antiquités de Périgueux* » que nous avons fait une étrange mais intéressante découverte. Il s'agit d'un recueil de documents et d'extraits faits par l'abbé Lespine dont près de la moitié du volume (du f^o 6 au f^o 26) est constituée par les « *Antiquités de Périgueux* » ², notes du comédien historien du XVIII^e Beaumesnil avec des dessins et des planches au lavis de Bardou. Cependant, le plus intéressant reste encore à découvrir f^o 58 et f^o 59, deux dessins aquarellés attribués à Wlgrin de Taillefer... F^o 58, il s'agit des « *Principaux monuments de Vésone au I^{er} siècle* », dessin que chacun a pu détailler en 1979 lors de l'exposition *Vésone, cité bimillénaire* ³. C'est une reconstitution curieuse à nos yeux de chercheur et d'archéologue du XX^e siècle où la ville gallo-romaine n'est constituée que de monuments civils ou religieux sans envisager la place d'une quelconque maison d'habitation, c'est cependant le reflet de l'idée que se faisait de Vésone l'un des pionniers de l'archéologie périgourdine.

Mais, dans notre étude, c'est le 59^{me} et dernier folio qui retiendra notre attention ⁴. Il s'agit d'un second lavis polychrome intitulé « *Restauration*

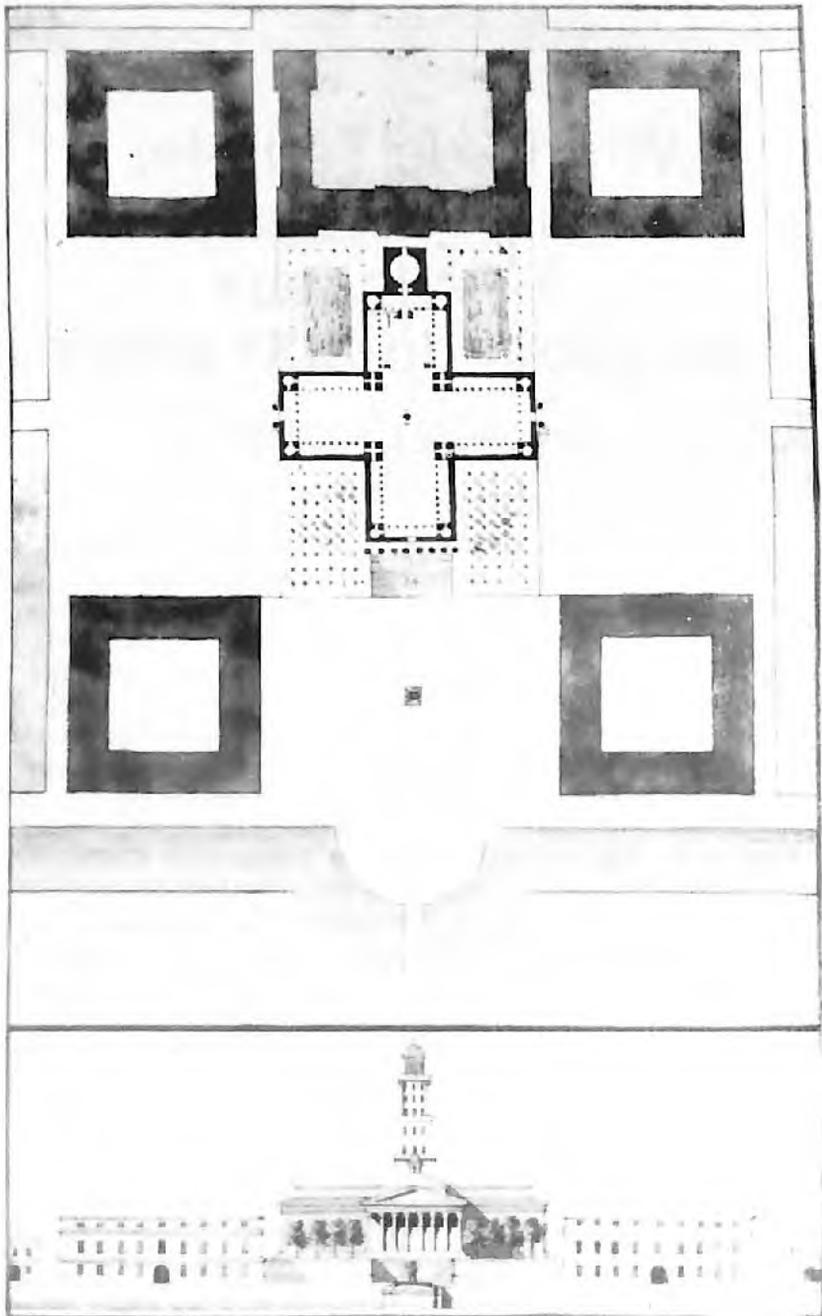
* Claude LACOMBE, Le Bourg, 24590 ARCHIGNAC.

1. Arch. dép. Dgne. Ms 29.

2. Qui ont donné leur nom à l'ensemble du recueil.

3. SOUBEYRAN M. (1979) Les pionniers de l'archéologie périgourdine, dans *Vésone cité bimillénaire. Vingt ans de sauvetages archéologiques à Périgueux*, pp. 13-18. Voir surtout p. 15 la reproduction de ce dessin.

4. Il a été présenté quant à lui lors de l'exposition sur Saint-Front. Anonyme (1978) *Saint-Front. Mille ans d'histoire*. Catalogue de l'exposition du Musée du Périgord. Voir p. 13, document n^o 32 du catalogue dont la légende attribue par erreur ce projet à Beaumesnil et Lespine. On le retrouve comme document n^o 71, p. 80 du catalogue de l'exposition « *Entre archéologie et modernité - Paul Abadie - architecte 1812-1884* » de Cl. LAROCHE (1984) qui répète la même erreur d'attribution et de datation.



PL. 1 : Restauration de la Cathédrale de Périgueux et des quartiers qui l'avoisinent

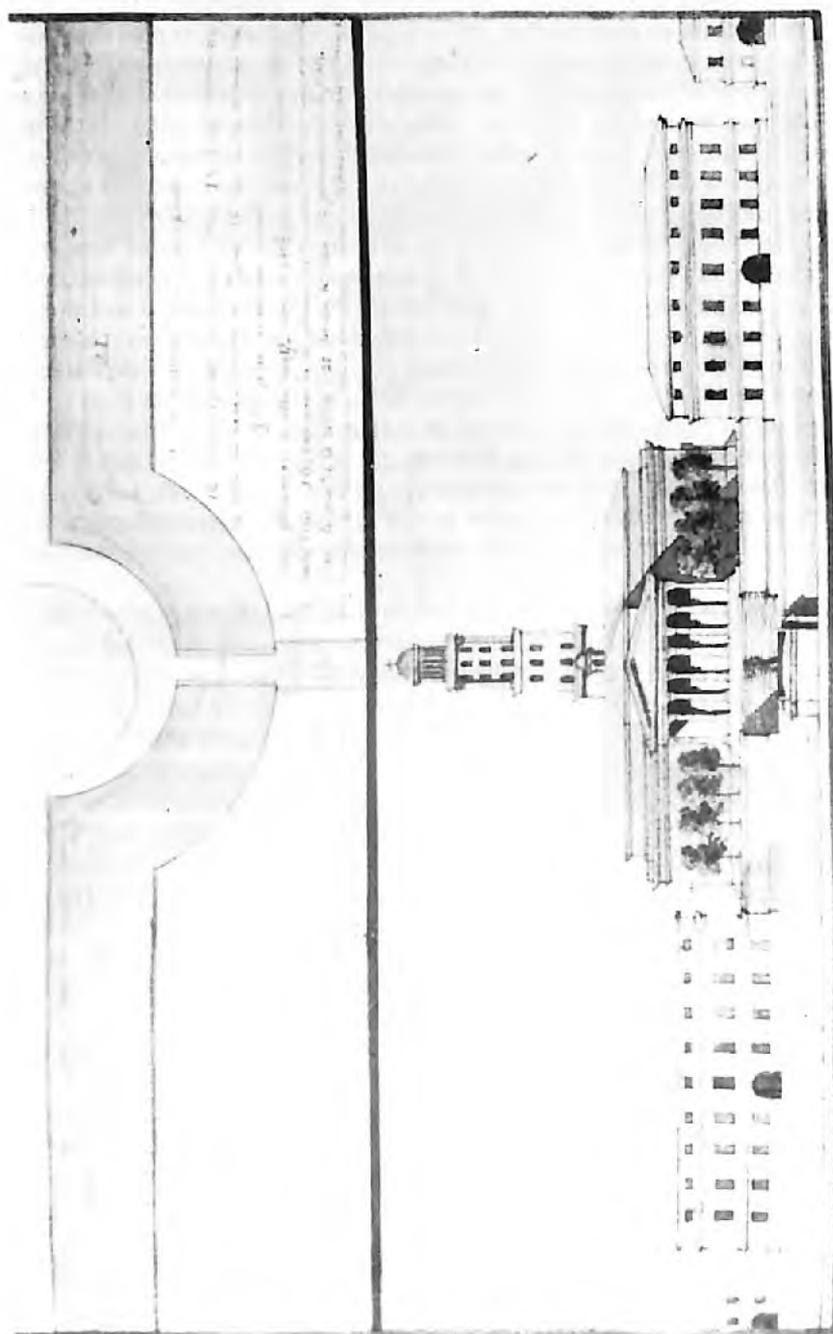
de la Cathédrale de Périgueux et des quartiers qui l'avoisinent » (Pl. 1). La planche se divise en deux parties. Dans la partie supérieure, le plan de cette « restauration », le cartouche inférieur illustrant les résultats de celle-ci dans une vue d'ensemble faite du quartier des Barris (Pl. 2). Comme la planche sur Vésone au 1^{er} siècle, cette dernière planche comporte une légende manuscrite assez détaillée. Une première analyse graphologique nous amène à confirmer, en comparant ces légendes avec certains documents autographes signés ⁵, qu'elles sont bien de la main de Wlgrin de Taillefer. Nous ne pouvons par contre pas affirmer que les dessins sont du même auteur, au moins ont-ils été faits, cela semble évident, sur ses indications. A quelle époque ce dessin a-t-il été réalisé ? Certainement avant les premiers travaux de restauration de la cathédrale par Catoire ou Abadie, soit avant 1839, très probablement donc pendant les premières décennies du XIX^e siècle. Cette planche présente, dès que l'on y regarde d'un peu plus près, un projet plutôt utopique de restauration et de restructuration des environs de la cathédrale Saint-Front. Le projet est vaste et fait fi, en grande partie, de la véritable topographie du Puy Saint-Front. Le report sur le plan cadastral de ce secteur de la ville permet de comprendre au premier coup d'œil l'importance et le côté assez fou de cette « restauration » (Pl. 3).

W. de Taillefer propose là une transformation radicale et grandiose, idéalisée, très représentative des idées architecturales de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle ⁶. La cathédrale Saint-Front est « isolée et débarrassée des bâtimens attenans » à tel point que la chapelle Saint-Antoine, édifiée au XIV^e siècle par le cardinal de Talleyrand-Périgord disparaît pour être remplacée par l'entrée principale de la cathédrale précédée d'un péristyle. Ce péristyle constitué de six colonnes doriques soutenant un fronton triangulaire très classique constitue l'aboutissement supérieur d'un escalier monumental permettant de rejoindre le niveau d'une esplanade inférieure. Mais W. de Taillefer propose aussi un nouvel aménagement intérieur de la cathédrale en plaçant le chœur de celle-ci à l'opposé de l'entrée avec péristyle, c'est-à-dire à l'ouest, en établissant la sacristie sous le clocher et enfin en plaçant au centre de l'édifice un autel rond « à la romaine ».

Pour mieux comprendre le gigantisme du projet, revenons au report sur le plan cadastral (Pl. 3). W. de Taillefer propose ni plus ni moins de raser toutes les constructions existantes sur un quadrilatère d'environ 200 m de côté soit 40.000 m² dont le centre serait la cathédrale ; la limite nord de ce quadrilatère étant approximativement constituée par les actuelles rues de la Miséricorde et de la Constitution ; la limite sud par les rues Saint Roch et Sully ; la limite ouest par les rues de la Sagesse et du Calvaire, la limite est par la rivière... soit à peu près le quart de la ville médiévale. De

5. Arch. dép. Dôme, 5 J 33, 37 ou 40.

6. SZAMBIEN W. (1982) Le néo-grec dans l'architecture parisienne. *Archéologia*, n° 172, pp. 44-52.



P. 2 Restitution du projet de restauration vu de l'est.

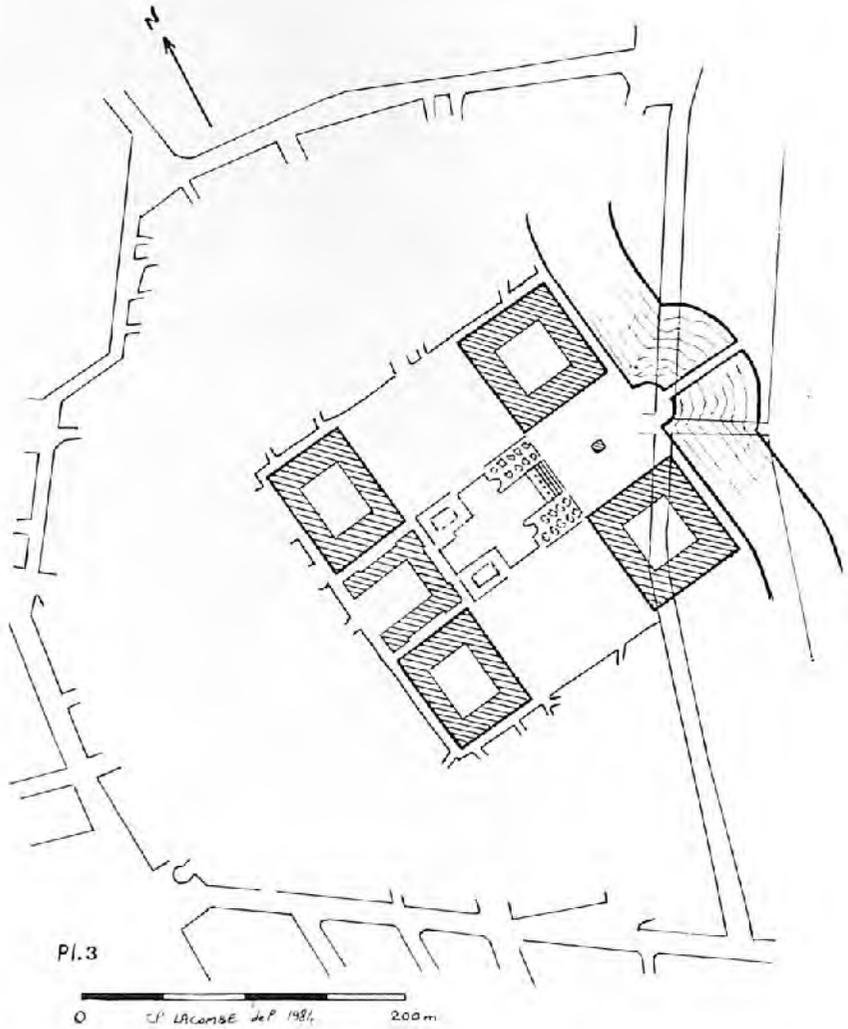
plus, cette restauration s'organise sur trois niveaux. Le niveau supérieur correspondant à la Place de la Clautre, point le plus élevé du Puy Saint-Front ; le niveau de la cathédrale et enfin le niveau des quais (Pl. 4). Ces trois niveaux supposent des terrassements extrêmement importants comme l'exhaussement du secteur de la place de la Mission (actuellement au niveau des quais) au niveau de la cathédrale.

En nous aidant de la légende manuscrite, décrivons maintenant en détail ce projet (Pl. 1). A l'ouest du clocher de la cathédrale, à l'emplacement de l'église romane, la « vieille église » reconstruite par Frotaire, W. de Taillefer propose d'établir le *palais épiscopal* constitué de trois corps de bâtiments disposés en U ouvert vers une nouvelle place de la Clautre reculée à l'entrée de la rue Taillefer. Au sud et au nord de ce palais, un bâtiment carré d'environ 60 m de façade possédant une cour intérieure : au sud, le *petit séminaire*, au nord, le *palais de justice* ce dernier donnant sur la *place du Greffe*, le premier sur la *place du séminaire*. Au sud et au nord du clocher, au pied de la cathédrale, les *jardins de l'évêché*. Dans les deux autres angles, à l'est de l'édifice des *quinconces*, c'est-à-dire de petites esplanades agrémentées d'arbres d'ornement. Tous ces aménagements étant réalisés au niveau de la cathédrale. A l'est, un escalier monumental, comme nous l'avons déjà dit, descend du péristyle de la cathédrale jusqu'à une *grande place* au niveau des quais. Au centre de celle-ci, W. de Taillefer propose de placer *une statue ou un obélisque*. Limitant cette esplanade au sud, un bâtiment similaire dans sa conception aux bâtiments de la terrasse supérieure que W. de Taillefer désigne sous le nom d'*Hôtel Dieu*, au nord, le *bâtiment de l'académie, ou tout autre, avec bibliothèque publique, etc.* Un détail qui nous semble important à souligner est, la similitude de la façade des bâtiments proposés par W. de Taillefer avec la façade du bâtiment actuel des Archives Départementales. Même nombre d'étages, de fenêtres à chaque étage, seule la corniche entre le rez-de-chaussée et le premier étage est en réalité remplacée par dix colonnes engagées.

Au bord de la rivière, dont le cours doit purement et simplement être dévié pour réaliser la symétrie harmonieuse que propose W. de Taillefer, les quais avec au milieu de la place le pont approximativement à l'emplacement du pont des Barris mais avec une orientation différente. De ce pont démarre *la chaussée allant à Bordeaux, Paris, Cahors, Toulouse, etc...* La rivière détournée aurait dû passer à l'emplacement de la Préfecture actuelle vers le nord et dans la plaine de Cachepur, vers le sud !!!

Ce projet de restauration est à rapprocher de la proposition faite, sans succès par manque de moyens, par le même Wlgrin de Taillefer de construire un *hôtel de ville et salle de spectacle réunis* sur l'emplacement de l'ancien Consulat, place du Coderc, au tout début du XIX^e siècle⁽⁷⁾. Mais

7 TAILLEFER Cie de (1864) Hôtel de ville et salle de spectacle réunis projetés pour la ville de Périgueux. B.S.H.A.P., tome 11, pp. 283-284



Pl. 3 : Impact du projet sur le Puy Saint-Front.

il est surtout à rapprocher de certains passages et planches d'un volume publié en 1804 par Wlgrin - Taillefer (sic) lui-même. *L'Architecture soumise au principe de la nature et des Arts, ou essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique*. Au hasard de ces pages, nous relèverons ainsi les passages suivants :

« On ne doit employer dans la confection des plans généraux ou particuliers, que les formes et figures reconnues pour être bonnes et régulières, ... La symétrie la plus exacte, la proportion la mieux suivie doivent s'y retrouver par-tout, et toujours à partir du centre général, ... Les côtés et les ailes d'un bâtiment doivent avoir intérieurement dans le plan, et extérieurement, dans les façades, des formes réciproquement pareilles entr'elles et convenables en tout... »⁽⁸⁾.

« Rien n'a plus de magnificence et de grâce que ces péristyles qui décorent les édifices..., et rien, en même temps, ne donne plus d'élégance et de beauté aux plans. »⁽⁹⁾.

En rapprochant les planches de l'essai de W. de Taillefer et le projet de restauration, nous noterons que le géométrisme trop parfait de la cathédrale Saint-Front (ne correspondant pas à son plan exact) n'est pas sans rappeler le plan du « projet d'un panthéon soumis à la méthode du tracé ». Le plan général de la restauration s'inspire nettement du « Plan général d'un palais soumis aux principes et au tracé proposé » surtout lorsque l'on note dans les commentaires de ce même plan : « Cet édifice... produirait sans doute un plus bel effet, s'il dominait progressivement ses alentours »⁽¹⁰⁾, et enfin, « Vous suivez la grande rue et arrivez à une place... qui occupe le milieu de la ville. Le centre de cette place est décoré d'une statue, d'un obélisque, ou d'une colonne colossale... »⁽¹¹⁾.

Toute notre recherche afin d'établir avec certitude que ce projet d'urbanisme était bien de W. de Taillefer a trouvé sa confirmation dans la lecture de l'ouvrage majeur de ce même W. de Taillefer paru en 1826 : *Les Antiquités de Vésone, cité gauloise, remplacée par la ville actuelle de Périgueux*, tome II⁽¹²⁾.

Dans le chap. XII intitulé « Des restaurations à faire à la basilique (de St-Front) et à ses dépendances, d'un projet d'embellissement », nous avons en effet découvert trois pages de commentaires correspondant sans contestation possible au plan que nous venons d'étudier. Nous y retrouvons ainsi les trois niveaux de construction, les quatre bâtiments identiques aux abords de la cathédrale et, en note, l'entrée principale de la cathédrale du côté de l'est avec un péristyle à colonnade précédé d'un grand escalier...

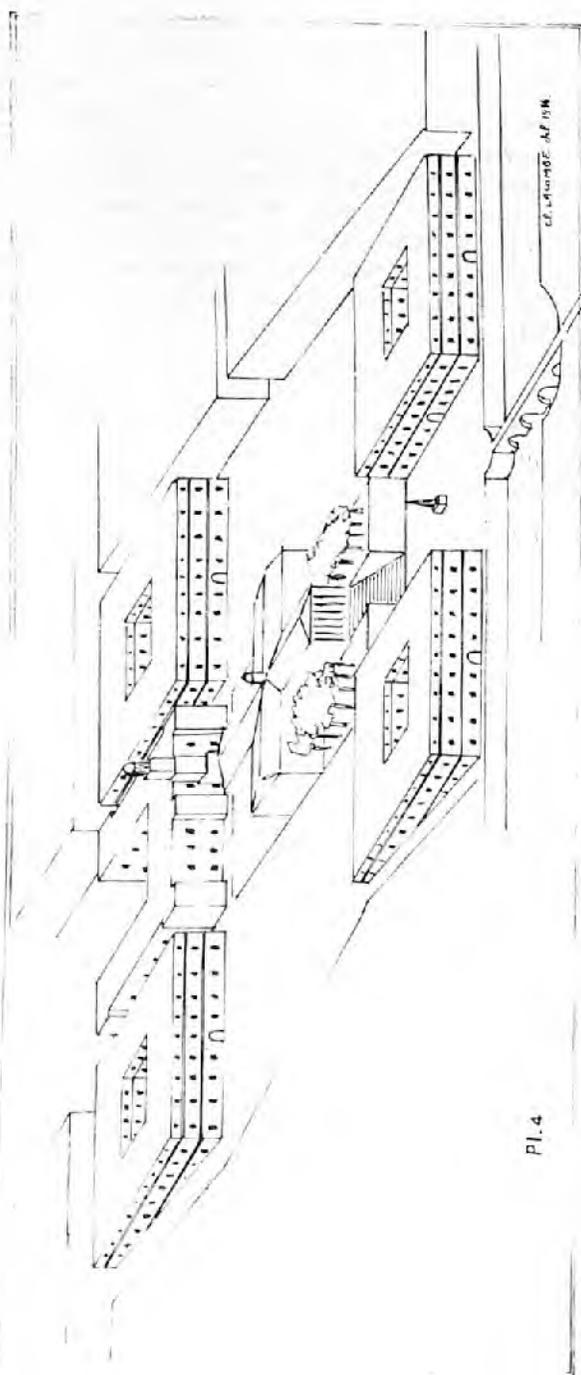
8 TAILLEFER W. (1804) *L'Architecture soumise au principe de la nature et des Arts, ou essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique*. Voir p. 175.

9 TAILLEFER W. (1804) *Op. cit.* p. 143.

10 TAILLEFER W. (1804) *Op. cit.* p. 291.

11 TAILLEFER W. (1804) *Op. cit.* p. 292.

12 DE TAILLEFER W. (1826) *Antiquités de Vésone, cité gauloise, remplacée par la ville actuelle de Périgueux*, tome II, pp. 542-544. Voir en pièce justificative et en annexe la transcription intégrale des commentaires de W. de Taillefer.



Pl. 4

Pl. 4. Restitution hypothétique en perspective du projet.

Le f° 59 du manuscrit 29 des Archives Départementales de la Dordogne, manuscrit constitué « de doubles de quelques-uns des dessins originaux (de Beaumesnil) et d'une copie de ce qui nous regarde (prise en 1789 à Paris par Lespine) » que W. de Taillefer avait sous les yeux lorsqu'il rédigeait les *Antiquités de Vésone*⁽¹³⁾, ce f° 59 pourrait être considéré comme la vingt cinquième planche demeurée inédite des *Antiquités de Vésone*...

Qu'en était-il donc de Périgueux dans ces premières décennies du XIX^e siècle ? Lors de sa visite du 30 mars 1828 à la municipalité, le nouveau préfet Charles de Chastenet fait remarquer que la ville était dépourvue « de presque tout établissement public. L'hôpital civil et militaire est bien loin de répondre à son attente ». Un palais de justice, un hôtel de ville, et un théâtre, digne d'un chef lieu lui paraissent s'imposer⁽¹⁴⁾. Dès les années 1820, les alentours du Puy Saint-Front vont prendre la physionomie qu'ils ont encore de nos jours grâce à Louis Catoire à qui l'on doit la conception d'ensemble des « boulevards » avec le palais de justice et le théâtre (situé à l'emplacement occupé par les jets d'eau) et leur environnement⁽¹⁵⁾.

Durant toute cette évolution, le Puy Saint-Front restera réfractaire au progrès et conservera sa forme et son aspect si pittoresque. Il faudra attendre le Second Empire pour que le Conseil municipal se décide à pratiquer des percées sérieuses dans le dédale inextricable et malsain de la ville moyen-âgeuse⁽¹⁶⁾, mais de là à réaliser le projet de W. de Taillefer, il y a un pas qui n'a heureusement pas été franchi.

PIECE JUSTIFICATIVE

Après avoir indiqué les réparations urgentes qu'il y aurait à faire à la cathédrale et les restaurations dont on devrait ensuite s'occuper pour la remettre dans un état convenable, W. de Taillefer écrit :

« Au surplus, il faudrait aussi embellir les entours de ce monument, et voici les moyens que nous proposons dans cet objet. La déclivité du terrain sur lequel il est élevé exigerait pour ses abords trois différens niveaux. Le premier serait celui de la Clautre, qu'il faudrait, comme on a vu, baisser de 10 ou 12 pieds (3,25 ou 3,90 m). La place du Gras et celle du Touin formeraient le second, et celui-ci serait de 9 à 10 pieds (2,93 à 3,25 m) au-dessous du premier. Le troisième serait celui de la place qu'on ouvrirait au levant ; il se trouverait plus bas que le second de 15 ou 20 pieds (4,85 ou 6,50 m).

« Au nord du bâtiment qui tiendrait au porche, il y aurait un second bâtiment : une rue le séparait du premier ; il serait isolé de toutes parts ; sa largeur du nord au sud serait d'environ 50 pieds (16,20 m) ; il aboutirait, vers le levant, juste à la ligne de façade du pied de la croix de la basilique ; à l'ouest, il serait en retraite sur celui qui joindrait le porche, comme une par-

13. DE TAILLEFER W. (1821) *Antiquités de Vésone*, tome 1, p. 280.

14. PENAUD G. (1984) *Histoire de Périgueux*. Les premières mesures d'urbanisme. Voir p. 344.

15. LAGRANGE J. (1980) Louis Catoire, l'urbanisme de Périgueux (1806-1864). *B.S.H.A.P.*, tome 107, pp. 262-302.

16. FOURNIER DE LAURIÈRE R. (1938) *Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX^e siècle*.

tie de la façade de l'évêché le serait sur l'autre partie. L'un et l'autre de ces édifices du nord, de même que le palais épiscopal, seraient au premier niveau à l'ouest, et au second du côté de l'est.

« A l'extrémité du second bâtiment du nord, il y aurait une large rue qui se dirigerait de l'ouest à l'est ; par sa position elle ne serait bordée de maisons, dans la plus grande partie de sa longueur, que du côté du nord ; ces maisons seraient établies sur une ligne droite.

« Au sud du palais épiscopal, au lieu d'une rue, il y aurait des jardins en terrasse.

« La porte du nord et celle du sud de la cathédrale donneraient sur les places du second niveau. Une de ces places s'étendrait depuis le bâtiment isolé qui serait au nord du porche jusqu'à une ligne que l'on tirerait du nord au sud, à l'extrémité de la tête de la croix que forme la basilique ; l'autre partirait des bâtiments de l'évêché, et aboutirait à la même ligne. La première aurait de 60 à 70 pieds (19,45 à 22,70 m) de large du nord au sud, à partir de l'extrémité de la branche du nord ; la seconde n'aurait qu'une trentaine de pieds (9,75 m), à partir de l'extrémité de la branche du sud. Cette dernière se terminerait par un mur de terrasse le long duquel se prolongeraient les jardins dont nous venons de parler, et dont la largeur serait d'environ 50 pieds (16,20 m). Vis à vis de la porte qui est de ce côté on pratiquerait un large degré pour la montée.

« Ces deux places latérales se trouveraient à 6 ou 7 pieds (1,95 ou 2,25 m) au-dessous du niveau du pavé de l'église, de manière qu'il faudrait 10 ou 12 marches pour pénétrer dans ce monument par les portes du Gras et du Touin.

« A l'est de chacune de ces deux places on construirait un édifice dans le genre de celui qui serait isolé au nord du porche. L'un de ces édifices serait sur la même ligne que ce dernier ; l'autre serait du côté du sud et à la même distance de la tête de la croix. A l'ouest, ces deux édifices seraient au second niveau ; au levant, ils donneraient sur le troisième, c'est-à-dire que sur le côté de l'est ils auraient un étage de plus que vers l'ouest, où serait la principale porte d'entrée ; l'espace qui les séparerait l'un de l'autre formerait une vaste place qui s'étendrait jusqu'au quai, et qui serait, comme on l'a vu, le troisième niveau du projet.

« Ces bâtimens auraient une distribution intérieure conforme à l'usage auquel ils seraient employés, et pour qu'ils gênassent le moins possible la vue de la basilique, on pourrait leur donner un peu moins de hauteur qu'à celui de l'ouest ; mais, dans ce cas, pour ne point détruire la régularité de la place du nord, il faudrait que cet édifice de l'ouest fût diminué de tout l'attique du côté de l'est, et qu'il s'y terminât en terrasse avec hauteur d'appui ; alors les bâtimens de l'est seraient en totalité recouverts en plateforme, et le tout offrirait un ensemble assez régulier.

« Les terrains compris dans les angles d'embranchement de la croix seraient à peu près au même niveau que le sol des places latérales, et ils

pourraient au besoin être un peu plus élevés. Chacun de ces terrains, dans les angles d'embranchement du nord-est et du sud-est, se terminerait, au levant, par un mur de terrasse qui, par une de ses extrémités, aboutirait à un des bâtimens de l'est, et se dirigerait vers un des angles de la tête de la croix. Ces deux murs se termineraient à 10 ou 12 pieds (3,25 ou 3,90 m) de ces angles, et ils se joindraient l'un à l'autre par un mur en hémicycle qui ferait le tour du rond-point. On pratiquerait une rampe de 12 pieds (3,90 m) de large contre chacun de ces bâtimens de l'est ; ainsi, il y aurait deux rampes de ce côté, et elles formeraient une communication du second niveau au troisième ; on en établirait une semblable entre les bâtimens du nord du porche ; elle communiquerait du second niveau au premier.

« Du reste, notre basilique serait enfermée dans une enceinte particulière, au moyen de quatre grilles de fer. La première de ces grilles commencerait à l'angle du nord-ouest de la branche du nord, et aboutirait au bâtiment contigu au porche. Une seconde partirait de l'angle du nord-est de cette même branche, se dirigerait à l'est, et, par un retour d'équerre, irait aboutir à 12 pieds (3,90 m) de l'extrémité de la tête de la croix. Une troisième, semblable à celle-ci, commencerait à l'angle du sud-est de la branche du sud, et irait également, par un retour d'équerre, à 12 pieds (3,90 m) de la tête de la croix. Une quatrième grille serait placée sur l'hémicycle ; elle joindrait ensemble la seconde et la troisième.

« L'angle d'embranchement du sud-ouest se trouvant entièrement occupé par les bâtimens du palais épiscopal, aucune grille ne pourrait être employée de ce côté. Sans cela l'église se trouverait inscrite dans une espèce de parallélogramme, à l'est duquel serait une partie circulaire qui renfermerait le rond-point.

« Dans les deux parties de l'enceinte qui se trouveraient à l'est, des allées d'arbres régulièrement plantés serviraient de promenade publique. Le palais épiscopal aurait des jardins dans l'angle rentrant du nord-ouest : les constructions intéressantes qui se trouvent dans cet endroit seraient, comme nous avons dit, religieusement conservées, de même que les vieux bâtimens de l'évêché et toutes les constructions de l'angle rentrant du sud-ouest.

« Si notre basilique était ainsi rétablie, si ses entours étaient disposés comme nous venons de le dire, on trouverait peu de monumens qui fussent si bien placés, et qui eussent un aussi imposant aspect ; car il est peu d'endroits qui joignent à cet effet pittoresque des terrasses, l'avantage de pouvoir contenir un aussi grand nombre d'édifices, groupés avec agrément dans un si petit espace. Au surplus, il n'est point de monument consacré au culte du vrai Dieu, qui présente plus d'intérêt et plus de souvenirs (Sans les ronds-points et quelques autres constructions anciennes, il aurait été beaucoup mieux d'ouvrir la principale entrée du monument du côté de l'est, et de faire précéder cette entrée d'un péristyle en colonnade, au-devant duquel se serait trouvée une montée de même largeur) ».

Les débuts de la radiologie à Périgueux en secteur privé et public

L'autorisation accordée par le Gouvernement à l'Hôpital de Périgueux d'acheter un scanner me fournit l'occasion d'évoquer les premiers moments de l'imagerie médicale (pour employer le vocabulaire à la mode) dans notre cité.

La découverte de Roentgen date de novembre 1895, la première radiographie exécutée en public (celle de la main du savant) est tirée le 28 décembre. Les applications à la Médecine commencent dès l'année suivante.

En 1898 la Direction de l'Assistance Publique consciente de l'impossibilité qu'il y a pour les malades pauvres de bénéficier de cette nouvelle technique (seul les grands centres étant équipés) demande aux Préfets d'inciter les Hôpitaux à se doter de ce matériel.

Le Dr. Jammes, Médecin contrôleur de ce Service en Dordogne, écrit ceci dans son rapport annuel : « En raison de la dépense assez importante qu'entraîne l'installation d'un laboratoire de ce genre, des difficultés qu'il a, en somme, à trouver des opérateurs expérimentés, enfin du petit nombre de cas qui exigent un examen de cette nature, j'ai conclu à ce que la proposition soit faite seulement à l'hôpital de Périgueux ».¹

Le Conseil d'Administration de cet établissement considère que c'est une chose trop compliquée et trop onéreuse vu les moyens dont il dispose, la dépense était estimée à 1.000 frs environ.

C'est alors qu'Etienne Eugène Dorsène, le photographe, s'en charge, notre collègue M. Jacques Lagrange l'a déjà signalé en 1978². Son appareil est installé en octobre 1899 avec l'assentiment du Préfet et du Dr. Jammes.

1. Arch. Dpt 1 N 120

2. B.S.H.A.P. 1978 3^e livraison sur les origines de la photographie à Périgueux (Jacques Lagrange)

Le propriétaire - manipulateur est allé se former à Bordeaux, chez le Pr. Bergonié je suppose. Les Médecins praticiens vont dès lors s'adresser à lui pour leurs examens.

Dorsène est un commerçant, il n'est tenu à aucune obligation de réserve comme l'est le Corps Médical. Il fait donc de la publicité et l'on trouve, des années durant, dans le Journal de la Dordogne, la réclame suivante : « Photographie Séréni, E. Dorsène successeur, 12 Allées Tourny (près Préfecture) - Photographies de jour et de nuit - A la lumière artificielle - Laboratoire spécial avec Rayons X établi selon les dernières découvertes de la Science pour la Radiographie, la Radioscopie. »

Pour ne pas être en reste avec un si bon client, le Journal lui décerne les titres d'habile photographe, d'habile opérateur, on loue son habileté, sa compétence.

Dorsène n'est pas tenu, non plus, par le secret médical. En juin 1904 un drame passionnel a lieu dans notre ville : un employé de commerce de 19 ans propose à sa fiancée, qui en a 18, le double suicide, ses parents à lui s'opposant à leur mariage. Comme la jeune fille tient à la vie, elle fait en sorte de ne pas, en sa compagnie, s'écarter des endroits habités. Après un repas pris dans une auberge à Lesparat il tâche de l'entraîner hors de la ville, elle refuse, il tire sur elle avec son revolver, puis se loge une balle dans la tête.

Tous deux sont radiographiés par Dorsène, qui transporte son matériel à l'hôpital pour le blessé. Le 22 juin un compte rendu détaillé de ces examens paraît dans le Journal et le 23 on peut y lire l'entrefilet suivant : « M. Dorsène vient d'exposer dans sa vitrine du Cours Montaigne les superbes radiographies de Georges Greil et de Marthe Demont prises par lui avant hier. Chacun des blessés est vu de face et de profil et on voit parfaitement le projectile dans le crâne de Greil ».

Le 11 mai 1903 le Dr. Philippe André Colombet fait enregistrer son diplôme à la Préfecture. Il s'installe comme généraliste avec compétence en gastro-entérologie dirions-nous aujourd'hui. Il est le premier médecin qui à Périgueux possède un appareil de radiologie.

Est-ce pur hasard ? Les articles sur l'activité de Dorsène en cette matière vont se multiplier en 1904 et se poursuivront les années suivantes. En revanche la seule allusion que j'ai trouvée sur celle de notre Confrère paraît le 13 novembre 1907, et sans que son nom figure ; un enfant a avalé la clef d'un réveille matin « un Médecin au moyen de rayons X a pu apercevoir la clef dans l'estomac de l'enfant ».

Que fait l'Hôpital pour être dans la course ? C'est une bien longue histoire qu'il faut rapporter ³.

Nous avons vu qu'il s'adresse à Dorsène. A la séance du 4 octobre 1907 « M. le Président donne lecture à la Commission d'une demande de M. le

3 - Je remercie MM le Directeur et Directeur Adjoint de m'avoir autorisé à consulter leurs archives

Dr Colombet afin d'être désigné pour remplir les fonctions de médecin électricien et radiologue de l'Hôpital de Périgueux.

La Commission considérant que les ressources de l'Hospice de Périgueux ne lui permettent pas de créer le Service spécial au sujet duquel M. le Dr. Colombet a fait des offres à la Commission, que les locaux actuellement existants ne peuvent être utilisés pour cette création et qu'on ne peut songer à en créer de nouveaux au moment où la Commission étudie la question du transfert de l'Hospice dans les locaux de l'Ancien Séminaire.

La Commission regrette de ne pouvoir accueillir la demande de M. le Dr. Colombet estimant d'ailleurs que le personnel médical étant actuellement au complet l'adjonction de Médecins spécialistes nouveaux ne répond à aucune nécessité urgente ».

Il sera nommé Médecin Adjoint « pour suppléer et aider les titulaires dans n'importe quel service » le 27 mai 1909 et Médecin titulaire du Service de Médecine femmes à compter du 1^{er} janvier 1913.

Le 3 décembre 1917 « M. le Président informe la Commission Administrative qu'il a reçu un avis de Mme Vve Dorsène lui faisant connaître qu'elle fait don à l'Hôpital de tous les appareils composant le cabinet de radiographie de M. Dorsène décédé (bobine, accumulateurs) ». Bien sûr on les accepte avec reconnaissance puisqu'on n'en a pas. L'appareillage, à mon avis, doit être déjà bien démodé !

Le 4 février 1919 on autorise les Militaires à installer un laboratoire de radiologie sous réserve qu'ils en prennent toutes les dépenses à leur charge. L'appareil de Dorsène a-t-il servi ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'en fin décembre de la même année on fait état d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur exigeant que les Services de Chirurgie soient pourvus de la Radio et on reconnaît n'en pas avoir.

Un an après, le 20 décembre 1920 « M. le Président expose à la Commission le danger qu'il y a dans le cas d'urgence pour la vie des malades lorsqu'il n'y a pas d'installation radiographique dans l'établissement. Ce service est devenu indispensable en chirurgie mais l'état déficitaire de nos finances hospitalières ne nous permet pas de projeter cette installation nécessaire ». Une demande de subvention est adressée au Conseil Général, elle restera sans suite.

Quinze jours plus tard, le 4 janvier 1921 « M. le Président informe la Commission que le Service de Radiologie Militaire installé à l'Ancien Evêché allait être supprimé... il propose de se mettre en rapport avec l'autorité militaire » La décision d'achat n'intervient que le 23 septembre après de laborieuses démarches. Cette acquisition peut être réalisée parce qu'un généreux donateur anonyme a remis, à cet effet, 5.000 frs à M. Lacoste, administrateur, qu'il y ajoute 3.000 frs quand l'Armée veut bien céder son matériel « au prix avantageux de 8.000 frs » est-il indiqué. C'est un Dutertre, le constructeur acceptera de le reprendre pour 3.500 frs à la fin de 1932.

Le 21 juin 1922 cet appareil n'est toujours pas en service « ce matériel

doit-être installé à l'Hôpital, MM. les Chirurgiens et Médecins de l'établissement consultés ont choisi l'emplacement le plus favorable et ont chargé M. le Dr. Colombet spécialiste de faire un croquis qui permettrait d'établir un plan et un devis pour la construction de cette annexe ». Après quoi on s'adresse à l'Architecte.

Le 26 juillet 1923 « M. le Président informe la Commission que le donateur anonyme des appareils de radiographie a demandé par l'intermédiaire de M. Lacoste, ancien Président du Tribunal de Commerce, qu'une installation provisoire de ces appareils soit faite en attendant la construction de la salle projetée », car entre temps on a décidé de bâtir en plus un Service de Chirurgie et un Bloc opératoire. Le Dr. de Laurière est chargé de donner suite à cette demande, le bienfaiteur anonyme une fois de plus règle l'addition. Il y avait tout de même une condition : que ce soit réalisé dans les deux mois !

Le 24 janvier 1924 le Dr. Colombet est nommé Radiologue titulaire de l'Hôpital. Le Dr. Marcel Bertrand, ex-assistant d'Electro Radiologie de l'Hôpital St-André de Bordeaux, le premier Radiologue installé à Périgueux, et ce depuis la mi-août précédent, a été désigné comme son Adjoint dès novembre 1923. Une Religieuse est chargée de les aider.

C'est au Dr. Bertrand qu'on doit le rapport lu le 21 octobre 1924. « L'Hôpital de Périgueux possède depuis peu un service de Radiologie. Ce service créé avec des appareils relativement anciens ne répond plus au besoin d'un centre important, chef lieu d'un des plus grands départements de France drainant la population de plusieurs départements voisins.

Actuellement avec le matériel en service voici quels sont les résultats que l'on peut obtenir : 1^e En radiographie : obtention d'un bon cliché pour toutes les régions autres que mains, pieds, avant bras ou jambe. Poses longues variants de une à 8 ou 10 minutes suivant la région du corps. 2^e En radioscopie : intensité suffisante mais tension (ou voltage) insuffisants d'où obscurité relative et difficulté des examens arrivant presque à l'impossibilité s'il s'agit d'un sujet d'un certain embonpoint. De plus le cadre radioscopique est absolument incommode, dangereux pour le Médecin, difficile à manipuler. Enfin l'écran fluerescent (sic) est exigü et ne permet pas une vue d'ensemble d'une région importante (cœur et aorte poumons, etc) 3^e En radiothérapie on ne peut faire que de la radiothérapie superficielle de 10 à 15 ou 16 cms d'étincelle équivalente avec une intensité de 1 à 15 milliampères. Bref, une installation insuffisante à tous les points de vue ». Il propose une modernisation du matériel qui permettra d'avoir « un service moderne, non luxueux et sans aucun superflu, digne d'une ville moyenne, susceptible de donner satisfaction de longues années ». Le devis qu'il présente s'élève à environ 38.000 frs. Le Conseil d'Administration, le Conseil Municipal, le Préfet, tout le monde approuve.

Hélas il y a loin des bonnes intentions à leur concrétisation : on n'a pas le sou, il faut décrocher une subvention de l'Etat !

Jusqu'au 11 avril 1930 les registres de délibération ne font plus aucune mention de cette affaire. A cette date on supprime des prévisions de dépenses celles inscrites à cette destination « des personnes généreuses ayant fourni les appareils de radiologie évalués à la somme de 43,992 frs ». En réalité ces bienfaiteurs de l'Hôpital ce sont les contribuables français. M. le Sénateur Maire Antoine Gadaud est intervenu auprès des Pouvoirs Publics et a reçu du Ministre du Travail, en juillet précédent, une réponse dont j'extrais le passage suivant : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé d'attribuer à cet établissement, à titre gratuit, les appareils qu'il m'a demandés, ceux-ci sont compris dans les commandes de matériel qui ont été remises au Syndicat des Constructeurs de matériel ces jours derniers. Une délibération du Conseil Municipal » nous apprend qu'ils valent 66.712 frs.

C'est le 3 novembre 1930 que « L'ordonnateur fait connaître à la Commission que l'appareil de Radio à recevoir au titre des prestations est arrivé ... » et le 20 décembre « ... que l'ouvrier de la Maison Gaiffe-Galot est actuellement présent à l'Hôpital pour procéder au montage de l'appareil reçu récemment ». Il a fallu trente ans pour que l'Hôpital dispose d'un équipement valable.

A la même époque en secteur privé deux spécialistes exercent à Périgueux, un troisième cabinet de Radiologie ne tardera pas à ouvrir.

En secteur public deux Dispensaires possèdent ce moyen technique : le Dispensaire Départemental d'Hygiène Sociale rue Maleville ouvert depuis juillet 1922 ; il a reçu le 5 octobre 1929 « un appareil de radiologie absolument parfait » selon le Médecin Inspecteur, et ce grâce au Timbre Anti-Tuberculeux ; le Dispensaire d'Entraide Sociale, rue Voltaire, est lui aussi équipé.

Deux petites anecdotes pour terminer cette communication, elles sont l'une et l'autre de novembre 1899, c'est-à-dire un mois après l'arrivée du premier appareil. Je les ai trouvées dans le Journal de la Dordogne.

Un ouvrier tapissier de M. Lassoutanie, en réparant des fauteuils a perdu une bague à laquelle il attache beaucoup de prix. Il demande à son patron de les déclouer et il fera le travail à son compte. Seulement il y en a six ! Dans lequel aller chercher l'anneau ? Dorsène propose ses services et trouve rapidement celui qui le renferme.

La deuxième : « L'an dernier, à cette époque, un de nos fabricants de conserves, M. Laforest fit un achat de truffes assez important à un campagnard, dont il négligea de prendre l'adresse. Or en brossant les dites truffes on s'aperçut que la plupart étaient truquées, pour employer l'argot d'usage, c'est-à-dire qu'elles contenaient des grains de plomb et que les orifices qu'elles pouvaient présenter étaient habillement dissimulés par un mastic préparé ad hoc.

M. Laforest n'avait pas oublié cet incident, lorsque, dimanche matin

au débouché de la rue Limogeanne, il crut reconnaître son paysan, qui, un panier sous le bras paraissait se diriger vers la maison Clément Obier. Il l'accoste en ces termes « Qu'est ce que vous portez là, mon brave homme ? — Ce sont des truffes de première qualité, dit l'autre sans se douter à qui il avait affaire. Il y en a cinq livres et, si vous le désirez, nous pourrions nous entendre — Je ne dis pas non, riposta le confiseur qui caressait, à ce moment, une idée géniale : mais vous allez venir jusque là pour les peser.

Notre paysan suivit sans méfiance M. Laforest. Celui-ci le conduisit dare-dare chez M. Dorsène, qu'il appela un instant à part, pour le mettre au courant de ses soupçons et lui demander si, à l'aide des rayons X, on ne parviendrait pas à démasquer les ruses des truffiers indéliçats. Pour toute réponse, M. Dorsène fit passer les visiteurs dans son laboratoire. Le campagnard paraissait émerveillé du spectacle qu'il avait sous les yeux — Voyez-vous, dit l'opérateur en faisant subitement rayonner l'ampoule, j'ai là, un nouveau système de pesage qui va me permettre de juger de la qualité de vos truffes. Passez moi votre panier.

La première truffe placée sous les rayons lumineux devint transparente comme un verre de lorgnon, en laissant poindre deux ou trois petites tâches sombres indiquant les grains de plomb. Dans la seconde, on distingua parfaitement un clou de soulier et l'argile qui bouchait la cavité par laquelle on l'avait introduit — Ah canaille. Je ne me trompais pas. C'est bien vous qui, l'an dernier, m'avez volé. Je vais vous faire arrêter s'écria M. Laforest.

Mais le paysan, sans perdre la tête, avait sauté sur son panier. Prenant la porte, il traversa rapidement le couloir, enjamba les escaliers et s'enfuit dans la direction de l'Arsault maudissant le progrès qui paralyse ainsi l'industrie des fraudeurs ».⁵

Dr Michel DUVERGER

5. Journal de la Dordogne 25.11.1899.

ERRATA**concernant la 2^e livraison 1985**

Page 179, lire « moellons rechapés » et non « moellons rechangés ».

Page 180, lire « Peinture murale de l'oratoire de BEYNAC » et non de Bergerac.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	35
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	45
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	10
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	60
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	50
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol.	120
Notre-dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	35
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	50
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	20
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	20
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858). Introduction et préface par J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale. 1.100 exemplaires numérotés	250
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	120
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	35
(avec réduction à partir de 10 fascicules).	

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	25
--	----

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,
accompagnée de son montant.**